

CONTRIBUTIONS DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rapport des membres de la CIDD
(2016-2018)

Approuvé le 21 mars 2019 par la



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable





SOMMAIRE

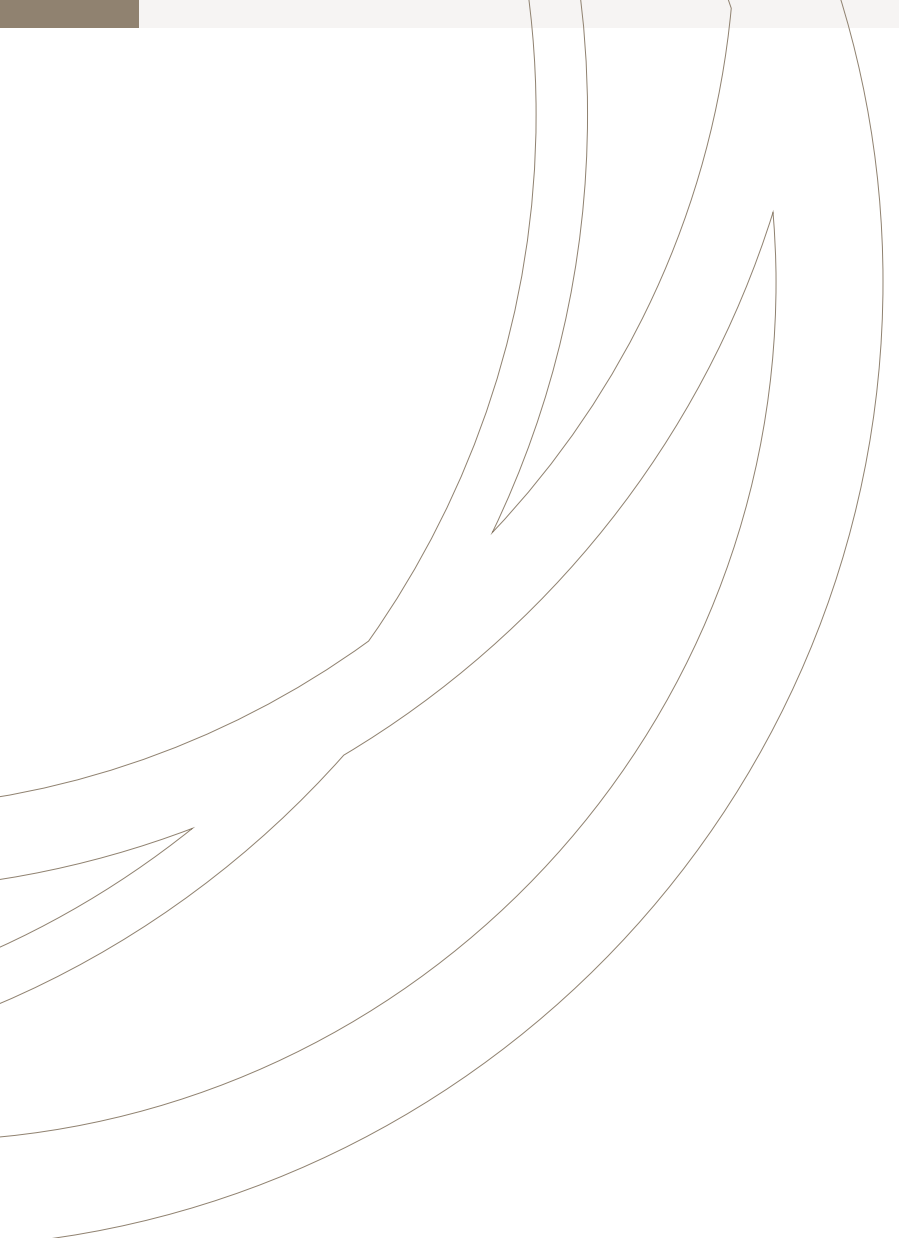
1. AVANT-PROPOS
2. INTRODUCTION
 - 2.1. POURQUOI CE RAPPORT ?
 - 2.2. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 2.2.1. LES « SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS » (SDGs)
 - 2.2.2. LA STRATÉGIE FÉDÉRALE ET LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 2.3. LES MÉCANISMES DE RAPPORTAGE
3. LA MISE EN ŒUVRE DES SDGs PAR LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX
 - 3.1. UNE APPROCHE COORDONNÉE
 - 3.1.1. LE RÔLE DE LA CIDD
 - 3.1.2. LA CIDD ET LES SDGs
 - 3.2. LES INDICATEURS DE SUIVI DES SDGs EN BELGIQUE
 - 3.3. LES ACTIONS ET MESURES MENÉES PAR LES SPF CONTRIBUANT À ATTEINDRE LES SDGs
4. LA LISTE DES ABRÉVIATIONS
5. ANNEXE : REGISTRE (NON EXHAUSTIF) DES PLANS FÉDÉRAUX D'APPLICATION DURANT LA PÉRIODE 2016-2018





01

AVANT-PROPOS



Les membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) présentent, à travers ce rapport, le bilan de trois années de mise en œuvre des Sustainable Development Goals (SDGs) au niveau fédéral. Il s'agit des objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en septembre 2015, que plus de 150 pays, dont la Belgique, se sont engagés à atteindre à l'horizon 2030.

La période couverte par ce rapport est anormalement courte. Mais elle s'explique par le fait que, théoriquement, il a pour vocation de présenter l'état de la mise en œuvre du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) au sein de chaque service public fédéral à la fin d'une législature. Or, aucun PFDD n'a été adopté sous la législature qui s'achève.

Les services publics fédéraux ne sont pourtant pas restés inactifs en matière de développement durable. Ils ont pris des initiatives et mené des actions, soit individuellement, soit en partenariat avec d'autres organisations. L'adoption des SDGs leur a cependant fourni, en milieu de législature, un nouveau cadre de référence. Un cadre porteur de transformation de notre mode de développement, universel dans sa mise en œuvre et intégré dans les domaines qu'il couvre et les acteurs qu'il implique. Les services publics fédéraux se sont appropriés ces nouveaux enjeux au sein de la CIDD. C'est la raison pour laquelle cette édition du rapport des membres de la CIDD couvre la période 2016-2018.

Nous formons le vœu qu'il servira à fournir des informations à la société civile et aux décideurs politiques dans le cadre de la préparation d'un prochain Plan Fédéral de Développement Durable.

Nous tentons de vous présenter cette somme d'informations de façon accessible au travers d'une synthèse par SDG, agrémentée de quelques interviews, bonnes pratiques et informations utiles. Nous espérons que vous y ferez de belles découvertes, démontrant la nécessité et la plus-value d'une politique fédérale de développement durable.

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD



02

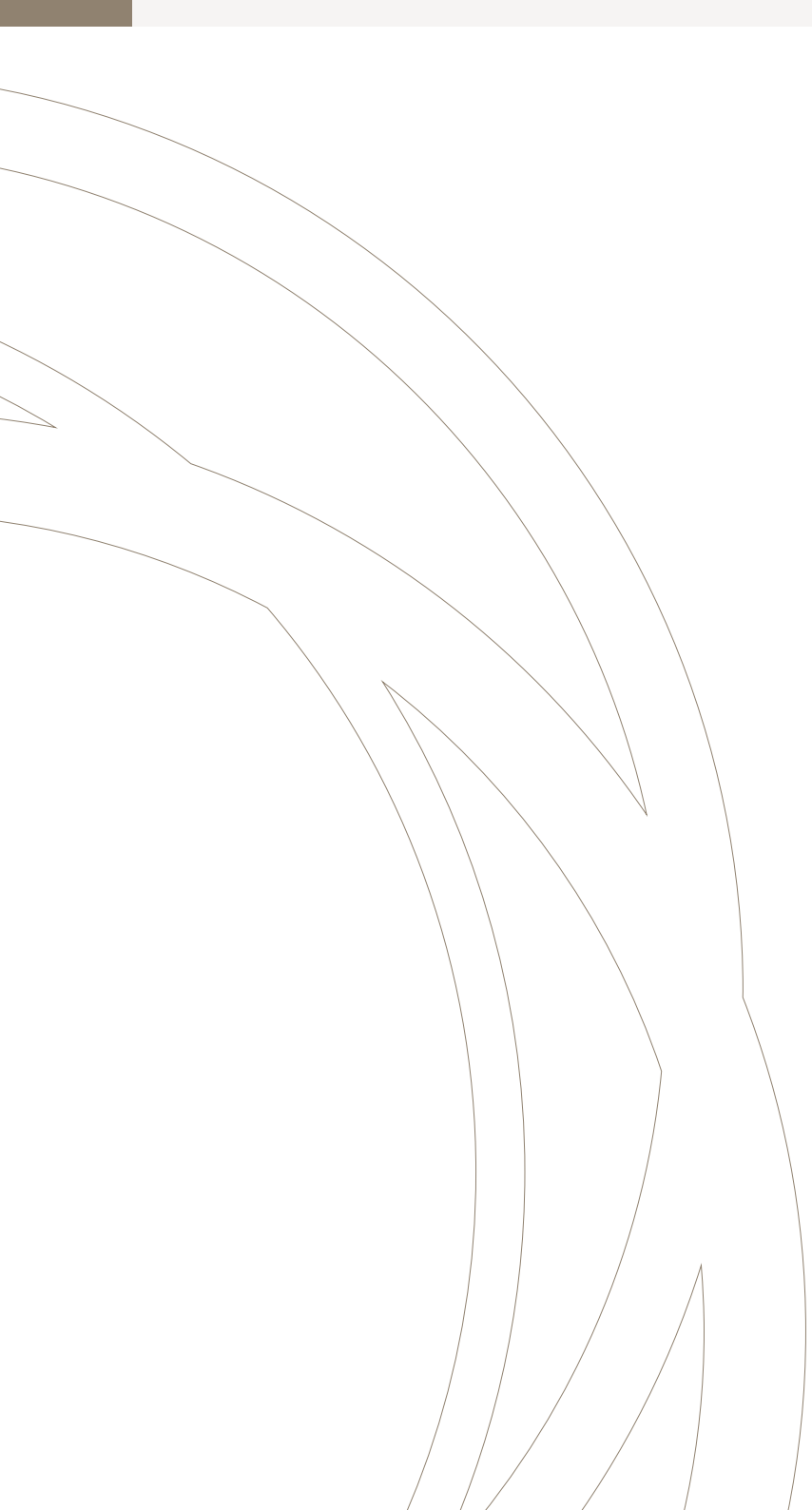
INTRODUCTION

2.1. POURQUOI CE RAPPORT ?

La Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) est un des quatre acteurs fédéraux auxquels la [loi du 5 mai 1997](#) confie la tâche de coordonner la politique fédérale de développement durable. Elle est composée de représentants d'administrations publiques fédérales et régionales et est chargée de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique fédérale de DD. De ce fait, la CIDD est l'organe interdépartemental au sein duquel se développe une approche transversale, encouragée par

la coopération entre services publics fédéraux et avec d'autres organisations, et par la proposition d'actions complémentaires à celles qu'ils mènent dans le cadre de leurs propres missions.

C'est dans ce cadre que la CIDD a pour mission légale de préparer l'avant-projet de Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) et le projet de PFDD. Pour devenir définitif, le PFDD doit ensuite être adopté par le gouvernement fédéral dans les 12 mois qui suivent son installation.



Le PFDD contient les mesures à mettre en œuvre au niveau fédéral dans les 5 ans qui suivent son adoption, en vue de réaliser :

- les engagements internationaux et européens auxquels la Belgique a souscrit, dont le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en particulier les Sustainable Development Goals (SDGs), à l'horizon 2030 ;
- les objectifs fédéraux fixés dans la Vision stratégique fédérale à long terme (VLT) en matière de développement durable, à l'horizon 2050.

Depuis 1999, deux Plans Fédéraux de Développement durable ont été adoptés : le PFDD 2000-2004 et le PFDD 2004-2008. Le PFDD 2009-2012 est resté au stade d'avant-projet en raison du contexte politique de l'époque et de la réforme de la loi. C'est pourquoi le PFDD 2004-2008 a été prolongé jusqu'en 2012. Depuis lors, la CIDD a préparé deux autres avant-projets de Plan comme le prévoit la loi mais aucun nouveau PFDD n'a été adopté.

Cependant, les services publics fédéraux ne sont pas restés inactifs. Même en l'absence d'un cadre de référence comme peut l'être un PFDD, ils ont continué à mener des actions qui tendent à répondre aux SDGs et/ou aux objectifs de la VLT.

À quelques mois du lancement d'une nouvelle législature et du démarrage d'un nouveau cycle, la CIDD remplit donc son rôle de rapportage en publiant le présent rapport de ses membres, qui clôture le cycle en cours. Ce rapport s'attache à présenter et valoriser, au chapitre 3, les principales actions entreprises par les services publics fédéraux qui répondent aux 17 objectifs et 169 cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

2.2. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.2.1. LES « SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS » (SDGs)

Lors du Sommet sur le développement durable qui s'est tenu en septembre 2015 à New York, les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté officiellement un nouveau programme de développement durable intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Ces 17 nouveaux Objectifs de développement durable (SDGs), qui font suite aux objectifs du Millénaire, tendent à répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ils concernent des domaines d'une importance cruciale : l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Pour les 15 années qui suivent, les SDGs, assortis de 169 cibles, forment un plan d'action à l'échelle internationale qui vise à remettre la planète sur la voie d'un développement durable. Ces objectifs émanent d'une fusion unique de deux agendas mondiaux, à savoir celui du développement durable et celui de la coopération au développement.

Ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Tous les pays et toutes les parties prenantes doivent agir de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action, pays développés comme pays en développement. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales.

Ces objectifs ne font qu'un et sont indissociables. Ils ne sont pas indépendants les uns des autres et doivent être abordés avec une approche intégrée pour être porteurs de transformation, y compris en ce qui concerne les moyens de leur mise en œuvre.



2.2.2. LA STRATÉGIE FÉDÉRALE ET LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie fédérale de développement durable a été instituée par la loi du 5 mai 1997 et repose sur divers instruments :

- La Vision stratégique fédérale à Long Terme (VLT) de développement durable : La VLT comprend 15 thèmes et 55 objectifs à l'horizon 2050 poursuivis par le gouvernement fédéral dans les politiques qu'il mène. Elle chapeaute le cycle de plans et rapports de développement durable instauré par la loi du 5 mai 1997 modifiée par la loi du 30 juillet 2010. Elle sert de cadre de référence aux activités de la CIDD, de l'IFDD et du Bureau fédéral du Plan ;
- Le Plan Fédéral de Développement durable (PFDD) : ce plan détermine les mesures à prendre au niveau fédéral en vue de la réalisation d'une part des engagements internationaux et européens et d'autre part des objectifs fixés dans la Vision à Long Terme. Un plan est établi en début de législature pour un cycle de 5 ans, comme le stipule la loi du 5 mai 1997 modifiée par la loi du 30 juillet 2010 ;
- Le Rapport fédéral sur le Développement durable : cette même loi confie au Bureau fédéral du Plan la mission de rédiger un rapport fédéral sur le développement durable au cours d'un cycle. Ce rapport est publié en deux parties: une partie « état des lieux et évaluation » et une partie « Prospective » ;
- L'Analyse d'impact sur la réglementation (AIR) : une analyse d'impact de la réglementation est une évaluation préalable des conséquences potentielles des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. Elle trouve sa base légale dans le titre 2 du chapitre 2 de la loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative ;
- Les plans d'action DD des services publics fédéraux : Chaque service public fédéral (SPF et SPP) doit se doter d'un plan d'action annuel de développement durable. La Cellule de Développement Durable a pour tâche, entre autres choses, d'élaborer ce plan pour son organisation et d'en faire le suivi au travers du rapport annuel de la CIDD. Le contenu de ce plan est évoqué dans l'Arrêté Royal du 22 septembre 2004, modifié par l'AR du 25 avril 2014, portant création des Cellules de Développement Durable.

Comme le prévoit l'article 7 bis de la Constitution : « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations. »

En Belgique, chaque niveau de pouvoir a donc la responsabilité de contribuer à un développement durable. Le dialogue et la coopération entre les entités fédérées en matière de développement durable se déroulent au sein de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD), créée le 6 juin 2012 par le Comité de concertation.

Dans un premier temps, les travaux se sont concentrés sur la préparation d'une **stratégie nationale**, la coopération concernant les marchés publics durables et la discussion sur les dossiers internationaux. Suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité de concertation a élargi son mandat le 24 février 2016.

« La Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIMDD) est chargée des missions suivantes :

- *Contribuer à la mise en œuvre en Belgique du Programme 2030 pour le développement durable, notamment via une stratégie nationale en faveur du développement durable ;*
- *Préparer la contribution belge au processus de rapportage européen et multilatéral en ce qui concerne de la mise en œuvre en Belgique du Programme 2030 pour le développement durable, dont le Forum de haut niveau politique sur le développement durable, et préparer les rapports pertinents à l'initiative de la Belgique sur les progrès enregistrés et les défis qui se posent en Belgique dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour le développement durable, à l'horizon 2030 ;*
- *Contribuer sur le plan administratif à la préparation des points de vue que défendra la Belgique sur la scène européenne et au niveau des Nations Unies s'agissant de la mise en œuvre en Belgique du Programme 2030 pour le développement durable et qui seront discutés et adoptés lors des réunions de la Coomulti et de la DGE organisées par le Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement ;*

- *Impliquer les partenaires qui assistent la CIMDD dans le cadre de l'exécution de ces missions. Les partenaires suivants entrent à cet égard en ligne de compte : organes de coordination compétents sur le plan de la politique sectorielle, représentants des organisations issues de la société civile, secteur privé et monde académique ».*

Le 31 mai 2017, le Comité de concertation a approuvé la Stratégie nationale de Développement durable préparée par la Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIMDD). Cette stratégie vise à unir les efforts de toutes les entités et améliorer la cohérence des actions entreprises pour répondre aux défis des SDGs. Concrètement, les autorités entendent mener des actions concernant les SDGs (sensibilisation, suivi et évaluation), les marchés publics durables, l'habitat et la construction durables, l'alimentation durable et les instruments de promotion du développement durable.

Lisez le [texte-cadre de la Stratégie nationale de Développement durable approuvée par le Comité de concertation le 31 mai 2017 sur le site SDGs.be.](#)

2.3. LES MÉCANISMES DE RAPPORTAGE

Le présent rapport des membres se fonde sur divers mécanismes de rapportage auxquels la CIDD a eu recours au cours de la période 2016-2018. Il s'agit de :

- La *National Voluntary Review* (NVR) : le 18 juillet 2017, la Belgique a présenté un rapport national volontaire aux Nations Unies lors du High Level Political Forum. Ce Forum est la plateforme centrale sur la scène internationale où se réunissent tous les pays afin de s'entretenir des progrès en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Belgique, parmi 43 autres pays, y a donc présenté l'avancement de ses efforts en vue de répondre aux ambitions des SDGs.
- La base de données de la CIDD : initiée par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) depuis 2016, cette base de

données en ligne et sécurisée permet aux services publics fédéraux de faire un état des lieux de leur stratégie d'intégration des objectifs de développement durable, à la fois dans les missions qui constituent leur cœur de métier et dans leur mode de fonctionnement interne. Ainsi collectées, les données fournies par les SPF et SPP permettent d'établir des statistiques et facilitent l'analyse transversale de situations très disparates.

- Les rapports d'activités annuels des Cellules de Développement durable : intégrés au rapport annuel de la CIDD, les rapports d'activités des Cellules DD présentent à la fois les activités propres aux Cellules, les mesures et actions des SPF/SPP qui contribuent à un développement durable et enfin les axes de gestion durable dans le fonctionnement interne des services publics fédéraux.

D'autres documents ont également servis à rassembler les actions listées au chapitre 3 : les rapports annuels de certains services publics fédéraux ou de certaines directions générales, les communiqués de presse publiés sur le site Presscenter, les actualités diffusées via les sites web officiels, les brochures et publications disponibles sur les canaux de communication, les notes de politique générale des ministres ainsi que les plans d'action des services publics fédéraux en matière de développement durable.

La liste des actions étant extensible à l'infini, elle a fait l'objet d'une sélection afin de ne retenir que les plus impactantes, novatrices et/ou exemplatives. Elle n'a donc aucunement la prétention d'être exhaustive.

03

LA MISE EN ŒUVRE DES SDGs PAR LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX

03

LA MISE EN ŒUVRE DES SDGs PAR LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX

3.1. UNE APPROCHE COORDONNÉE

3.1.1. LE RÔLE DE LA CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la [loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014](#), et de veiller à leur bon déroulement ;

- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

3.1.2. LA CIDD ET LES SDGs

Depuis l'adoption des SDGs aux Nations Unies en septembre 2015 et leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, la CIDD a fait de ces 17 objectifs le thème central de la politique fédérale de développement durable. La collaboration entre les différentes entités fédérales a permis de mettre en œuvre des projets importants, contribuant à la construction d'une approche objective et qualitative de cette politique. En voici les principaux axes, par le biais de trois exemples :

- **Un travail d'inventaire pour donner corps à la 1^{ère} Voluntary National Review (VNR)**

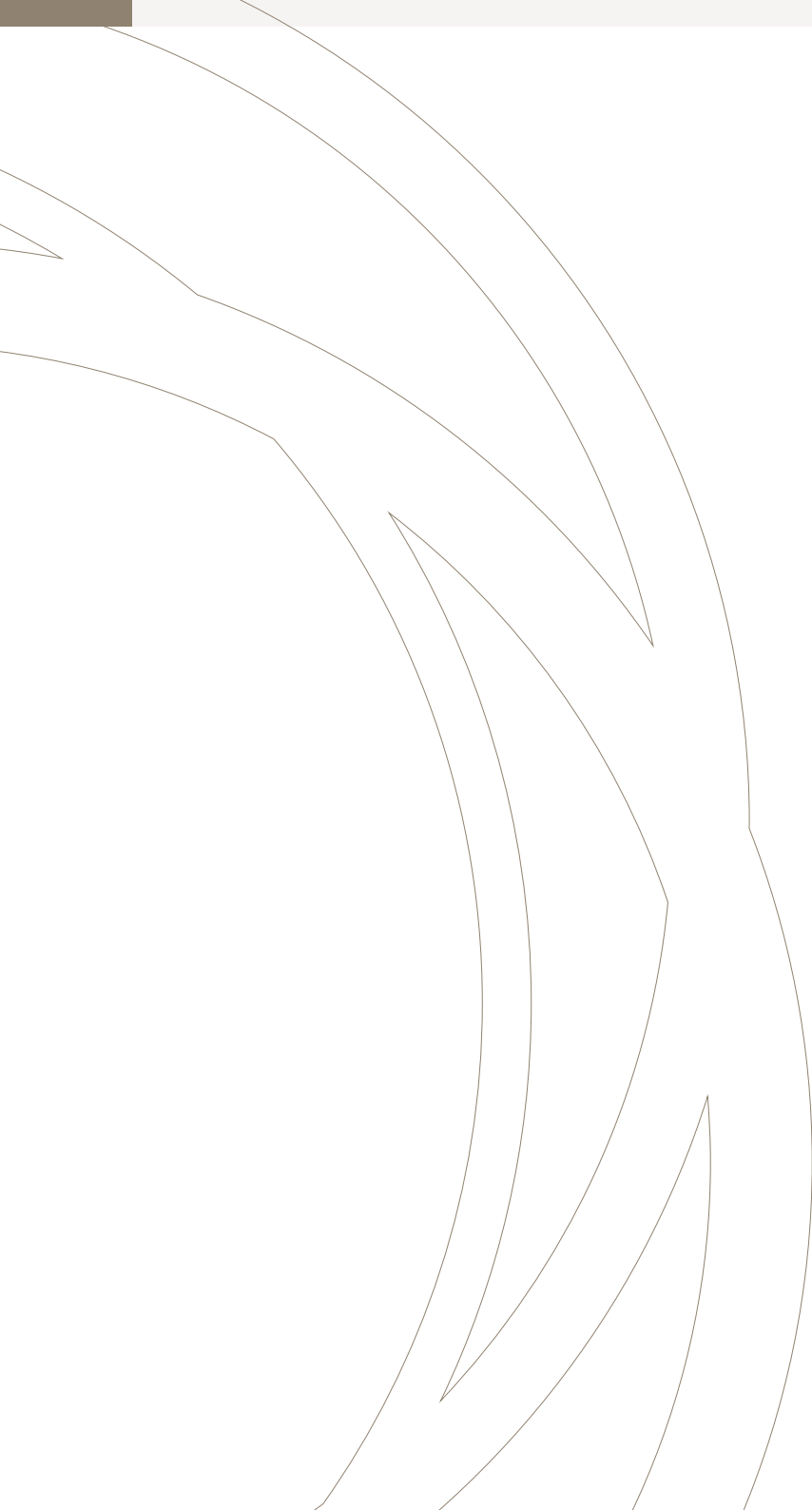
Le 18 juillet 2017, la Belgique a présenté sa première *Voluntary National Review* aux Nations Unies lors du High Level Political Forum. Ce Forum est la plateforme centrale sur la scène internationale où se réunissent tous les pays afin de s'entretenir des progrès en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres de la CIDD ont activement contribué à la rédaction de ce rapport, coordonné par le SPF Affaires Etrangères en identifiant des politiques contribuant aux SDGs tant en Belgique qu'au niveau international.

La société civile a pu également contribuer à ce processus. Les rapports, dont celui de la Belgique, présentés lors de cette rencontre internationale sont disponibles sur le [site des Nations Unies consacré au High Level Political Forum on Sustainable Development](#).

- **Une mesure de l'écart entre la situation actuelle et la situation attendue en 2030**

Au printemps 2016, la CIDD a collaboré à un travail d'inventaire des engagements contribuant déjà aux SDGs, à l'initiative de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD). L'étape suivante a été de confier, à un consortium de chercheurs, la mission d'analyser l'écart entre :

- d'une part, les engagements et projets des autorités fédérales (ministres et services publics fédéraux) identifiés comme contribuant à une démarche de développement durable ;
- et d'autre part, la situation souhaitée en 2030 telle qu'elle est décrite au travers des SDGs.



La question centrale posée par cette étude est : Les engagements fédéraux sont-ils suffisants pour placer la Belgique dans la trajectoire permettant d'atteindre les cibles SDGs ?

Vous pouvez consulter [l'intégralité de cette étude sur le site SDGs.be](#).

■ **Un projet-pilote soutenir des services publics fédéraux dans l'analyse de leurs enjeux prioritaires en lien avec les SDGs**

En 2018, quatre services publics fédéraux ont souhaité participer à un projet-pilote très novateur coordonné par l'IFDD. Il s'agit des SPF Finances, Économie, Emploi et Mobilité. L'objectif est d'accompagner ces quatre SPF dans l'analyse de leur matérialité (au sens des lignes directrices GRI-4) et de confronter le résultat de cette analyse avec les SDGs. Ces institutions peuvent ainsi voir clairement où se situent leurs enjeux prioritaires en matière de développement durable et définir des objectifs y contribuant. Ce projet-pilote s'achèvera en mars 2019.

Dans un premier temps, il apparaissait important d'informer et de sensibiliser tous les acteurs pour qu'ils s'approprient les SDGs, qu'ils identifient leur part de responsabilité afin de les mettre en œuvre. Aujourd'hui, ce travail d'appropriation doit se poursuivre afin d'élargir le nombre d'organisation contribuant aux SDGs. Par ailleurs, à côté de l'alignement des initiatives existantes au regard des SDGs, il est crucial de proposer de nouvelles actions pour combler les carences identifiées et répondre à l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'être porteur d'une transformation de notre mode de développement.

LA MISE EN ŒUVRE DES SDGs PAR LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX

3.2. LES INDICATEURS DE SUIVI DES SDGs EN BELGIQUE

En Belgique, l'Institut interfédéral de statistique (IIS) a mis sur pied en septembre 2016 un groupe de travail consacré aux indicateurs de suivi des SDGs, présidé par le Bureau fédéral du Plan. Ce groupe de travail a identifié, parmi les 232 indicateurs de l'ONU, quels étaient ceux directement disponibles en Belgique (IIS, 2017). Il a également établi une liste de 34 indicateurs à inclure dans l'annexe statistique du rapport d'Évaluation nationale volontaire (National Voluntary Review - NVR) que la Belgique a présenté en juillet 2017 au

Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations unies. À l'avenir, les travaux de ce groupe de travail de l'IIS viseront à compléter cette liste d'indicateurs de suivi des SDGs.

Cette liste de 34 indicateurs présente 2 indicateurs par SDG, se rapportant à des sous-objectifs différents. La plupart de ces 34 indicateurs étaient déjà suivis par la Task Force Développement Durable (TFDD) : 24 sont directement repris du Bilan 2016 et 3 sont des variantes de ceux utilisés dans le

bilan. En outre, 5 indicateurs proviennent des Indicateurs complémentaires au PIB (ICN/ BFP, 2017). Seuls deux indicateurs, *Logement inadéquat* et *Aide publique au développement aux pays les moins avancés*, n'avaient jusqu'à présent pas été suivis par la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan.

Ces indicateurs sont détaillés sur le site www.indicators.be.

Bilan 2017 du progrès de la Belgique vers les objectifs de développement durable de l'ONU

Icônes ronds :
évaluation d'un indicateur par rapport à une cible

Icônes carrés :
évaluation de la direction de l'évolution d'un indicateur

 **Évolution favorable :**

la projection évolue en direction de l'objectif ou la corrélation est significative et l'indicateur évolue en direction de l'objectif

 **Évolution défavorable :**

la projection évolue en direction opposée à l'objectif ou la corrélation est significative et l'indicateur évolue en direction opposée à celle de l'objectif

 **Évaluation indéterminée :**

la projection est stable ou la corrélation n'est pas significative ou n'est pas calculable

 **Évolution favorable :**

la prolongation des tendances actuelles jusqu'en 2030 permet d'atteindre la cible

 **Évolution défavorable :**

la prolongation des tendances actuelles jusqu'en 2030 ne permet pas d'atteindre la cible, avec un écart de plus de 10 % de la valeur de la cible

 **Évaluation impossible**

SDG	INDICATEUR	DOMAINE	OBJECTIF / CIBLE	ÉVALUATION
	1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Humanité	10,55 %	
	2. Surendettement des ménages	Humanité	↘	
	3. Obésité des adultes	Humanité	↘	
	4. Surface en agriculture biologique	Humanité	↗	
	5. Décès prématuré dus aux maladies chroniques	Humanité	68,6 par 100 000 <65	
	6. Fumeurs quotidiens	Humanité	13,1 %	
	7. Décrochage scolaire	Humanité	0 % (18-24)	
	8. Formation tout au long de sa vie	Humanité	↗	
	9. Écart salarial entre les hommes et les femmes	Humanité	0 %	
	10. Femmes parlementaires	Humanité	50 %	
	11. Nitrates dans les eaux de rivières	Planète	↘	
	12. Consommation d'eau	Planète	↘	
	13. Énergies renouvelables ²	Prosperité	18 %	
	14. Intensité en énergie ²	Prosperité	79,9 tep/min €	
	15. Taux de chômage	Prosperité	↘	
	16. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Prosperité	↘	
	17. Transport de personnes en voiture ²	Prosperité	65 %	
	18. Recherche de développement	Prosperité	3 % PIB	
	19. Indice de Gini ²	Prosperité	→ / ↘	
	20. Risque de pauvreté ²	Prosperité	↘	
	21. Logement inadéquat	Prosperité	↘	
	22. Exposition aux particules fines	Prosperité	10 µg PM _{2,5} /m ³	
	23. Consommation intérieure de matières	Planète	↘	
	24. Déchets municipaux	Planète	↘	
	25. Victimes de catastrophes naturelles	Planète	1,97 par 100 000	
	26. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS ²	Planète	51,8 Mt CO ₂ -eq.	
	27. Pêche durable	Planète	100 %	
	28. Surface marine en zone Natura 2000	Planète	10 %	
	29. Surface terrestre en zone Natura 2000	Planète	↗	
	30. Populations d'oiseaux des champs	Planète	↗	
	31. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Paix	↗	
	32. Confiance dans les institutions	Paix	↗	
	33. Aide publique au développement	Partenariats	0,7 % PIB	
	34. Aide publique au développement aux pays les moins avancés	Partenariats	50 % ADP	

LA MISE EN ŒUVRE DES SDGs PAR LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX

3.3. LES ACTIONS ET MESURES MENÉES PAR LES SPF CONTRIBUANT À ATTEINDRE LES SDGs

SDG 1 :

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

1 PAS
DE PAUVRETÉ



La stratégie globale de lutte contre la pauvreté est l'instrument de choix du gouvernement fédéral. Ainsi, le 3^e Plan d'action fédéral de Lutte contre la pauvreté (2016-2019) vise à assurer une approche holistique des différents domaines et compétences du fédéral. Il identifie 6 axes de travail par le biais desquels sont développées des actions :

1. Assurer la protection sociale de la population ;
2. Réduire la pauvreté infantile ;
3. Améliorer l'accès à l'emploi par l'activation sociale et professionnelle ;
4. Intensifier la lutte contre le sans-abrisme et les mauvaises conditions de logement ;
5. Garantir le droit à la santé ;
6. Rendre les services gouvernementaux accessibles à tous.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Préparation, rédaction et mise en œuvre du 3^e Plan d'action fédéral de Lutte contre la pauvreté (2016-2019) ;
- Préparation, rédaction et mise en œuvre du 2^e Plan national de lutte contre la pauvreté infantile (2016-2019) ;
- Organisation de la conférence « Déclaration des Bourgmestres de lutte contre la pauvreté infantile : Les villes et communes se mobilisent » (2016) ;
- Financement d'une étude sur les évolutions de la politique de lutte contre la pauvreté dans les grandes villes belges, autrement dit celles de plus de 60.000 habitants, entre 2005 et 2015 (2016-2017) ;
- Financement d'une étude sur la mesure du sans-abrisme en Belgique, dans le cadre du programme de recherche Brain-be (2018). Cette étude développe une nouvelle méthode de mesure du sans-abrisme et révèle le sans-abrisme caché dans les communes rurales : 1 bénéficiaire sur 13 des CPAS est sans logement ou sans abri ;
- Publication du Manuel de recommandations pour les opérateurs de terrain « Osons le Housing First » (2016) ;
- Suivi de la stratégie nationale d'intégration des Roms (2012-2020) ;
- Réforme du système d'aide médicale pour les personnes qui n'ont pas l'assurance « soins de santé » ;

- **Évaluation et réforme des fonds sociaux en matière d'énergie** (gaz, électricité, mazout) afin d'adapter les tarifs sociaux ;
- Publication d'une brochure sur le tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel (2017) ;
- À la demande de son Comité de gestion, le Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a initié un échange relatif au test d'impact pauvreté. Il s'agit d'un outil conçu pour intégrer une forme d'évaluation ex ante dans le processus de décision, afin d'identifier les incidences des mesures envisagées sur la pauvreté – tant des mesures directes, c'est-à-dire expressément ciblées sur les personnes pauvres ou précarisées qu'indirectes. Le Service a aussi participé à trois tests d'impact pauvreté en Flandre, dont un sur une nouvelle tarification de l'eau ;
- **Soutien fédéral aux agriculteurs** : pérennisation des mesures d'exonérations fiscales portant sur les aides de la PAC, réduction (secteur bovin) ou suppression (secteur porc) en 2016 des cotisations au fonds de santé animale, facilités pour le paiement des cotisations sociales (reports, exonérations...), accords au sein des secteurs de la plateforme « concertation

chaîne » pour augmenter le prix du lait et du porc payé aux agriculteurs, mesures mises en place par le secteur bancaire... ;

- Recherche de solutions structurelles fiscales (« Carry back/ Carry forward »...), bancaires, liées aux assurances ;
- Mesures pour renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs face à l'ensemble des partenaires du monde agricole, de l'agroalimentaire, des associations, des industriels, des distributeurs, des acteurs de la société, des associations, etc. en tenant compte de la réalité économique de chacun des acteurs de la chaîne ;
- Mise en place de procédures afin d'octroyer automatiquement les tarifs sociaux. Début 2016, une base de données tampon a été créée avec le soutien de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Elle permet de sauvegarder et d'exploiter les données personnelles utilisées le plus souvent pour octroyer un tarif social ou un droit complémentaire. Depuis lors, 400 000 citoyens bénéficient automatiquement du tarif social pour le gaz et l'électricité. 267 000 personnes ont automatiquement droit à une exonération de la redevance sur la pollution des eaux, 277 000 citoyens bénéficient du statut client protégé auprès

des sociétés de eaux et 190 000 voyageurs De Lijn bénéficiant du statut GRAPA et BIM se voient renouveler automatiquement leur abonnement de transport en commun ;

- Intégration de la dimension de « genre » dans les mesures de lutte contre la pauvreté ;
- Mise en place d'un projet-pilote auprès de 5 CPAS (Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand) pour l'accompagnement des femmes vivant en famille monoparentale en vue d'une meilleure insertion sociale (projet Miriam). L'objectif est d'autonomiser les mères isolées bénéficiant d'un revenu d'intégration ;
- Adoption et mise en œuvre du Plan national d'Adaptation aux changements climatiques (2017-2020). Citons notamment la mesure 7 qui vise à réaliser une analyse globale des impacts socio-économiques des changements du climat pour déterminer le degré de préparation de la Belgique à faire face au changement climatique et identifier les secteurs, les entreprises et les catégories de travailleurs qui seront les plus affectés et de quelle manière. Citons également la mesure 11 dont l'objectif est, à court terme, d'améliorer la cohérence entre

les mesures de gestion et de prévention pour les plans d'action/d'urgence (et d'intervention) influencés par les changements climatiques et leur coordination. À moyen terme, l'objectif est de faire en sorte que les incidents et catastrophes liés au climat, comme les feux de forêt et les inondations, se produisent moins fréquemment. Si des incidents de ce type se produisent, l'objectif est d'atténuer les dommages aux personnes, à l'environnement et aux infrastructures en prenant des mesures préventives et en assurant une bonne gestion des crises ;

- **Amélioration de la législation liée au SECAL (service des créances alimentaires), par une meilleure gestion des dossiers en matière de recouvrement mais aussi d'octroi d'avances, et par une amélioration des prestations du service en faveur d'une catégorie de la population fragilisée. Élargissement de l'accès aux services du SECAL aux cohabitants de fait et légaux, tant pour les rentes alimentaires personnelles que pour les enfants.** Un acte notarié fixant la rente alimentaire, plus simple et meilleur marché, est désormais suffisant. On répond ainsi aux plaintes de demandeurs – essentiellement des cohabitants – qui devaient d'abord s'adresser au tribunal pour faire fixer la rente alimentaire dans une décision

judiciaire. Introduction d'une possibilité de recours auprès du juge des saisies par le débiteur d'aliments contre la décision accordant la rente alimentaire et pour laquelle le SECAL signale qu'il se chargera du recouvrement de la rente alimentaire. Les débiteurs alimentaires se sont souvent plaints qu'ils n'avaient aucune possibilité de recours contre les décisions du SECAL, alors que cette possibilité existait bien dans le chef du créancier d'aliments. Introduction d'un article prévoyant que le droit à des avances est octroyé pour une période de six mois et que cette période peut être prolongée d'une nouvelle période de six mois ;

- **Création du service des « Experts du vécu », afin de rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté.** Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 33 experts du vécu sont détachés dans 18 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux) ;
- **Distribution de colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres**

associations via le projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis).

Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire ;

- **Financement, via le programme de la politique fédérale des grandes villes (PGV), de projets portés par des associations ou des recherches en lien avec la thématique de la pauvreté urbaine.** Le programme soutient aussi les trois grands CPAS du pays (Bruxelles, Liège et Anvers), en leur allouant des moyens supplémentaires pour l'insertion socio-professionnelle des personnes régularisées. Entre début 2015 et fin 2018, le service PGV a obtenu de la part de 200 bourgmestres belges qu'ils s'engagent à réduire la pauvreté infantile dans leur ville/commune ;
- **Prise de mesures de soutien aux pensions les plus basses : augmentation des minima de pension et de la GRAPA, réforme de la pension minimum (permettre un accès à la pension minimum lorsque le travailleur établit un nombre minimum de journées effectives de travail) ;**

- **Préparation, rédaction et mise en œuvre du Plan fédéral pour les PME.**
Citons notamment la proposition 13 qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté : amélioration de la procédure de dispense de paiement des cotisations sociales par l'adoption d'un cadre légal qui donne une énumération limitative des raisons permettant l'obtention d'une dispense et par l'instauration d'un recours sur le fond. Les indépendants qui obtiennent une dispense de cotisation sociale peuvent régulariser ultérieurement une cotisation dispensée et ainsi constituer quand même des droits à la pension pour les trimestres concernés ;
- **Lutte contre le surendettement : sévérité accrue des contrôles des services d'inspection quant à l'application correcte des règles relatives au crédit à la consommation, décision plus rapide pour rayer les consommateurs désendettés de la Centrale des Crédits aux Particuliers, simplification de la procédure et du champ d'application du règlement collectif de dettes, mise en place d'une campagne de sensibilisation axée sur la prévention des surendettements avec une attention particulière sur les jeunes ;**
- **Aides aux indépendants en difficulté : simplification du système d'activités**

autorisées aux personnes qui se trouvent dans une situation d'incapacité de travail ou d'invalidité. L'objectif de cette mesure consiste en l'octroi d'allocations et en la reprise partielle de l'activité indépendante en facilitant l'introduction d'un système double. Création d'un droit passerelle dans le cadre duquel les indépendants en difficultés se voient proposer de mettre un terme à leurs activités sans tomber dans une situation de pauvreté temporaire ou permanente ;

- **Lutte contre la fracture numérique : le Digital Belgium Skills Fund a été officiellement lancé en mai 2017.**
Il vise à réduire la fracture numérique et à donner l'opportunité à plus de citoyens d'améliorer leurs compétences numériques. Ce fonds doté de 18 millions d'euros est mis en place pour une période de trois ans. La Fondation Roi Baudouin est chargée de la sélection des projets. Quarante et un projets ont été sélectionnés pour 2017, à travers toute la Belgique. Ils visent le développement de plusieurs types de compétences numériques (compétences de base, apprentissages des langages de programmation, etc.) auprès de différents publics cibles (enfants, adolescents, jeunes adultes socialement vulnérables, demandeurs d'emploi, réfugiés, personnes âgées, etc.).

Par ailleurs, les tarifs sociaux actuels ont été évalués afin d'examiner si le système actuel des réductions sociales est suffisant pour combler la fracture numérique ;

- **Inclusion sociale : lancement d'un appel à projet dans le but de soutenir les initiatives relatives à la participation aux activités sportives et culturelles des jeunes touchés par la pauvreté.**
On constate encore trop souvent que la pauvreté est associée à l'exclusion sociale. Le sport et la culture sont deux leviers importants pour favoriser la participation des jeunes à la société. En investissant également dans les opportunités de développement de ces jeunes touchés par la pauvreté, l'appel à projet entend contribuer à une société inclusive.

Sur le plan international, les projets mis en œuvre par l'Agence belge de développement Enabel, dans 20 pays, visent à contribuer à l'éradication de la pauvreté et à créer un monde plus équitable et plus durable. Ces projets se focalisent sur l'autonomisation des femmes pour éliminer l'extrême pauvreté.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- En tant que membre du groupe sur l'extrême pauvreté, la Belgique soutient activement le mandat et le travail du Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme et est l'un des principaux parrains d'une résolution sur le même sujet ;
- Par l'intermédiaire de la Banque mondiale, un Partenariat belge pour la réduction de la pauvreté finance depuis de nombreuses années le travail des « économistes de la pauvreté » dans dix pays partenaires d'Afrique subsaharienne de la coopération belge au développement. Le travail d'étude de ces économistes sur la pauvreté dans les bidonvilles de Bujumbura, Bamako, Niamey, Kampala et Kinshasa est toujours en cours ;
- Partant du constat que la croissance du secteur agricole contribue 2 à 4 fois plus à la réduction de la pauvreté que la croissance dans d'autres secteurs, la stratégie de la coopération belge au développement est fondée sur le passage à un modèle d'agriculteurs de subsistance à un modèle d'agriculteurs entrepreneurs, à travers la production de produits locaux de qualité, comme les variétés locales de thé dans les hautes terres du nord du Vietnam. Dans un projet facilité par le Trade for Development Center d'Enabel, et grâce à une formation technique ciblée, 57 communautés paysannes impliquant 2530 ménages appliquent désormais des normes sociales et liées au produit d'agriculture biologique et de commerce équitable. Une fois certifiés, ils ont vu leur revenu augmenter de 87 à 140 % sur une période de deux ans.

Indicators.be :

- **Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale : évaluation**

En 2016, la part de la population présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'élevait à 20,7 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené à 10,6 %. Selon les projections du Bureau fédéral du Plan, cet objectif ne sera pas atteint. Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale évolue donc de façon défavorable.

- **Surendettement des ménages : évaluation**

En 2016, en Belgique, 95 600 personnes bénéficiaient d'une procédure de règlement collectif de dettes. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. Cet objectif ne sera pas atteint en poursuivant la tendance depuis 2007. Le surendettement des ménages évolue donc de façon défavorable.

Bon à savoir

DES FAITS ET DES CHIFFRES

Les trois indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer la pauvreté, dans le cadre de la politique européenne : 1) risque de pauvreté sur la base du revenu, 2) privation matérielle grave et 3) ménages à très faible intensité de travail. Ces indicateurs sont basés sur diverses caractéristiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les trois indicateurs combinés forment l'indicateur européen de la pauvreté « risque de pauvreté ou exclusion sociale ».

Selon l'enquête EU-SILC 2017, 15,9 % de la population belge connaît un risque de pauvreté si on se base sur le revenu ; 5,1 % de la population souffre de privation matérielle grave et 13,5 % de la population belge entre 0-59 ans vit dans un ménage à très faible intensité de travail. La valeur de l'indicateur européen « risque de pauvreté ou exclusion sociale » pour la Belgique, s'élève à 20,3 %.

La pauvreté subjective est un indicateur intéressant, complémentaire aux indicateurs plus objectifs. Selon l'enquête EU-SILC 2017, 21,5 % de la population belge indiquaient avoir des difficultés ou de grandes difficultés à s'en sortir.

Source : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale



1 PAS DE PAUVRETÉ



En 2017, selon l'office belge de statistique Statbel, 15,9 % de la population en Belgique était considérée comme à risque de pauvreté monétaire, 13,5 % vivait dans un ménage à faible intensité de travail et 5,1 % souffrait de privation matérielle grave. Les personnes confrontées à au moins une des situations évoquées ci-dessus sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

SDG 2 :

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER
LA NUTRITION ET PROMOUVOIR
L'AGRICULTURE DURABLE

2 FAIM
«ZÉRO»





L'actuel Plan d'action fédéral en matière de Nutrition et de Santé court jusqu'en 2020. Il tend à mettre en œuvre une politique fédérale de promotion des habitudes alimentaires et modes de vie sains. L'objectif est de réduire de façon significative l'incidence des maladies liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité qui impactent lourdement qualité de vie et budgets de santé. Une attention particulière est portée à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits en concertation avec les opérateurs du secteur alimentaire (industrie alimentaire, détaillants, traiteurs et restaurateurs). Il s'articule sur 5 axes stratégiques, renforcés par le biais d'actions concrètes à tous les niveaux de pouvoir (fédéral, communautaire, régional et communal) :

1. L'engagement du secteur privé : cet engagement doit porter sur l'amélioration nutritionnelle des produits destinés aux enfants et la reformulation du marketing alimentaire destiné à ceux-ci. Après la [Convention Sel](#) en 2009, une nouvelle convention a été signée en 2016 avec FEVIA (Fédération de l'industrie alimentaire belge) et COMEOS (Fédération pour le commerce et les services) : la [Convention Alimentation équilibrée](#) ;
2. L'allaitement maternel et la dénutrition : le Comité Fédéral de l'Allaitement maternel renforce l'information et la formation à propos de l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants. La lutte contre la dénutrition est assurée par des outils adaptés aux hôpitaux, maisons de soins ou domiciles ;
3. Les carences en micro-nutriments : ces carences liées à la déficience iodée légère restent un problème d'actualité en Belgique ;
4. Les monitorings et enquêtes alimentaires : ces monitoring portent sur l'évaluation de la consommation alimentaire, les habitudes alimentaires et la qualité nutritionnelle de l'alimentation ainsi que sur l'évaluation des niveaux d'activités physiques, l'évaluation de l'adéquation des apports alimentaires et nutritionnels par rapport à cette activité. Leurs sujets abordent également l'exposition des enfants et des adultes belges aux contaminants, additifs et autres produits chimiques dans les aliments et permettent, enfin, l'estimation de l'effet des politiques de nutrition ;
5. La recherche scientifique en nutrition : les résultats de ces recherches doivent permettre d'orienter et renforcer les actions menées au niveau du PFNS et des politiques communautaires.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- **Signature de la Convention Alimentation équilibrée.** L'objectif de cette Convention est de contribuer à réduire de 5 % l'apport calorique grâce à une diminution de la teneur en sucres et/ou graisses, et à une amélioration de la composition des produits alimentaires. Il est donc demandé, aux entreprises du secteur alimentaire, une optimisation de la composition de leurs produits par une augmentation de leur apport en fibres, en céréales complètes ou une réduction de leur teneur en sucres ajoutés, en graisses saturées et en calories. Le but final étant de lutter contre l'obésité. Cette prise de position commune avec le secteur alimentaire a déjà produit ces effets : plus de 2 entreprises alimentaires sur 3 en Belgique, ont modifié la composition d'au moins un de leurs produits ;
- **Avis du Conseil Supérieur de la Santé : Recommandations nutritionnelles pour la Belgique – 2016 ;**
- **Organisation d'une journée d'étude « Dietary reference values : a tool for public health » - 2017 ;**
- **Financement, conjointement avec l'EFSA (Autorité Alimentaire européenne), d'un projet scientifique développé par le Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA) et l'Institut scientifique de Santé publique (ISP).** Ce projet vise à développer et valider des méthodes d'analyse des nanomatériaux présents dans trois additifs (colorants) alimentaires courants (le dioxyde de titane ou E171, l'argent ou E174 et l'or ou E175) et dans les denrées en contenant. Ces méthodes permettront par exemple d'analyser leurs structures chimiques et physiques (taille, forme, structure cristalline). Dans une seconde phase, le projet portera sur l'évaluation de l'exposition de la population à ces substances via l'alimentation ;
- **Adaptation, via un nouvel arrêté publié en 2017, des listes et des conditions d'utilisation des plantes et champignons dans les compléments alimentaires et les autres aliments ;**
- **Publication d'une brochure d'information sur le nouveau règlement d'autorisation de mise sur le marché des « Nouveaux aliments », entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.** Il s'agit d'aliments pour lesquels la consommation humaine était négligeable ou inexistante avant le 15 mai 1997 au sein de l'Union européenne (UE) et qui tombent dans une des catégories suivantes :
 - aliments ou ingrédients alimentaires présentant une structure moléculaire nouvelle ou délibérément modifiée ;
 - aliments ou ingrédients alimentaires composés de micro-organismes, de champignons ou d'algues ;
 - aliments ou ingrédients alimentaires qui se composent de matériaux d'origine minérale ;
 - aliments et ingrédients alimentaires composés d'animaux ou qui sont isolés ou produits à partir de ceux-ci. Exemple : insectes ;
 - aliments et ingrédients alimentaires qui se composent de cultures cellulaires ou tissulaires dérivées d'animaux, de végétaux, de micro-organismes, de champignons ou d'algues, ou qui sont isolés ou produits à partir de ceux-ci ;

- aliments et ingrédients alimentaires résultant d'un procédé de production qui n'était pas utilisé pour la production de denrées alimentaires dans l'UE avant le 15 mai 1997 et qui entraîne des modifications significatives dans la composition ou la structure d'une denrée alimentaire, lesquelles affectent sa valeur nutritionnelle, son métabolisme ou sa teneur en substances indésirables ;
- aliments et ingrédients alimentaires qui se composent de nanomatériaux manufacturés ;
- dans certains cas, les vitamines, les minéraux et les autres substances utilisés conformément à la directive 2002/46/CE, au règlement (CE) N° 1925/2006 ou au règlement (UE) N° 609/2013 ;
- aliments ou ingrédients alimentaires utilisés exclusivement dans des compléments alimentaires au sein de l'UE avant le 15 mai 1997, lorsqu'elles sont destinées à être utilisées dans des aliments autres que des compléments alimentaires ;
- **Adaptation de la législation sur les compléments alimentaires, les denrées alimentaires enrichies et les plantes ;**
- **Amélioration de l'outil eCade afin de procéder à un screening approfondi du**

marché en ligne afin de détecter les denrées alimentaires problématiques. Un accord de coopération a été conclu avec l'une des principales plateformes de vente et plusieurs vendeurs ont accepté de fermer leurs magasins en ligne non-réglementaires. L'objectif est d'évoluer vers un protocole de collaboration avec plusieurs plateformes de vente en ligne ;

- **Mise sur pied du programme « Online Commerce Surveillance », une collaboration du SPF Santé publique avec le SPF Économie, le SPF Finances, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé ainsi que l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.** Il fera initialement office de plateforme de concertation, qui sera destinée, à terme, à évoluer vers une approche commune afin d'avoir davantage d'emprise sur le e-commerce ;
- **Coordination du NAPAN (Nationaal Actie Plan d'Action National) de réduction des pesticides 2013-2017 ;**
- **Enquête publique auprès des citoyens et des secteurs concernés dans le cadre de la préparation du 3^e programme de réduction des pesticides (2018-2022).** Au total, 2981 remarques ont été reçues de la part de 952 personnes ;

- **Obligation d'afficher, depuis 2016, deux affiches dans le rayon « pesticides » des commerces :**

- une affiche montrant les alternatives aux pesticides sur laquelle le commerçant indique lui-même les produits et/ou matériaux qu'il propose ;
- une affiche avec des conseils pour une lutte durable contre les parasites et les maladies à la maison et au jardin.

De plus, un détenteur de phytolice doit être présent dans chaque point de vente afin de fournir des informations objectives au client. Le respect de ces obligations est contrôlé depuis 2017 ;

- **Coordination de la position belge dans la discussion sur le nouveau règlement européen sur les fertilisants ;**
- **Entrée en vigueur d'une nouvelle loi, en août 2016, concernant l'utilisation de médicaments pour les animaux producteurs de denrées alimentaires.** Depuis lors, toute utilisation de médicaments ne doit être enregistrée qu'une seule fois par éleveur (principe « only once »). Les données introduites aboutissent dans la banque de données SANITEL-MED et sont utilisées à des fins d'analyses. En outre, la nouvelle législation a imposé une condition



stricte aux antibiotiques critiques, ce qui a permis d'inverser la tendance. En 2016, la consommation de ces antibiotiques a baissé de 53,1 % en moins de cinq mois. L'objectif est de réduire de 75 % la consommation d'antibiotiques critiques. Le défi consiste à réduire de moitié la consommation globale d'antibiotiques (critiques et autres) d'ici 2020 ;

- Interdiction de l'utilisation du formaldéhyde dans les aliments pour animaux votée en décembre 2017 ;
- Organisation de symposiums annuels sur la recherche scientifique dans le domaine de la sécurité des aliments ;
- Participation belge à la veille mondiale en matière d'urgence ou de réurgence d'organismes nuisibles pour les plantes et les produits ;
- Amélioration progressive de la qualité nutritive et de la durabilité des produits achetés via le FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis), qui apporte une aide alimentaire via les banques alimentaires, CPAS et ONG ;
- Poursuite du travail de la plate-forme de lutte contre le gaspillage alimentaire avec les opérateurs de la distribution et les banques alimentaires et les ONG ;
- Sécurité de la chaîne alimentaire : mise en place de simplifications administratives et d'une politique de contrôle adaptée dans le cadre de l'économie collaborative, des groupements d'achats communs et d'autres éventuelles initiatives citoyennes ;
- Adoption de la loi portant assentiment au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (2016).



Sur le plan international, la Coopération belge au développement s'est engagée à allouer 15 % de l'aide publique belge au développement à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Ces dernières années, un taux moyen de 13 % a été atteint. Elle s'est fixé pour objectif de stimuler l'entrepreneuriat durable dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire et à améliorer ainsi la sécurité alimentaire. Considéré comme un entrepreneur social, l'agriculteur occupe une place centrale et il convient de renforcer ses capacités. Dans ce contexte, trois domaines d'intervention sont mis en évidence :

- la promotion de la participation des agriculteurs aux marchés et aux chaînes de valeur ;
- la contribution à la bonne gouvernance ;
- et le soutien à la recherche et l'innovation.

Trois thèmes transversaux constituent par ailleurs le fil conducteur qui traverse la politique belge de développement en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire :

- la nutrition ;
- l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ;
- l'agriculture durable.

La Coopération belge tient également compte des stratégies agricoles nationales des pays partenaires et des initiatives régionales telles que le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La Belgique reconnaît aussi le rôle des acteurs de la coopération multilatérale, et plus spécifiquement celui du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale de la FAO, dans le développement de l'agriculture et la garantie de la sécurité alimentaire.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- L'agence de développement belge a mis en place des « Farmer Field Schools » pour les petits exploitants au Rwanda, qui a connu un grand succès (augmentation de 50 % ou plus de la productivité pour 73 % des agriculteurs concernés) et conduit à une solution rwandaise locale pour les services de vulgarisation ;
- L'agence fournit également un soutien institutionnel et opérationnel à cette fin au Burundi ;
- Au Bénin, les efforts portent également sur la promotion de pratiques écologiquement durables dans la production ;
- Collaboration avec le Musée royal de l'Afrique centrale et avec divers partenaires à la lutte contre les dommages causés aux récoltes par la mouche africaine dans des pays comme la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud et le Kenya ;
- Participation au financement du Bioversity International Musa Germplasm Transit Center, la plus grande banque de gènes de bananes au monde, qui est basée en Belgique. Ce centre aide à préserver la biodiversité tout en promouvant une meilleure nutrition grâce à des aliments riches en micronutriments essentiels, notamment en introduisant et en testant des variétés de bananes d'Asie et du Pacifique en Afrique de l'Est. Les variétés sélectionnées ont des niveaux élevés de caroténoïdes, de sorte que manger une banane répond aux besoins quotidiens de l'enfant pour la vitamine A ;
- Financement de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), instituée par la loi du 3 novembre 2001 et dont le capital est détenu par l'Etat belge. La loi a été modifiée pour la dernière fois le 21 Juillet 2016 et prévoit la conclusion de contrats de gestion quinquennaux entre l'Etat belge et BIO. Celle-ci a développé un important portefeuille en termes d'investissement rural à travers son Fonds d'impulsion agricole et rural et grâce à des prêts accordés à des banques locales et à des entreprises agricoles au Paraguay, en Mongolie et au Sénégal ;
- Participation au nouveau programme quinquennal (2016-2021) de LEAP-Agri, un partenariat à long terme de recherche et d'innovation UE-Afrique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable.

Indicators.be :

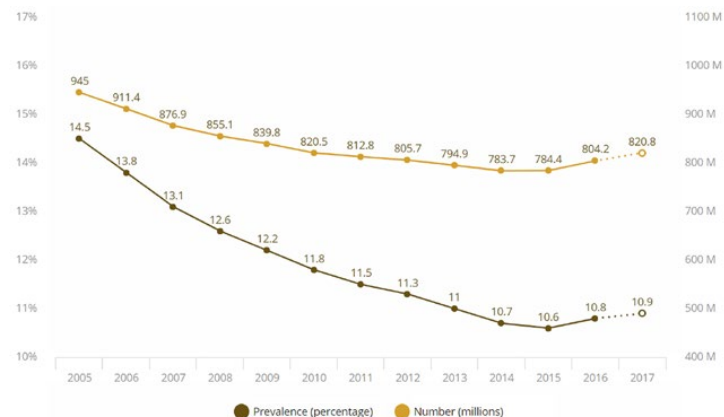
■ Obésité des adultes : évaluation

En 2013, la part de la population adulte ayant un indice de masse corporelle supérieur à 30 s'élevait à 13,7 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. Depuis 2001, il n'y a pas assez de données pour calculer et évaluer la tendance de l'obésité des adultes.

■ Surface en agriculture biologique : évaluation

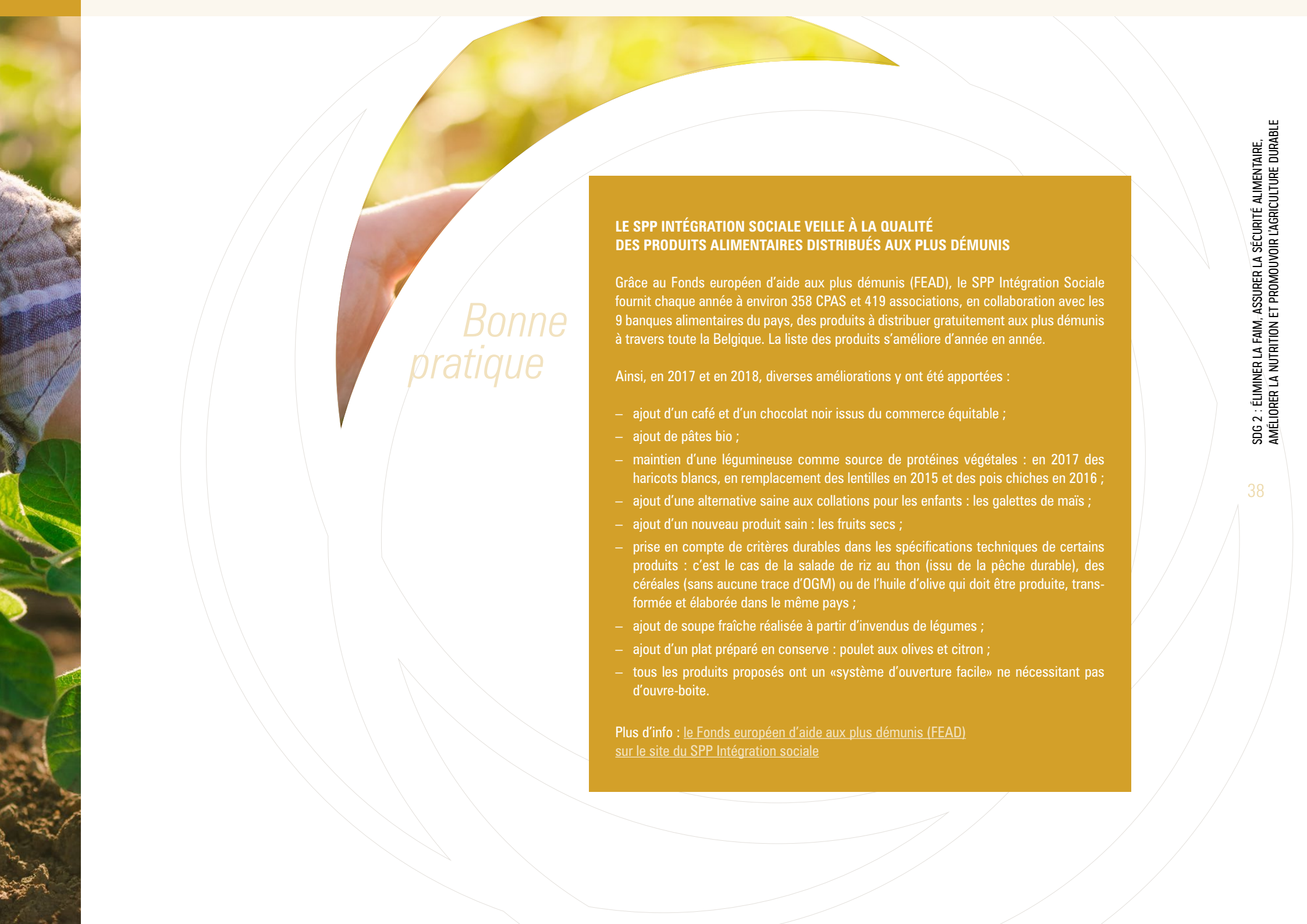
En 2016, l'agriculture biologique en Belgique occupait 5,8 % de la surface agricole. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit augmenter. Cet objectif sera atteint en poursuivant la tendance depuis 2003. La surface en agriculture biologique évolue donc favorablement.

État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (2018) :



Source : FAO

L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, établi en 2018 par la FAO, montre que la faim gagne à nouveau du terrain. Le nombre absolu de personnes sous-alimentées, c'est à dire souffrant d'une carence alimentaire chronique, s'élève à près de 821 millions en 2017, et est en augmentation pour la 3e année consécutive.



Bonne pratique

LE SPP INTÉGRATION SOCIALE VEILLE À LA QUALITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES DISTRIBUÉS AUX PLUS DÉMUNIS

Grâce au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le SPP Intégration Sociale fournit chaque année à environ 358 CPAS et 419 associations, en collaboration avec les 9 banques alimentaires du pays, des produits à distribuer gratuitement aux plus démunis à travers toute la Belgique. La liste des produits s'améliore d'année en année.

Ainsi, en 2017 et en 2018, diverses améliorations y ont été apportées :

- ajout d'un café et d'un chocolat noir issus du commerce équitable ;
- ajout de pâtes bio ;
- maintien d'une légumineuse comme source de protéines végétales : en 2017 des haricots blancs, en remplacement des lentilles en 2015 et des pois chiches en 2016 ;
- ajout d'une alternative saine aux collations pour les enfants : les galettes de maïs ;
- ajout d'un nouveau produit sain : les fruits secs ;
- prise en compte de critères durables dans les spécifications techniques de certains produits : c'est le cas de la salade de riz au thon (issu de la pêche durable), des céréales (sans aucune trace d'OGM) ou de l'huile d'olive qui doit être produite, transformée et élaborée dans le même pays ;
- ajout de soupe fraîche réalisée à partir d'inwendus de légumes ;
- ajout d'un plat préparé en conserve : poulet aux olives et citron ;
- tous les produits proposés ont un «système d'ouverture facile» ne nécessitant pas d'ouvre-boîte.

Plus d'info : [le Fonds européen d'aide aux plus démunis \(FEAD\)](#)
[sur le site du SPP Intégration sociale](#)

AFSCA ET ADMINISTRATION FISCALE CONTRIBUENT À RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires n'est pas une mission proprement dite de l'AFSCA. Ce sont principalement les Régions qui prennent les initiatives dans ce cadre. L'Agence s'est toutefois engagée sur cette voie. Elle a donc rédigé plusieurs documents dans le cadre de la prévention du gaspillage alimentaire :

1. explications relatives aux différentes dates de conservation (2018) ;
2. publication de la circulaire relative aux dispositions applicables aux banques alimentaires et associations caritatives (2017) ;
3. rédaction de directives destinées aux opérateurs du secteur horeca qui permettent au consommateur d'emporter ce qu'il n'a pas consommé (2017).

Comeos, Fevia, la Fédération des banques alimentaires, les épiceries sociales, les restaurants sociaux et les associations luttant contre la pauvreté d'une part, et l'État fédéral et les trois Régions d'autre part, ont uni leurs efforts pour publier en 2012 une brochure commune : excédents alimentaires. Depuis fin 2015, KOMOSIE asbl, FdSS asbl, l'Etat fédéral et les 3 Régions et d'autres partenaires gèrent la plateforme on line « La bourse aux dons ». Cette plateforme prévient le gaspillage alimentaire en facilitant les dons de denrées alimentaires des entreprises alimentaires aux organisations d'entraide.

Par ailleurs, depuis mai 2015, les dons alimentaires à des œuvres caritatives locales sont exonérés de TVA. En pratique, cela permet aux petits commerces, supermarchés, supérettes ou épiceries de quartier de faire don de leurs excédents alimentaires au CPAS ou œuvres reconnues par le CPAS dans leur commune alors qu'auparavant, seuls les dons au profit des Banques alimentaires bénéficiaient de l'exonération de la TVA.



2 FAIM «ZÉRO»



L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture constate que la faim dans le monde est en hausse depuis 2014. En 2017, 821 millions de personnes ne mangeaient pas à leur faim. La situation s'est détériorée en Amérique du Sud et a empiré dans la plupart des régions en Afrique. L'obésité était également en progression dans le monde, passant de 11,7 % en 2012 à 13,2 % en 2016. C'est en Amérique du Nord que le taux d'obésité des adultes est resté le plus important.

SDG 3 :

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE
EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR
LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



En matière de santé, les priorités du gouvernement portent sur les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques, le diabète et la maladie mentale, c'est-à-dire les principales causes de mortalité en Belgique. Les efforts visent à prévenir quatre comportements à risque majeurs :

- le tabagisme : 18,1% de la population belge fument quotidiennement ;
- l'abus d'alcool : 6% des Belges consomment trop d'alcool ;
- les régimes alimentaires malsains ;
- les modes de vie sédentaires.

Ces efforts sont basés sur une approche horizontale intégrée, ciblée sur la promotion de la santé, la prévention et la détection précoce, impliquant tous les niveaux pertinents des communautés aux décideurs politiques.

Les mesures contre le VIH et le sida, l'hépatite C ou la tuberculose sont coordonnées dans le cadre de plans spécifiques. Le plan conjoint en faveur des malades chroniques vise une amélioration de la qualité de vie de la population et, en particulier, en faveur des personnes souffrant d'une ou plusieurs maladies chroniques et, ce, afin qu'elles puissent vivre au mieux dans leur propre environnement (famille, école, travail) et dans la communauté, et puissent gérer leur processus de soins de manière active.

L'accessibilité des soins de santé est aussi un des objectifs principaux du « Pacte d'avenir pour le Patient » qui a été négocié ensemble avec l'industrie pharmaceutique.

La politique sur la sécurité routière est constamment évaluée et ajustée avec les différents acteurs et parties prenantes. En 2015, au niveau fédéral, les « États Généraux de la Sécurité Routière » ont pointé 20 recommandations qui ont été concrétisées à partir de 2016 par de nombreuses actions.

Et enfin, après avoir célébré les 20 ans de la « Loi Bien-être », la stratégie nationale belge « Bien-être au travail » 2016-2020 affirme quatre ambitions :

- promouvoir un travail sûr et sain ;
- renforcer la participation au marché du travail ;
- renforcer la prévention ;
- renforcer la culture de la prévention.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- **Réforme du système d'aide médicale pour les personnes qui n'ont pas l'assurance « soins de santé » ;**

- **Signature d'un protocole d'accord entre l'État fédéral et les entités fédérées en matière de prévention.**

Ce protocole offre un cadre d'harmonisation stratégique entre les différents niveaux politiques avec des accords sur les thèmes suivants: alimentation, tabac, alcool et drogues, psychotropes, addiction au jeu, santé sexuelle, santé de la bouche, prévention du suicide, vaccinations, hépatite C, tuberculose, dépistage néonatal et dépistage du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein et du cancer colorectal (2016) ;

- **Élaboration d'un protocole d'accord entre l'autorité fédérale et les entités fédérées pour la mise en œuvre d'un plan spécifique sur le VIH (2014-2019),** qui contient 58 actions visant à réduire le nombre de nouveaux cas d'infection à VIH, promouvoir l'accès aux services et programmes spécialisés dans le VIH qui

fournissent des services de prévention, de détection, de soins et d'orientation de qualité dans le cadre de l'accès universel à la santé, et réduire toutes les formes de stigmatisation et de discrimination, en particulier si elles sont basées sur l'état sérologique ou l'état de santé ;

- **Rédaction et mise en œuvre du plan stratégique « Soins intégrés pour une meilleure santé » en faveur des malades chroniques qui prévoit des adaptations du système de soins de santé pour :**

- améliorer l'état de santé de la population en général et des malades chroniques en particulier,
- améliorer la qualité des soins (accessibilité, evidence based...),
- accroître l'efficacité des moyens alloués (offrir de meilleurs soins à partir des moyens investis – durabilité du système de financement des soins) ;

- **Mise en place d'un trajet de soins pour les personnes internées, via les coordinateurs de trajet de soins internement**

Entrée en vigueur en 2016 de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes ;

- **En ce qui concerne la politique fédérale en matière d'alcool, une série de mesures ont été adoptées, visant notamment une surveillance publicitaire plus stricte des produits contenant de l'alcool, ainsi qu'une augmentation des amendes pour la violation des règles de publicité.**

Coordination et l'évaluation de spécialistes ayant une fonction de liaison urgences-alcool dans les services d'urgence de huit hôpitaux – Mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'une formation supplémentaire pour les prestataires de soins au sujet de l'alcool chez les femmes enceintes – Augmentation des accises sur les boissons alcoolisées. Une série d'initiatives visent particulièrement les jeunes (16-18) : Clarification de la législation – Contrôle renforcé et plus intensifiée sur les distributeurs automatiques de boissons alcoolisées – Lancement d'une concertation avec les producteurs et les distributeurs d'alcool en vue d'obtenir un accord sur l'étiquetage volontaire concernant l'âge minimum ;

■ **Financement de l'étude SOCOST, en 2016, sur le coût social des drogues légales et illégales en Belgique.**

L'étude SOCOST a fait une estimation des coûts sociaux pour l'an 2012. Elle ne mesure pas seulement les coûts sociaux pour l'alcool et les drogues illégales, mais aussi les coûts pour le tabac et les médicaments psychoactifs (analgésiques, antidépresseurs, sédatifs et hypnotiques). En plus, elle estime les coûts liés à la santé, la criminalité et les accidents de la route ;

■ **Plusieurs mesures entrées en application en 2016 concernent la consommation de tabac :**

- Les paquets de cigarettes et de tabac à rouler doivent être pourvus tant sur le devant qu'au dos d'un avertissement avec texte et illustration couvrant 65% de la surface. Un avertissement devra également figurer sur les faces latérales, couvrant 50 % de la surface.
- Interdiction d'ajouter des arômes aux cigarettes et au tabac à rouler conférant une saveur reconnaissable ou caractéristique à un produit.
- Établissement d'un cadre pour la mise sur le marché des cigarettes électroniques contenant de la nicotine, afin d'en surveiller la qualité et la sécurité.
- Mise en place d'un système d'identification et de suivi pour la production et la distribution de cigarettes, et une protection visible et invisible des produits, afin de combattre le commerce illégal.
- Interdiction de vendre des produits du tabac par internet sera interdite ;

■ **Le Plan d'action national Environnement-Santé (NEHAP) (2009-2017)** se concentre notamment sur la biosurveillance humaine (méthode consistant à mesurer la quantité de certaines substances chimiques dans le corps humain et à étudier leur relation avec les habitudes de vie et d'alimentation), la qualité de l'air extérieur et intérieur, les rayonnements électromagnétiques, le bruit, la détection de présence de moustiques exotiques sur notre territoire, l'étude du cancer chez l'enfant et l'environnement, la présence de polluants organiques persistants dans le lait maternel ;

■ **Depuis 2016, les autorités fédérales ont lancé une initiative pour informer et sensibiliser les élèves de l'enseignement primaire et secondaire à diverses thématiques dont la sensibilisation au don d'organes par le biais de la Campagne BELDONOR.**

Le Federal Truck sillonne la Belgique afin d'aller à la rencontre des élèves, des professeurs, du grand public qui le souhaitent. Il se compose d'un espace moderne et accueillant équipé de banquettes, d'un jeu interactif et ludique pour apprendre en s'amusant, de tablettes numériques proposant des informations factuelles mais aussi un vidéomaton / photomaton destiné à accueillir les impressions des jeunes et susciter leur expression. Les objectifs poursuivis étant :

- l'invitation au questionnement et à la réflexion personnelle ;
 - le positionnement des jeunes face à la thématique ;
 - le transfert du message au sein de la sphère familiale afin de susciter les échanges ;
- **Publication d'un folder à l'usage des personnes voulant lancer leur propre marque de cosmétique ;**
- **Organisation d'un colloque sur les liens entre l'environnement et la santé dans le secteur des cosmétiques ;**

- Demande d'avis auprès du Conseil Supérieur de la Santé sur les avantages et les inconvénients de la consommation de viande, et notamment sur le lien entre la consommation excessive de viande rouge et le cancer colorectal (2017) ;

- Retrait du marché de produits cosmétiques contenant de l'amiante ;

- Modification de l'AR fixant les conditions d'exploitation des centres de bronzage, afin de renforcer un certain nombre d'obligations incombant à l'exploitant (2017) ;

- Demande d'avis au Comité consultatif de Bioéthique de Belgique concernant la problématique des étrangers souffrant de problèmes médicaux, y compris psychiatriques, graves (Décembre 2016) ;

- Publication d'une brochure à l'intention des exploitants de bars à chicha ;

- Publication d'un arrêté royal réglementant les conditions de vente, de composition, de notification et d'étiquetage des cigarettes électroniques ;

- Mise en œuvre, en Belgique, du plan d'action européen sur la santé mentale de l'OMS

Demande d'avis au Conseil Supérieur de la Santé sur la définition d'indicateurs nécessaires pour évaluer, suivre et mesurer la qualité des soins de santé mentale ;

- Mise à jour du plan fédéral « Forte chaleur et pic d'ozone » (2016) ;

- Campagne de sensibilisation et de formation à la prise en charge des femmes excisées dans les hôpitaux ;

- Publication d'une checklist de la prise en charge optimale des victimes de violence sexuelle au sein des hôpitaux belges (2017) ;

- Publication au Moniteur Belge de la Déclaration conjointe concernant le plan de Mise en Alerte des Services Hospitaliers (MASH – 2016) ;

- Adaptation du plan d'intervention médicale suite aux attentats terroristes à Paris et à Bruxelles ;

- Lancement d'une enquête sur les habitudes de déplacement et la sécurité routière auprès de plus de 30 000 Belges (2016) ;

- Modification de l'AR du 11 juillet 2011 relatif aux dispositifs de sécurité des passages à niveau sur les voies ferrées en vue d'améliorer la sécurité (2017) ;

- Création d'une nouvelle Commission fédérale pour la sécurité routière (CFSR) par l'arrêté royal du 15 octobre 2017. La Commission se réunit plusieurs fois par an pour discuter des thèmes d'actualité. Les missions de la CFSR sont diverses :

- concertation sur les tendances actuelles ; statistiques et études sur la sécurité routière ;

- échange d'informations entre les différents représentants ;

- formulation de conseils et de recommandations sur les modifications législatives ;

- préparation du contenu des États Généraux de la Sécurité Routière et proposition d'objectifs chiffrés concernant la réduction du nombre d'accidents et de victimes sur les routes ;

- Élaboration d'un code de bonnes pratiques régissant l'expérimentation des véhicules autonomes sur la voie publique (2016) ;

- Organisation d'une journée d'étude sur la sécurité routière pour les deux-roues (2017) ;
- Application de peines plus sévères pour les personnes conduisant en état d'ivresse (2018) : les conducteurs qui prennent le volant avec un haut taux d'alcool dans le sang sont obligatoirement condamnés par le juge à l'éthylotest anti-démarrage (de 1 à 3 ans, ou à vie), en plus d'une déchéance du droit de conduire d'au moins 3 mois et de l'obligation de repasser les 4 examens de réintégration. Cette mesure vise avant tout les récidivistes qui ont déjà été condamnés avec un taux d'alcool d'au moins 1,2 pour mille au cours des 3 dernières années. Le juge est également obligé de condamner à l'éthylotest anti-démarrage les conducteurs, même non récidivistes, qui ont été contrôlés avec un taux d'alcool très élevé, d'au moins 1,8 pour mille ;
- Ouverture du centre de psychiatrie légale à Anvers (2017) qui accueille 182 internés, dont 18 femmes, afin d'offrir des soins et un accompagnement conformes à la dignité humaine.

La construction de ce centre apporte une réponse à l'offre déficitaire d'accueil d'internés qui n'ont pas leur place dans une prison ;

- Création d'un guichet unique et d'un statut de solidarité nationale pour les victimes d'actes de terrorisme.
Ce statut vise également l'octroi d'une pension de dédommagement et le remboursement des soins médicaux à la suite d'actes de terrorisme.
- Publication d'une brochure pour expliquer aux personnes transgenres ce qu'elles doivent faire pour adapter le M/F sur leur acte de naissance et/ou changer de prénom (2018) ;
- Rédaction et mise en œuvre du plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI (2018-2019) ;
- Subvention de projets-pilotes destinés à la prévention primaire du burn-out au sein des entreprises (2018) ;
- Campagne avec le Federal Truck pour apprendre aux jeunes comment manipuler les produits chimiques en toute sécurité (2018) ;
- Création d'un nouvel outil de promotion concernant les droits et la collaboration du patient dans la relation de soins (2016) ;

- Organisation d'une campagne de sensibilisation sur l'usage des antibiotiques par le BAPCOC (Belgian Antibiotic Policy Coordination Committee - le comité belge de la politique de coordination des antibiotiques). Deux spots radio donnent des informations pratiques sur les infections qui peuvent être guéries ou non par des antibiotiques et sur la meilleure manière de les utiliser. Une brochure, des posters, des annonces et un album éducatif de Bob et Bobette sont également diffusés à grande échelle (2017-2018) ;
- Organisation d'une campagne de sensibilisation sur l'usage des somnifères et calmants (2018) ;
- Organisation d'une campagne sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) (2017) ;
- Demande d'analyse au Conseil Supérieur de la Santé sur les connaissances scientifiques actuelles en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur en Belgique (2017).

Sur le plan international, la coopération belge s'est fixée également des priorités en matière de santé qui correspondent aux « 6 building blocks of Health System » de l'OMS. Elle concentre ainsi son attention sur :

- Le renforcement systémique de services de santé intégrés (comprenant les soins de santé de base et ceux de référence) pour les maladies transmissibles (malaria, tuberculose, SIDA) et négligées (trypanosomiase, schistosomiase, lèpre, etc.), les maladies non infectieuses comme celles liées à la nutrition et la santé mentale et la santé sexuelle et reproductive.
- Le renforcement quantitatif et surtout qualitatif du personnel de santé.
- Le renforcement du système d'information sanitaire.
- Le renforcement du système d'approvisionnement sanitaire.
- Un bon système de financement de la santé, assurant un accès universel financier aux soins essentiels , y compris pour les couches les plus pauvres et vulnérables.
- Le renforcement du leadership et de la bonne gouvernance du secteur de la santé.

Dans le renforcement des systèmes de santé à l'étranger, les autorités fédérales et infranationales considèrent l'Institut de médecine tropicale (IMT) d'Anvers comme un partenaire de choix. Celui-ci gère le secrétariat de la plateforme BE-CAUSEHEALTH qui rassemble une cinquantaine de membres concernés dans la coopération au développement au niveau de la santé internationale, dont l'Agence Enabel et le SPF Santé publique. Des observateurs représentant les autorités fédérales font également partie des groupes de travail de cette plateforme.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Participation au projet Train Intercultural Mediators for a Multicultural Europe (TIME) avec six autres partenaires européens.**

Ensemble, ils ont développé un programme de formation pour les médiateurs interculturels, afin de renforcer leur rôle d'interprétation linguistique et de facilitation auprès des patients ne parlant pas une des langues nationales. Cet outil important pour garantir des soins de santé accessibles pour tous et de qualité égale a reçu le prix de « success story », la plus haute distinction décernée par Erasmus + ;

- **Intensification de l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre l'importation de produits stupéfiants via les ports maritimes et les aéroports.**

Conclusion d'accords bilatéraux avec les pays (Amérique latine – Afrique

occidentale) d'où provient la cocaïne. Cela implique l'intensification des échanges d'information avec les services de contrôle dans les pays d'origine ;

- **Participation au Risk Assessment Group et Risk Management Group ainsi qu'au Health Security Committee et au réseau de points focaux du règlement sanitaire international : gestion des crises sanitaires Ebola, Zika, grippe aviaire, Fipronil, etc. ;**
- **Lutte contre la maladie du sommeil : Le gouvernement belge s'engage avec la fondation Bill & Melinda Gates à éradiquer la maladie du sommeil d'ici l'horizon 2025.** Aujourd'hui, cette maladie également appelée Human African Trypanosomiasis est endémique dans 24 pays et menace 50 millions de personnes. 85 % des victimes se trouvent toutefois en RDC. Entre 2017 et 2025, le gouvernement belge investira au total 27 millions d'euros pour éradiquer la maladie en RDC ;

- **Octroi de nouveaux prêts d'État à État, de prêts bonifiés, de crédits mixtes et de subventions pour des projets au Kenya (décontamination bactériologique des déchets hospitaliers et amélioration des services de laboratoire et de radiologie cliniques), au Vietnam, en Égypte et au Ghana (fourniture de matériel de radiologie diagnostique) et en Mongolie (équipement médical à un centre de diagnostic et de médecine) ;**
- **Lutte contre la mortalité maternelle,** principalement dans les pays partenaires d'Afrique subsaharienne, par la formation du personnel médical en soins obstétricaux d'urgence et la décentralisation de la transfusion sanguine, ainsi que par le soutien à de nombreux centres de santé dans les hôpitaux ruraux dotés de compétences en chirurgie, y compris les compétences en césariennes et dans les services ambulanciers professionnels ;

- **Rôle actif dans les efforts mondiaux d'alerte précoce.**

En matière d'observation de la Terre dans le domaine des maladies transmissibles, la politique scientifique a travaillé avec différents partenaires de recherche sur la cartographie prédictive dynamique de l'habitat vecteur du paludisme en Asie du Sud-Est. Les acteurs locaux ainsi que les acteurs régionaux ou multilatéraux ont été impliqués dans les ateliers de définition du problème et de partage ou de résultats, ainsi que dans un projet d'adaptation de cette approche à d'autres maladies vectorielles que le paludisme, comme la dengue par exemple ;

- **Fourniture de vaccins et de médicaments pour les Nations Unies.**

Parmi les 14 % de fonds alloués par la Coopération belge au secteur de la santé, 22 % sont constitués par la fourniture de médicaments, ce qui est particulièrement important étant donné que la Belgique a également l'une des législations les plus strictes sur la qualité des médicaments destinés à l'exportation. Ceux-ci doivent être de qualité égale à celle des médi-

caments à usage local. Une nouvelle initiative, déployée en 2017, vise à garantir la qualité de tous les produits pharmaceutiques achetés, stockés et / ou distribués par des acteurs belges, gouvernementaux et non gouvernementaux, dans le cadre de l'aide aux pays en développement ;

- **Soutien à la mise en place de systèmes d'assurance maladie et d'autres nouveaux systèmes de financement de la couverture santé en Ouganda, au Bénin, au Burundi, au Rwanda, au Sénégal et au Niger ;**

- **Contribution au lancement de la plateforme Européenne de Connaissance et de Formation UEFGM (United to END FGM),** une plateforme en ligne gratuite offrant informations et conseils pratiques aux professionnel-le-s confronté-e-s, dans le cadre de leurs activités, aux mutilations génitales féminines (2017). La plate-forme comprend : un cours d'apprentissage en ligne disponible dans 9 langues, des informations spécifiques à 11 États membres de l'UE, ainsi que des « connaissances en direct », webinaires et forum de discussion en ligne.

Indicators.be :

- **Décès prématurés dus aux maladies chroniques : évaluation** ➞

En 2014, le nombre de décès dus aux maladies chroniques de personnes de moins de 65 ans par 100 000 habitants de cette catégorie d'âge s'élevait à 102,9 en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené à 68,6. En poursuivant la tendance depuis 2003, cet objectif ne sera pas atteint. Le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques évolue donc de façon défavorable.

- **Fumeurs quotidiens : évaluation** ➞

En 2015, la part de fumeurs quotidiens de 15 ans et plus s'élevait à 18,1% en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené à 13,1%. Cet objectif ne sera pas atteint, malgré une tendance à la diminution depuis 2000.

INTERVIEW DE GENEVIÈVE LURQUIN

CONSEILLER AU SEIN DE LA CELLULÉ « VICTIMES
CIVILES DE GUERRE ET DE TERRORISME »

« Derrière chaque,
dossier, il y a un
drame humain »

Anciennement attachée au SPF Sécurité sociale, la DG « Victimes de la Guerre » a fusionné, au 1^{er} janvier 2018, avec le département « Pensions de réparation » du Service fédéral des Pensions (SFP). De cette fusion est née la cellule « Victimes civiles de guerre et de terrorisme », que dirige

Geneviève Lurquin. Son regard sur ses dossiers a bien changé depuis les attentats du 22 mars 2016.

Quelle est la raison d'être de votre cellule ?

GL : « Suite aux attentats de mars 2016, le gouvernement a voulu apporter la preuve de la reconnaissance et de la solidarité de l'Etat envers les victimes. Il a donc créé un statut de solidarité nationale, qui n'existait pas auparavant. L'objectif est que les victimes directes et indirectes du terrorisme puissent continuer à vivre décemment. Selon les cas, la personne peut obtenir le statut, un remboursement de ses soins médicaux, une pension de dédommagement.

Qui peut bénéficier de ce statut de solidarité nationale ?

GL : « D'après la loi, toute victime, de nationalité belge ou résidant en Belgique au moment des attentats, peut obtenir ce statut. D'autres attentats que ceux du 22 mars 2016 ont été reconnus par arrêtés royaux : Liège, New-York, le musée juif de Bruxelles, le musée du Bardo en Tunisie, ... Une quinzaine ont été reconnus. Nous traitons actuellement 768 dossiers de victimes d'actes terroristes, auxquels il faut ajouter 116 demandes de non-Belges que nous ne pouvons ouvrir tant que la loi n'est pas modifiée. »

Quelles sont les différentes administrations impliquées dans le cheminement des dossiers ?

GL : « Le SPF Justice a créé un guichet unique auprès duquel peuvent s'adresser les victimes. C'est là qu'elles introduisent leur demande. La commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels, qui en a la gestion, octroie parfois d'abord une aide urgente. Ensuite, elle transmet directement le dossier chez nous. Lorsque les éléments nous permettent d'accorder le statut de solidarité nationale, la décision part à la signature du Ministre de la Défense. Les victimes directes d'un acte terroriste doivent passer un examen

médical à l'Office médico-légal de Medex. Si cet examen permet de reconnaître plus de 10 % d'invalidité, la personne pourra obtenir une pension de dédommagement par le Service des Pensions. Tout ce qui relève du remboursement des soins de santé suite aux actes de terrorisme est pris en main par la CAAMI – Direction des Invalides de guerre. »

Les victimes se disent pourtant peu entendues, voire abandonnées. Comment pourrait-on améliorer leur prise en charge ?

GL : « Vous savez, la loi qui reconnaît les victimes des attentats terroristes n'a été votée qu'en juillet 2017. Et nous ne payons véritablement les pensions que depuis janvier 2018. Le sentiment d'abandon est compréhensible et beaucoup de victimes sont encore dans la colère. En juin 2018, le SPF Justice a organisé des rencontres face-to-face. Cette démarche pro-active a été humainement bouleversante pour tout le monde. On s'est rendu compte que toutes les victimes n'avaient pas connaissance de notre service. D'autres ne décèlent leur traumatisme que maintenant. Et beaucoup sont amères face à toutes les démarches administratives qu'on leur impose. Gardons dès lors à l'esprit que, derrière chaque dossier, il y a surtout un drame humain, et tentons de faciliter leur reconstruction ».

Bonne pratique

LE BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN A ÉLABORÉ UN INDICATEUR COMPOSITE POUR MESURER LE BIEN-ÊTRE ACTUEL DES BELGES

La loi du 14 mars 2014 charge le Bureau fédéral du Plan (BFP), dans le cadre de l'Institut des comptes nationaux, d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer « la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie ». Elle précise que ces indicateurs doivent être regroupés « (...) en un nombre aussi restreint que possible (...) d'indicateurs principaux ».

Afin de répondre à cette mission, ainsi qu'à une demande explicite du Parlement de disposer d'indicateurs synthétiques complémentaires au PIB, le BFP a orienté ses recherches afin de construire un indicateur pour mesurer le bien-être actuel des Belges. Cet indicateur a été construit à partir des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être spécifique à la Belgique. Il intègre les principales composantes du bien-être en Belgique, à savoir: la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation. La santé étant le principal déterminant du bien-être, c'est cette composante qui détermine principalement l'évolution de l'indicateur entre 2005 et 2017.

Plus d'info :

[Working Paper « Mesurer le bien-être en Belgique » – Bureau fédéral du Plan](#)

LE SPF SANTÉ PUBLIQUE EN CAMPAGNE POUR LE DON D'ORGANES

Comme il l'avait déjà fait l'année précédente, le SPF Santé publique a mobilisé le Federal Truck en 2016 et 2017 pour informer et sensibiliser les élèves de l'enseignement primaire et secondaire au don d'organes. Ce sont ainsi plus de 10 000 élèves qui ont été touchés par la campagne Beldonor.

En 2018, la campagne s'est invitée dans les bureaux de vote lors des élections communales du 14 octobre. Des brochures d'information et des formulaires ont été mis à la disposition des électeurs. Durant cette journée, 15.602 Belges se sont enregistrés comme donneurs/-euses d'organes.

Plus d'info : Don d'organes – [Campagne Beldonor](#) sur le site du SPF Santé publique.

Bon à savoir

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



En Belgique, en 2016, les maladies cardiovasculaires sont restées la première cause de décès, malgré une légère baisse de leur importance relative (27,7 % de l'ensemble des causes de décès). La part des tumeurs a continué sa progression comme cause initiale des décès (26,4 % de l'ensemble), avec une hausse sensible des tumeurs malignes du sein (+ 2,8 %). Le nombre de décès attribués aux maladies respiratoires s'est avéré en régression mais est resté la 3^e cause de mortalité (10,4 % de l'ensemble).

SDG 4 :

ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE
ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR PIED D'ÉGALITÉ,
ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS
D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Par la Déclaration d'Incheon, adoptée lors du Forum mondial sur l'éducation en mai 2015, l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, a été chargée de diriger et de coordonner avec ses partenaires l'agenda Éducation 2030. La feuille de route pour atteindre les 10 cibles associées à l'Objectif relatif à l'éducation est le Cadre d'action Éducation 2030, adopté en novembre 2015, qui fournit des orientations aux gouvernements et aux partenaires sur la façon de traduire les engagements en actes.

Comparé à l'objectif 2 du Millénaire, l'agenda mondial Éducation 2030 a une portée nouvelle et élargie qui :

- Va de l'éveil de la petite enfance jusqu'à l'éducation et la formation des jeunes et des adultes ;
- Met l'accent sur l'acquisition des compétences pour le travail ;
- Souligne l'importance de l'éducation à la citoyenneté dans un monde pluriel et interdépendant ;
- Met l'accent sur l'inclusion, l'équité et l'égalité des genres ;
- Et vise à assurer des résultats d'un apprentissage de qualité pour tous, tout au long de la vie.

En 2016, la Belgique a été choisie pour siéger au sein du Comité directeur chargé d'assurer le suivi de l'ODD4.

La Coopération belge apporte un soutien à l'accès universel à l'éducation et met un accent plus particulier sur la qualité de l'enseignement. Ses priorités depuis plusieurs années dans ce secteur sont l'accès à l'éducation de base et à un enseignement technique et professionnel de qualité et porteur d'emplois.

Consciente que la scolarisation des filles a un impact positif sur le développement économique, humain et social, la coopération belge est particulièrement attentive à la mise en œuvre de politiques et d'interventions qui assurent l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès à l'éducation. La Coopération belge est également convaincue que l'école est, pour les filles, le meilleur remède contre l'explosion démographique, les mariages précoces et la discrimination. En juillet 2017, le Parlement fédéral belge a d'ailleurs adopté à l'unanimité une résolution qui reconnaissait la scolarisation des filles comme levier fondamental de développement humain.

L'éducation est un des secteurs prioritaires de la coopération gouvernementale belge dans 4 pays (RDC, Burundi, Ouganda et Palestine) où la Belgique intervient via différents types d'interventions (Fonds commun, projets, programmes). La coopération belge appuie les acteurs non gouvernementaux tels que les Universités, l'APEFE, la VVOB ainsi que la Plateforme EDUCAID. Au niveau multilatéral, la Belgique soutient l'éducation via ses contributions à la Banque mondiale, au Partenariat mondial pour l'Éducation ainsi qu'à l'UNICEF. Ces deux dernières organisations sont très actives dans les pays fragiles ou touchés par un conflit.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- **Création du service « Be Assist », le Centre d'assistance belge pour la reconnaissance des qualifications professionnelles répond aux questions concernant :**

- les professions réglementées ;
- les conditions d'accès à la profession spécifiques en Belgique ;
- les démarches à entreprendre pour obtenir en Belgique l'accès à l'exercice d'une profession réglementée sur la base des qualifications professionnelles acquises dans un autre État membre ;

- **Lancement du Digital Belgium Skills Fund en mai 2017.**

Il vise à réduire la fracture numérique et à donner l'opportunité à plus de citoyens d'améliorer leurs compétences numériques. Ce fonds doté de 18 millions d'euros est mis en place pour une période

de trois ans. La Fondation Roi Baudouin est chargée de la sélection des projets pour le SPF Stratégie et Appui. Quarante-et-un projets ont été sélectionnés pour 2017, à travers toute la Belgique. Ils visent le développement de plusieurs types de compétences numériques (compétences de base, apprentissages des langages de programmation, etc.) auprès de différents publics cibles (enfants, adolescents, jeunes adultes socialement vulnérables, demandeurs d'emploi, réfugiés, personnes âgées, etc.). L'appui financier oscille entre 50 000 et 500 000 euros par projet. L'appel à projets pour 2018 a été lancé début octobre 2017 ;

- **Annoncer la couleur : Enabel propose, en partenariat avec les provinces, un accompagnement pédagogique et financier pour mener à bien des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) au sein des écoles ;**

- **Adoption de la loi sur le travail faisable et maniable (loi du 5 mars 2017) :** elle fixe un objectif interprofessionnel de cinq jours de formation en moyenne par équivalent temps plein et par an. Elle prévoit d'organiser la formation, soit au niveau sectoriel, soit au niveau de l'entreprise par la création d'un compte formation individuel. À défaut de convention collective sectorielle ou d'entreprise, le travailleur peut prétendre à un droit de deux jours de formation par an et par équivalent temps plein. L'employeur rendra compte de la manière dont l'obligation de former ses travailleurs a été remplie en complétant le Bilan Social.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Octroi de bourses** : Les universités belges, l'agence de développement belge et l'Institut de médecine tropicale se sont réunies depuis quelques décennies pour organiser des projets d'échanges avec des partenaires académiques du Sud, prenant la forme de bourses pour des doctorants, des étudiants en master et des professionnels en formation de courte durée, des visites d'étude pour les promoteurs et les universitaires. Les ressortissants des pays africains les moins avancés sont très bien représentés parmi les milliers de bénéficiaires annuels, avec des pays comme l'Éthiopie, Cuba, la Tanzanie, l'Ouganda et la RDC en tête de liste. Environ un tiers des demandes retenues sont des femmes ;
- **Soutien au Musée royal de l'Afrique centrale** qui forme une centaine de scientifiques africains par an, en collaboration avec des organisations partenaires africaines, soit dans des biotopes africains, soit dans les locaux du musée. Tout en s'efforçant d'assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes à un enseignement technique, professionnel et supérieur abordable et de qualité, il se concentre principalement sur des sujets de géologie, de sécurité alimentaire et de biodiversité ;
- Pour la coopération belge au développement, le partenaire multilatéral de choix doté d'un financement pluriannuel non affecté est le Partenariat mondial ;
- Soutien à une intervention de la Banque mondiale en RDC en 2016, grâce auquel la technologie numérique est utilisée pour améliorer la gestion dans le secteur de l'éducation en améliorant la communication entre les écoles et les autorités sur les mesures visant à améliorer les normes d'éducation ;
- Participation de la Belgique au programme « Éducation in Emergencies » de l'UNRWA, afin de créer des environnements d'apprentissage sûrs pour les enfants réfugiés palestiniens, à contrôler la qualité de l'éducation, à encourager l'engagement et la participation ;



- **SPF Mobilité, DG Transport maritime :** la Belgique a ratifié la Convention on Standards of Training, Certification and Watch-keeping for Seafarers de l'IMO (STCW) ; **DG Transport aérien :** ICAO Global Aviation Safety Plan, Belgian National Aviation Security Program – **SPF Mobilité, DG Transport maritime :** dans le cadre du STCW la B a certifié des écoles au Vietnam et au Panama ;
- **Niger : Développement du projet Sarraounia par Enabel, en collaboration avec le gouvernement nigérien, qui vise à maintenir les jeunes filles à l'école dans les communes rurales de la région de Dosso, en prêtant attention aux obstacles rencontrés par les jeunes filles tous les jours.**
Le Projet Sarraounia est un projet pilote qui privilégie l'innovation aussi bien dans son approche que dans ses outils d'intervention, afin d'amener la majorité des acteurs locaux à comprendre les bénéfices de la scolarisation des jeunes filles. En 2018, un voyage d'études au Bénin a été offert pour récompenser les meilleures élèves de 3e des six collèges ruraux pilotes dans le cadre de la première édition d'une compétition ;
- **Signature, en 2017, d'un programme de coopération gouvernementale entre la Belgique et la Guinée pour 2018-2022.**
Une des 3 composantes de cette coopération est un programme de formations, d'études et d'expertise ;
- **Mise en œuvre du projet TTE (Teacher Training Education) par l'Agence belge de développement et le gouvernement ougandais.** Il a pour ambition d'améliorer la qualité de la formation des professeurs du secondaire dans 5 National Teachers' Colleges (NTC) en renforçant les compétences professionnelles des futurs enseignants et en développant les infrastructures - 2017-2021 ;
- **Lancement en 2017 de la VET Toolbox sur base d'un partenariat entre plusieurs agences de développement nationales :** Enabel, LuxDev (Luxembourg), GIZ (Allemagne), le British Council (Royaume-Uni) et l'Agence française de développement, sur base d'un financement européen et allemand. Exemple d'aide : au Sénégal et au Mali, formation d'une soixantaine de gestionnaires d'écoles au management et à la meilleure manière d'accorder une place au secteur privé dans la gestion d'un centre de formation ;
- **Territoire palestinien : Joint Financing Arrangement - phase II – 2015-2019 ;**
- **Maroc : Fonds d'appui à la promotion de la coopération triangulaire phase 2**
Objectif spécifique : La promotion et le soutien des actions et des échanges dans les domaines de la formation et du transfert du savoir-faire entre le Maroc, et les pays partenaires de l'aide au développement du Royaume de Belgique en Afrique subsaharienne francophone. 2014-2019 ;
- **Burundi : Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique – 2014-2019 ;**
- **Équateur : Appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle – 2014-2021 ;**
- **RD Congo : Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle – 2014-2021 ;**



- **Afrique du Sud : Belgian-South African Training Facility Partnership**

L'objectif spécifique est d'améliorer les capacités des secteurs public et privé sud-africains en soutenant et en facilitant leur participation à une grande variété de programmes d'éducation et de formation, de travaux de recherche, de séminaires et d'ateliers de normes internationales - 2013-2019 ;

- **Octroi de fonds supplémentaires à l'INRWA, l'Agence de l'ONU en charge de l'aide humanitaire, pour soutenir la réouverture d'écoles au Moyen-Orient (Gaza, Cisjordanie, Jordanie, Liban et Syrie) dès septembre 2018 ;**

- **Ouganda : Dans l'optique de familiariser les étudiants des zones reculées à la réalité du marché du travail, Enabel Ouganda a mis en place une chaîne de renforcement des compétences recourant à la réalité virtuelle.**

Elle produit des clips « Comment faire » de courte durée plongeant virtuellement les spectateurs dans des environnements de travail réels. En juin 2017, un projet pilote a introduit la technologie RV afin de fournir un appui ICT à une formation de mécaniciens de pompes manuelles dans les camps de réfugiés du nord de l'Ouganda.

Indicators.be :

- **Décrochage scolaire : évaluation**

En 2016, la part de la population âgée de 18 à 24 ans ayant quitté l'école prématurément, s'élevait à 8,8 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, cette proportion doit être ramenée à zéro. Cet objectif ne sera pas atteint, malgré une tendance à la diminution depuis 2000.

- **Formation tout au long de la vie : évaluation**

En 2016, la part de la population belge âgée de 25 à 64 ans qui avait participé à des activités d'éducation ou de formation au cours des quatre semaines précédant l'entretien s'élevait à 7 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit augmenter. La tendance depuis 2000 est indéterminée.

Bonne pratique

LA BELGIQUE EST ACTIVE AU SEIN DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION

Le Partenariat Mondial pour l'Éducation (Global Partnership for Education - GPE) est un mécanisme de financement multilatéral de l'enseignement primaire et secondaire. Il rassemble plus de 65 pays en développement et différentes institutions bilatérales, multilatérales et internationales. Son objectif est de fournir un appui technique et financier à ces pays afin de leur permettre de développer l'éducation nationale. La Belgique occupe depuis janvier 2015 un siège de membre suppléant au Conseil d'Administration de la GPE et contribue financièrement à hauteur de 9 millions d'euros par an. Un nouveau Plan stratégique ainsi qu'un Cadre des résultats y ont été adoptés pour la période 2016-2020.

Plus d'info : [site web du Partenariat Mondial pour l'Éducation](http://site.web.du.Partenariat.Mondial.pour.l'Education)

LA CITOYENNETÉ MONDIALE SUR LES BANCs DES ÉCOLES EN BELGIQUE

Annoncer la Couleur est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) qui propose aux (futur-e-s) enseignant-e-s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale. Il vise à éveiller et former les élèves aux interdépendances mondiales et les incite à agir en citoyens responsables, conscients de l'importance de la solidarité internationale, et à contribuer à un monde plus juste et plus durable.

Le programme est financé par la Coopération belge au Développement, coordonné par l'Agence belge de Développement (Enabel), et mis en œuvre sur le terrain en partenariat avec les provinces et les commissions communautaires.

Plus d'info : www.annoncerlacouleur.be

Bon à savoir



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Niger, Tombo Kasso, septembre 2018.

Collège d'enseignement général (CEG) de Tombo Kasso, Commune rurale de Kiéché. Match de Handball des filles du collège entraînées par le professeur d'éducation physique. Le projet Sarraounia vise à augmenter la présence des filles dans 6 collèges ruraux de la région de Dosso en améliorant l'environnement scolaire (construction de latrines, terrains de sport, cases d'étude, apport de matériel pédagogique) et en sensibilisant les communautés. Copyright : Enabel/Tim Dirven.

SDG 5 :

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



En Belgique, comme dans bon nombre d'autres pays démocratiques, l'égalité des femmes et des hommes est un principe fondamental garanti par la Constitution. Depuis la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995, la Belgique s'est engagée à renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société en intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques (*gender mainstreaming*). La loi du 12 janvier 2007 (M.B. du 13 février 2007) prévoit cette intégration au niveau fédéral.

Dans le cadre du « Plan fédéral pour la mise en œuvre du gender mainstreaming » (2015-2019), les membres du gouvernement fédéral ont pris plusieurs initiatives telles que l'intégration de la perspective de genre dans :

- les campagnes de sensibilisation sur la prévention des risques psychosociaux au travail ;
- les préparatifs pour la modernisation des conditions de travail ;
- le soutien aux communautés locales dans le domaine de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent;
- les logements dans les centres de réfugiés et le soutien aux migrants ;
- et dans le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et son modèle utilisé pour rendre compte de l'avancement des différentes mesures du plan.

Les membres du gouvernement fédéral doivent également veiller à ce que l'aspect genre soit renforcé dans leurs administrations respectives.

Un autre élément crucial est la lutte contre la violence sexiste. Des Plans d'Action Nationaux sur ce thème existent depuis 2001, le plus récent étant le PAN de 2015-2019 qui recueille 235 engagements des différents niveaux politiques belges. Il se concentre sur la violence conjugale féminine, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, la violence fondée sur l'honneur et la violence sexuelle.

Sur le plan de l'arsenal législatif, les dispositions existantes interdisent la discrimination directe et indirecte, le harcèlement sexuel et le harcèlement fondé sur le sexe, ainsi que l'incitation à la discrimination fondée sur le sexe. La législation actuelle prévoit des recours pour les victimes et des sanctions pour les auteurs de discrimination.

L'Institut Fédéral pour l'Égalité des femmes et des hommes (IEFH) est compétent pour coordonner ces matières.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Réalisation de l'Étude « État des lieux sur l'application et l'effectivité de la loi genre » (2018) ;
- Modification du Code pénal social : ajout d'un article relatif aux pouvoirs des inspecteurs sociaux : « En vue de la recherche et de la constatation des infractions relatives à la législation antidiscrimination et à ses arrêtés d'exécution, les inspecteurs sociaux ont le pouvoir en présence d'indications objectives de discrimination à la suite d'une plainte ou d'un signalement, soutenues par des résultats de datamining et de data-matching, de se présenter comme des clients, des clients potentiels, des travailleurs ou des travailleurs potentiels, pour vérifier si une discrimination fondée sur un critère protégé légalement a été ou est commise » ;
- Rédaction et mise en œuvre par plusieurs institutions fédérales de différents plans d'action, comme le Plan fédéral gender mainstreaming (2015-2019), le Plan d'Action National de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre (2015-2019), le Plan d'Action National sur femmes, paix et sécurité (2017-2021), le Plan pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin (2016-2019), le Plan d'action de Lutte contre la traite des êtres humains (2015-2019) et le Plan d'action de Lutte contre le trafic d'êtres humains (2015-2018) ;
- Rédaction et transmission au Parlement des rapports intermédiaires concernant la mise en œuvre de la « loi gender mainstreaming » ;
- Publication du Manuel et de la Check-list (2016) pour l'intégration de la dimension de genre dans les procédures d'octroi de subsides et du Manuel et de la Check-list (2018) pour l'intégration de la dimension de genre dans les procédures d'octroi de marchés publics, ainsi que l'organisation de formations à ce sujet ;
- Modification de la loi sur la transmission du nom de famille (2016) : la loi du 8 mai 2014 sur la transmission du nom de famille laisse aux parents le choix en ce qui concerne le nom de famille de leurs enfants : le double nom de famille, seulement le nom de la mère ou seulement le nom du père. En cas de désaccord entre les parents, ou en l'absence de choix, l'article 2 de la loi prévoyait que l'enfant reçoive automatiquement le nom de famille du père. Le père disposait par conséquent d'un droit de veto, qui lui permettait d'éviter que l'enfant reçoive (aussi) le nom de la mère. Cette disposition discriminait les femmes et a été supprimée ;
- Financement de trois Centres de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles en Belgique ;
- Publication d'une check-list pour la prise en charge optimale des victimes de violence sexuelle au sein des hôpitaux belges ;
- Mise au point d'un outil d'évaluation des risques liés à la violence entre partenaires, destiné à la police, à la justice et aux services sociaux ;

- Mise à jour de l'étude sur la « Prévalence des filles et femmes excisées ayant subi ou à risque de subir une mutilation génitale féminine en Belgique » ;
- Constitution d'un groupe de travail rassemblant des représentants des SPF Justice, Affaires Étrangères, des Pension et de l'Égalité des chances, pour examiner comment réduire en Belgique les conséquences de mariages polygames effectués à l'étranger, car ils enfreignent les droits de la femme, avec des conséquences concrètes en termes de pension et de droit à la pension alimentaire ;
- Publication d'un rapport annuel de l'IEFH sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique ;
- Publication de l'étude (2016) Genre et emploi du temps ;
- Publication d'une étude (2018) sur la dimension de genre du congé parental, du crédit-temps et de l'interruption de carrière ;
- Organisation de la campagne « Maman reste à bord » (2017), dans le but d'informer les (futures) mères des discriminations liées à la grossesse et à la maternité au travail et de leurs droits en tant que travailleuses et de la campagne « Congé parental recrute des pères » (2018) ;
- Lancement d'une étude afin de déterminer les risques psychosociaux liés au cumul des tâches travail-famille chez les jeunes parents, en particulier chez les femmes venant d'accoucher. Sur base des résultats de cette recherche, des propositions de politique seront formulées dans une prochaine phase en vue d'améliorer la situation des jeunes mères, pères et coparents en améliorant le régime de congé, en faisant en sorte que les possibilités de garde de jeunes enfants soient plus accessibles, à l'aide des soins de répit, un meilleur équilibre entre le travail et la vie privée, des régimes de carrière flexibles, etc. ;
- Etude (2016) sur les effets de la loi du 28 juillet 2011 relative aux quotas de genre dans les conseils d'administration des entreprises ;
- Intégration de la dimension de genre dans la réforme de la loi modifiant le code civil en matière de droits matrimoniaux (2018) ;
- Intégration de la dimension de genre dans le baromètre de l'utilisation des TIC en Belgique (2016). Ce baromètre montre que 12,6 % des 16-74 ans en Belgique n'ont jamais utilisé internet en 2015. Pour les femmes, ce pourcentage est plus élevé car 13,8 % n'ont jamais utilisé Internet. Pour les hommes, le pourcentage est plus bas et est de 11,5 %. La fracture numérique est plus tangible chez les femmes (33,4 %) avec un faible niveau d'éducation, que chez les hommes ayant un faible niveau d'éducation (25,5 %) ;
- Accompagnement du Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusions sociale du projet « Âge, femmes et emploi : une évaluation » (VOLDEMP), coordonné par l'UCL dans le cadre du programme BRAIN-be de la Politique scientifique ;
- Publication du Focus « Hommes et femmes au CPAS » (2016).



Sur le plan international, la stratégie «Genre et coopération belge au développement» et son plan d'action connexe ont été élaborés en 2016, dans le but d'ajouter une dimension d'égalité des sexes à toutes les phases de l'analyse et de la formulation de tous les projets et programmes internationaux de développement entrepris au niveau fédéral. La stratégie met en évidence quatre priorités :

- éducation et prise de décision ;
- santé et droits sexuels et reproductifs (DSSR) ;
- sécurité alimentaire, accès aux ressources naturelles et autonomisation économique ;
- et protection des droits et lutte contre la violence sexiste (sous toutes ses formes), en accordant une attention particulière aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).

Du point de vue belge, la promotion de la santé et des droits reproductifs est fortement ancrée dans une vision plus large soutenue par des acteurs internationaux tels que l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population): un monde dans lequel chaque grossesse est souhaitée, chaque accouchement est sûr et le potentiel de chaque jeune est satisfait. En raison de l'importance primordiale que la Belgique attache à la défense des droits de la femme et de la petite fille dans les questions de planification familiale et au-delà, notre pays est partenaire de l'UNFPA et de l'UNICEF. Elle s'implique dans cette cause non seulement par un financement pluriannuel octroyé aux agences des Nations Unies, mais une implication dans des programmes de développement bilatéraux, notamment avec le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Maroc.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Financement, par l'Agence de développement belge, de coopératives féminines produisant de l'huile d'argan, du palmier dattier, des amandes ou du safran au Maroc.** Ces soutiens améliorent les capacités de gestion et de commercialisation des femmes entrepreneurs, en leur permettant d'approcher les marchés internationaux comme producteurs de l'huile d'argan certifiée «Commerce équitable», en améliorant le statut social des bénéficiaires et augmentant les inscriptions scolaires de leurs filles ;
- **Rôle très actif au sein de la plateforme « She Decides », lancée par les Pays-Bas après l'annonce de la Maison Blanche de sa décision de couper le financement des organisations qui aident les femmes dans les pays en développement en les informant sur le planning familial, la contraception et l'avortement sans risque.**

Cette plateforme rassemble les pays et organisations qui partagent la même vision et œuvrent ensemble pour que les organisations d'aide dans les pays en développement puissent poursuivre leur travail autour de la planification familiale et des droits des femmes. Un financement du type crowdfunding a également été lancé pour permettre des dons privés ;

- **Accueil en Belgique, en mars 2017, d'une conférence internationale dont l'objectif était de rassembler des pays, organisations et entreprises privées qui partagent la même vision et qui soutiennent l'Initiative globale de collecte de fonds « She Decides » ;**
- **Établissement d'un programme de coopération bilatérale belgo-marocain 2016-2020, contenant un important programme sectoriel consacré à la**

protection et à la promotion des droits des femmes et des enfants ;

- **Projets de scolarisation des filles au Niger, en Ouganda, en RD Congo ;**
- **Appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle en RD Congo ;**
- **Programme de lutte contre la violence sexuelle en RD Congo (2015-2019) :** renforcement de la prévention et de la réponse médicale et psychosociale après les violences sexuelles, soutien à la sphère judiciaire en collaboration avec l'ONG internationale TRIAL (Track Impunity Always) et développement d'une application mobile, Eye Witness, permettant de rassembler des preuves et de les stocker en toute sécurité dans le «cloud», comme outil de lutte contre l'impunité suite aux violences sexuelles dans l'est de la RDC ;

- Contribution à la campagne « Tolérance zéro » contre le mariage des enfants au Bénin, en collaboration avec les autorités béninoises et l'UNICEF ;
- Contribution financière au Fonds des Nations Unies pour la population afin de soutenir des programmes de planning familial et de protection contre les maladies transmissibles sexuellement, dans 46 pays ;
- Rédaction et mise en œuvre des 2^e et 3^e plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité », afin de concrétiser

l'exécution de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Dans trois pays-cibles, l'action coordonnée des départements offrira la possibilité d'approfondir l'expérience avec ce PAN et de continuer à l'appliquer. Il s'agit du Burkina Faso, de la République démocratique du Congo et du Mali. Ces pays ont été choisis parce qu'ils disposent d'une représentation diplomatique belge, parce que ce sont des pays partenaires de la coopération au développement belge et parce que l'armée belge participe à des opérations dans ces pays.

Indicators.be :

- Écart salarial entre les hommes et les femmes : évaluation 

En 2015, le salaire horaire moyen des femmes était de 6,5 % inférieur à celui de hommes, en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené à 0 %. Cet objectif ne sera pas atteint, malgré une tendance à la diminution de l'écart salarial entre les hommes et les femmes depuis 2006.

- Femmes parlementaires : évaluation 

En 2016, la part de femmes élues à la chambre et au sénat (fédéral) et dans les parlements régionaux et communautaires en Belgique s'élevait à 41 % du total des élus. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit atteindre 50 %. En extrapolant la tendance depuis 2003, cet objectif sera atteint. La part des femmes parlementaires évolue donc favorablement.

INTERVIEW DE JEROEN DECUYPER AERTS

ATTACHÉ À L'INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES
FEMMES ET DES HOMMES

« Les SDGs sont
devenus une bonne
porte d'entrée pour
nos thématiques »



Jeroen Decuyper Aerts représente l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) sein de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD). Au quotidien, il travaille surtout sur le Gender mainstreaming et sur le Plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité ».

En quoi la contribution de l'IEFH aux politiques fédérales répond-elle à des objectifs du Programme 2030 ?

JD : « L'IEFH contribue évidemment au SDG 5 par le biais de ses propres activités. Mais les collaborations sont nombreuses. Prenons par exemple la lutte contre les violences faites aux femmes

(SDG 5.2). L'IEFH a contribué à la création de 3 centres de prise en charge en cas de violences sexuelles, dans lesquels les victimes peuvent recevoir des soins holistiques. Cette initiative réunit l'Intérieur, la Justice, la Santé publique et nous-mêmes. En matière de lutte contre la pauvreté (SDG 1), l'IEFH fait partie du réseau Pauvreté, pour lequel il a organisé une formation en gender mainstreaming. Il collabore également avec le SPP Intégration

Sociale dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté. Il a obtenu l'intégration de la dimension de genre dans certaines actions. Et c'est important car on voit très clairement que la pauvreté ne touche pas de la même manière les hommes et les femmes. Dans les problématiques liées à l'emploi, l'IEFH est aux côtés du SPF Emploi pour suivre l'évolution de l'écart salarial. Mais il intervient aussi dans la manière d'aborder la prévention des risques psycho-sociaux, la maternité dans le milieu du travail ou l'évolution des carrières. »

À quoi sert concrètement la prise en compte de la dimension du genre dans toutes ces problématiques ?

JD : « Elle reste absolument nécessaire car on constate que tout notre système fonctionne encore souvent sur le modèle de l'homme qui doit se montrer ambitieux au boulot et assurer un revenu à sa famille, et la femme qui doit s'impliquer dans l'éducation des enfants et assurer l'équilibre familial, quitte à sacrifier sa carrière. Et lorsque la famille éclate, les problématiques générées par une séparation touchent majoritairement plus fortement les femmes, avec ou sans enfant. Autre exemple : quand on aborde la question des sans-abri, il faut savoir de qui on parle lorsqu'on élabore une politique d'accueil. On sait que les hommes se retrouvent plus vite dans la rue et qu'ils sont bien plus nombreux. Mais si on aborde la question de l'insécurité des sans-abri, on sait que les femmes sont plus fragiles et font davantage l'objet de violences sexuelles. Il est nécessaire de leur réserver des places d'accueil spécifiques.

Dernier exemple : les congés parentaux. Nous voyons évidemment dans nos statistiques qu'il y a encore énormément de discriminations liées à la maternité. Mais le congé de paternité est très insuffisamment soutenu. Bien qu'il s'agisse d'un droit en Belgique, les pères subissent encore beaucoup de pression professionnelle pour y renoncer. On leur fait souvent comprendre que cela pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution de leur carrière. »

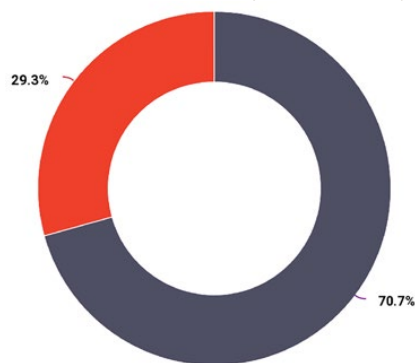
Les SDGs ont-ils un effet positif sur l'influence de l'IEFH ?

JD : « Certainement. Les SDGs sont devenus une bonne porte d'entrée pour nos thématiques. La nécessité de suivre des indicateurs et notre influence pour obtenir la ventilation des données par sexe portent leurs fruits. Je vous donne encore un exemple. Nous collaborons avec le SPF Mobilité pour analyser les résultats de l'enquête sur les déplacements domicile-travail. La ventilation par sexe montre deux grandes différences :

- En voiture, les femmes font souvent des trajets courts et fragmentés : aller chercher les enfants à l'école, faire les courses, conduire les enfants à leurs activités, etc. Les hommes prennent le volant pour de plus longues distances ;
- Les femmes utilisent davantage les transports en commun que les hommes.

Il est essentiel de s'en rendre compte pour définir une politique de mobilité durable qui touche les publics-cibles concernés. »

Bonne
pratique



Répartition des mandataires par genre sur l'ensemble des institutions fédérales en 2017

■ Femmes ■ Hommes

Source : www.infocenter.belgium.be

L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES CONNAÎT UNE LÉGÈRE DIMINUTION EN BELGIQUE

Chaque année, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale publient un rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Ce rapport est établi sur base des chiffres fournis par la DG Statistique du SPF Economie et le Bureau fédéral du Plan.

Le rapport 2017 (établi sur base des données 2014) indique que, globalement, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'économie belge, une femme gagne en moyenne 8% de moins qu'un homme par heure de travail. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une légère diminution de l'écart salarial sur base des salaires horaires. L'écart salarial sur base annuelle s'élève pour sa part à 21 %. Sur ce plan également, nous ne pouvons parler que d'une légère diminution. La différence entre ces deux chiffres s'explique par l'effet du travail à temps partiel. Au fil des années, l'écart salarial calculé sur base des salaires horaires diminue plus fortement que celui basé sur les salaires annuels.

Plus d'info : [Rapport 2017 sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique](#)

Bon à
savoir

SELOR SOUTIENT LES CANDIDATURES FÉMININES AUX FONCTIONS DE MANAGER DEPUIS 10 ANS

Au sein de l'administration fédérale, moins de 30 % des top managers sont des femmes. Depuis 2008, le programme « Top Skills top management » vise à soutenir les candidatures féminines aux fonctions de président(e) d'un service public fédéral, de directeur/-trice général(e) d'un service ou d'un département. Les candidates ont ainsi l'occasion de participer gratuitement à une simulation d'assessment qui leur permet de mieux cerner leurs forces et leurs points de développement. C'est aussi l'occasion pour elles de se familiariser avec la procédure de sélection pour les fonctions de top management.

Vu les besoins et les attentes des femmes ayant une formation universitaire ou occupant une fonction de niveau A dans l'administration fédérale, Selor a également créé la formule « Top Skills middle management ». Lors de l'assessment, les candidates sont testées sur un certain nombre de compétences propres à une fonction de niveau middle manager. Elles reçoivent un feedback sur leurs points forts et les points à développer pour répondre aux exigences de la fonction.

Plus d'information
sur le [site de Selor](#)



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



En Belgique, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) a pour mission de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe. Il s'investit notamment dans la lutte contre les violences liées au genre et développe des instruments pratiques visant une plus grande égalité sur le marché de l'emploi. En 2017, il a enregistré 736 signalements, soit un tiers de plus qu'en 2016 et 59 % de plus qu'en 2015.

SDG 6 :

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU
ET À L'ASSAINISSEMENT
ET ASSURER UNE GESTION DURABLE
DES RESSOURCES EN EAU

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



D'après le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, le droit à l'eau et à l'assainissement ne figure pas expressément dans notre Constitution mais on peut argumenter qu'il est contenu dans l'article 23 de la Constitution, qui garantit le droit de vivre conformément à la dignité humaine, par le droit à un logement décent et le droit à la protection d'un environnement sain. Il est en effet impossible de parler d'un logement décent sans accès suffisant à l'eau, le manque d'eau étant nuisible à la santé.

En matière d'eau, la Belgique a par ailleurs signé le « Protocole sur l'eau et la santé » du Conseil économique et social des Nations unies en 1999 et l'a ratifié en 2004. Cependant, un nombre croissant de personnes ont des difficultés à accéder à l'eau en raison de la hausse des coûts. La précarité hydrique peut se manifester par des difficultés de paiement, des coupures, une sous-consommation, être obligé d'utiliser les toilettes et douches publiques,...

En ce qui concerne la problématique de l'assainissement des eaux usées, et de l'utilisation rationnelle des ressources en eau, elle est de la compétence des Régions.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Publication d'un AR relatif à la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine (2016) ;
- Modification de l'AR du 23 juin 2010 relatif à l'établissement d'un cadre en vue d'atteindre un bon état des eaux de surface (2016) ;
- Modification de l'AR du 14 janvier 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui sont conditionnées ou qui sont utilisées dans les établissements alimentaires pour la fabrication et/ou la mise dans le commerce de denrées alimentaires (2017) ;
- Édition d'un nouveau pictogramme devant figurer sur l'emballage des lingettes qui ne peuvent être jetées dans les toilettes. Le coût annuel du débouchage et de réparation des pompes endommagées est estimé à 3 millions d'euros ; un coût qui se répercute sur le prix de l'eau à charge des consommateurs belges. De plus, ces colmatages provoquent des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et accroissent la pollution des cours d'eau et des mers ;
- Interdiction des phosphates dans les produits pour lave-vaisselles (2017).



Sur le plan international, en juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissait le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme. En septembre 2010, le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies a affirmé que le droit à l'eau potable et à l'assainissement découle du droit à un niveau de vie suffisant et qu'il est indissociable du droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, ainsi que du droit à la vie et à la dignité. La résolution confirme le droit à l'eau et à l'assainissement comme faisant partie du droit international existant. L'ONU a d'ailleurs déclaré la période 2018-2028 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable ».

En 2016, notre pays a continué à investir 4,3 % de son aide publique au développement (APD), principalement via la Coopération belge au Développement, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cela représente une augmentation sensible par rapport aux années antérieures. La Belgique contribue ainsi à la construction d'infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations, pour stocker et acheminer l'eau vers les cultures, et pour protéger les surfaces agricoles des risques d'inondations (barrages, digues, réseaux d'irrigation, puits, etc.). Elle encourage également les différents acteurs et usagers à travailler de concert en vue de garantir une plus grande durabilité de leurs ressources hydriques à travers la mise en place de programmes de gestion intégrée des ressources en eau.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- Interventions au Kenya dans la distribution d'eau potable, la production d'hydroélectricité et la purification de l'eau, sous forme de prêts d'État à État, de prêts bonifiés, de crédits mixtes et de subventions ;
- Interventions au Ghana pour la rénovation d'une station de pompage, la construction d'un gazoduc au nord, le remplacement des conduites d'amiante et l'approvisionnement en eau potable ;
- Fourniture de pompes solaires (avec volet formation) au Soudan ;
- Approvisionnement en eau potable au Niger – Renforcement des capacités administratives aux niveaux central et local dans la région de Dosso pour amener des changements de comportement dans les activités liées à l'eau ;
- Fourniture d'ingénierie, d'assistance technique et de matériaux de construction pour les stations d'épuration des eaux usées au Vietnam ;
- Collaboration avec l'ONG Protos pour améliorer l'attitude et les pratiques d'hygiène en Afrique Subsaharienne ;
- Soutien au développement d'approches de gestion intégrée des ressources en eau visant à gérer efficacement les prélèvements durables parmi les différents utilisateurs de bassins fluviaux spécifiques au Vietnam, en Algérie, au Maroc et au Sénégal ;
- Agrandissement des réseaux de drainage et mise en place de la collecte de 40% de tous les déchets solides municipaux dans trois districts du nord de la capitale du Burundi, réduisant la prévalence des maladies liées à l'eau ;
- Investissement dans des équipements de désalinisation dans la province de Gaza au Mozambique. Les pompes et unités de désalinisation sont équipées de panneaux solaires et l'énergie est stockée grâce à des réservoirs sous pression au lieu de batteries.

Indicators.be :

- Nitrate dans les eaux de rivière : évaluation

En 2012, les rivières belges contenaient 3,6 milligrammes d'azote sous forme de nitrates par litre d'eau. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. Cet objectif sera atteint en poursuivant la tendance depuis 2000. Les nitrates dans les eaux de rivière évoluent donc favorablement.

- Consommation d'eau : évaluation

En 2015, la consommation d'eau en Belgique était de 60 100 litres par habitant. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. Cet objectif sera atteint en poursuivant la tendance depuis 2000. La consommation d'eau évolue donc favorablement.



Bonne
pratique

ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉCARITÉ HYDRIQUE EN BELGIQUE EN 2015

D'après la Fondation Roi Baudouin, la précarité hydrique touche un ménage sur quatre à Bruxelles, un sur cinq en Wallonie et un sur sept en Flandre : ces ménages doivent consacrer une part trop importante de leur budget au paiement de leur facture d'eau. Cette situation résulte principalement d'un revenu trop faible, d'une facture d'eau trop élevée et d'un logement de mauvaise qualité. Entre 2005 et 2016, la facture moyenne d'eau a augmenté de 89 % en Flandre, de 74 % en Wallonie et de 56 % à Bruxelles. De plus en plus de ménages (+ 86 % en Flandre et +32 % à Bruxelles depuis 2012) ont en outre reçu un plan de remboursement pour éviter une coupure d'eau.

Plus d'info sur le [site de la Fondation Roi Baudouin](#)

Bon à
savoir

LA BELGIQUE CONSACRE 4,3 % DE SON AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Pour la Belgique, l'eau est et demeure un thème très important. Notre pays consacre en moyenne 4,3 % de son aide publique au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la coopération belge œuvre à la construction d'infrastructures, pour augmenter les capacités de production, développer les réseaux de distribution d'eau et améliorer la qualité de l'eau. En soutien à l'agriculture, la Belgique soutient des projets permettant de stocker et d'acheminer l'eau vers les cultures ou protégeant les surfaces agricoles des risques d'inondation.

Elle met en place des programmes de gestion intégrée de l'eau, afin de garantir une plus grande durabilité des ressources hydriques. Et enfin, elle travaille au renforcement des compétences des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, depuis l'utilisateur jusqu'aux services de l'État. La gouvernance du secteur, la planification et la gestion des infrastructures constituent des axes essentiels de l'appui apporté par la coopération belge à ses partenaires, afin d'assurer la durabilité du service et du droit à l'eau.

Plus d'info sur le [site d'Enabel](#)



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Senegal

L'agence belge de développement Enabel a construit à Thiakhar un forage, un château d'eau et un réseau d'adduction qui couvrent plusieurs villages alentours. L'eau n'étant pas potable, une unité pilote de potabilisation par la technique de l'osmose inverse a été installée sur place. Depuis, l'eau de Thiakhar est réputée et l'on se déplace de loin pour y remplir ses bidons.

Copyright : Enabel/Dieter Telemans

SDG 7 :

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS
À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES
FIABLES, DURABLES ET MODERNES,
À UN COÛT ABORDABLE

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



C'est en avril 2017 que les quatre ministres de l'Énergie en Belgique ont décidé d'établir, en concertation avec les acteurs de la production et de l'approvisionnement en énergie, un pacte énergétique interfédéral pour 2030 et 2050. Ces acteurs ont été consultés du 3 mai au 30 juin, puis les citoyens du 17 octobre au 5 novembre 2017.

En mars 2018, réunis en comité ministériel restreint, les ministres fédéraux ont trouvé un accord sur le pacte énergétique, confirmant la sortie du nucléaire en 2025, annonçant un projet de loi permettant des capacités de production nouvelles et définissant de nouvelles zones pour la construction de parcs éoliens. La mise en œuvre de ce pacte doit répondre à quatre critères :

- la sécurité de l'approvisionnement énergétique ;
- le respect des accords de Paris sur le climat ;
- le maintien d'un prix abordable pour les ménages et les entreprises ;
- et la sécurité des installations.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Rédaction et mise en œuvre d'un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables (2010-2020) ;▪ Rédaction et mise en œuvre d'un plan d'action belge pour l'efficacité énergétique (2014-2020) ;▪ Mesures diverses pour améliorer l'interconnexion des réseaux électriques | <p>belges, français, luxembourgeois et néerlandais. Depuis la réalisation du projet BRABO I à la frontière nord fin 2016, la Belgique peut compter sur une capacité d'importation maximale de 4500 MW ;</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Adoption de la loi du 13 juillet 2017 (Moniteur belge du 19 juillet 2017), qui insère dans la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de | <p>l'électricité (dite « loi électricité ») un certain nombre de dispositions en vue d'établir un cadre légal pour le Modular Offshore Grid. Ce dernier vise une installation de transport à établir dans les espaces marins sous juridiction de la Belgique en vue de l'intégration progressive d'un certain nombre de futurs parcs éoliens offshore ;</p> |
|---|---|---|

- Publication d'un AR (2017) modifiant l'AR du 16 juillet 2002 relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables. Cette modification vise spécifiquement le soutien à l'électricité produite par des installations établies dans les espaces marins sous juridiction de la Belgique (c'est-à-dire les éoliennes offshore), dont le financial close est intervenu après le 30 avril 2016, en vue de le rendre conforme aux Lignes directrices de la Commission européenne concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020 ;
- Maintien de la mise en place des « réserves stratégiques », processus activé pour la première fois lors de l'hiver 2014-2015, pour faire face au manque structurel de production électrique lié à la fermeture de centrales ;
- Remplacement de l'essence 95 par la 95 E10 (2017). Ce carburant peut donc contenir jusqu'à maximum 10 % de bioéthanol ;
- Publication de l'AR fixant les modalités d'utilisation du Fonds de transition

énergétique, qui vise à encourager la recherche et le développement dans des projets innovants dans le domaine de l'énergie et notamment pour développer la production et le stockage de celle-ci (2017) – Organisation d'appels à projets financés par le Fonds de transition énergétique ;

- Approbation par le Conseil des ministres d'un avant-projet de loi relatif au mécanisme de rémunération de capacité, qui constitue une réforme importante du marché de l'électricité. Il permettra de rencontrer un triple objectif : assurer la sécurité d'approvisionnement du pays, permettre la transition énergétique à long terme et la sortie du nucléaire au prix le plus bas pour le consommateur (2018) ;
- Mise sur le marché de nouveaux biodiesels : il s'agit du diesel B10, B20, B30 et du diesel XTL (diesel synthétique). Le biodiesel se compose d'une partie de diesel fossile « ordinaire » complété par du diesel produit à partir d'huile végétale ou de graisse animale (2018) ;
- Campagne de contrôle des appareils de chauffage individuels à combustibles solides (poêles à bois) (2017) ;

- Conclusion d'un accord avec les fournisseurs du marché libéralisé de l'électricité et du gaz, visant à protéger les consommateurs contre d'éventuelles pratiques abusives ou informations trompeuses (2018) ;
- Publication de l'AR modifiant l'AR du 16 juillet 2002 relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (2018) ;
- Réductions d'impôts pour les dépenses en vue d'économiser l'énergie : pour les particuliers (isolation du toit) et pour les entreprises ;
- Préparation d'un plan national intégré Climat-Energie (2021-2030) ;
- Préparation de la conversion des réseaux de gaz pauvre (gaz Low) L vers le gaz riche (gaz High) afin d'assurer la disponibilité de gaz pour tous les utilisateurs, dans le cadre de la diminution progressive de la production du gaz pauvre (gaz Low) par les Pays-Bas, dont provient la totalité du gaz L importé en Belgique (qui représente environ 50 % de la consommation de la distribution publique) ;

- Révision de la structure fédérale de crise prévue dans le Plan national d'urgence pour les pénuries et pannes d'électricité de grande ampleur dans le but d'assurer la cohérence entre les différents plans d'urgence ;
- Contribution au plan de développement fédéral du réseau de transport d'électricité 2010-2020, établi par ELIA ;
- Introduction, auprès de la Commission Européenne, des « Preventive Action Plan » et « Emergency Plan » en matière d'approvisionnement en gaz naturel – Transposition dans la législation belge du nouveau règlement relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel (2016) ;
- Approbation du projet-pilote « Nemos » mettant en œuvre l'énergie houlomotrice en Mer du Nord ;
- Publication de l'AR établissant des normes de produits pour les carburants destinés au secteur du transport d'origine renouvelable (2018).

Sur le plan international, grâce à son adhésion à IRENA (International Renewable Energy Agency) et à d'autres efforts, la Belgique souhaite contribuer à l'objectif de 50% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique mondial d'ici à 2040. Les activités belges à l'étranger visent principalement à accroître cette part des énergies renouvelables et à assurer un accès universel à l'énergie.

La Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) a mis en place un groupe de travail sur les énergies renouvelables et consacre également une part importante de son portefeuille à des projets liés à l'énergie.

Quant à Enabel, l'Agence Belge de Développement, elle axe ses actions sur 4 piliers : la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, le renforcement des acteurs publics dans le secteur de l'énergie, l'implication des acteurs privés dans la production et la distribution d'énergie, et l'accès à l'énergie par l'extension du réseau électrique et l'installation de petits réseaux en milieu rural.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- Investissements dans le Énergie Renouvelable Asie II, un fonds multi-pays centré sur l'Inde, les Philippines et l'Indonésie, qui investit dans une combinaison équilibrée d'énergie éolienne, géothermique, hydraulique, gaz et solaire ;
- Octroi d'un prêt pour la construction de la 3^e centrale photovoltaïque au Sénégal ;
- Octroi d'un prêt pour la construction d'une centrale hydroélectrique en Ouganda ;
- Octroi d'un prêt pour la finalisation de la construction d'un parc éolien au Kenya ;
- Extension du réseau électrique au Rwanda ;
- Création de mini-réseaux électriques au Mozambique, s'appuyant sur l'installation antérieure de systèmes de panneaux solaires autonomes, de pompes solaires et de composants hydroélectriques (2018-2023) ;
- Contribution à la formation du personnel universitaire, naval et portuaire au Maroc, en collaboration avec l'Association royale belge des armateurs et dans le cadre du programme de coopération technique de l'OMI (International Maritime Organization), afin d'accroître l'efficacité énergétique des navires ;
- Formation à la gestion durable de la forêt en tant que ressource énergétique utilisée pour la cuisine et les usages connexes par les ménages urbains et ruraux au Rwanda (2016-2021) ;
- Soutien au développement du secteur de l'énergie à travers le renforcement institutionnel et le développement des capacités au Rwanda (2014-2019) ;
- Publication du « Manuel de bonnes pratiques architecturales – Éco-construction et efficacité énergétique dans les bâtiments » (2017).

Indicators.be :

▪ Énergies renouvelables : évaluation

En 2015, 7,9% de la consommation finale brute d'énergie en Belgique provenait de sources d'énergie renouvelables. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, cette part doit atteindre 18%. Selon les projections du BFP, cet objectif sera atteint. La part des énergies renouvelables évolue donc favorablement.

▪ Intensité en énergie : évaluation

En 2015, l'intensité énergétique s'élevait à 141,3 tonnes d'équivalent pétrole (tep) par million d'euros (M€ chaînés, année de référence 2010) en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené à 79,9 tep/M€. Selon les projections du BFP, cet objectif ne sera pas atteint, malgré la tendance à la baisse.

INTERVIEW DE NANCY MAHIEU

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA DG
DE L'ÉNERGIE AU SPF ÉCONOMIE, PME,
CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE

*« Les questions
énergétiques sont
cruciales pour le
fonctionnement de
l'économie et de la
société en général. »*



En tant que Directrice Générale de la DG de l'Énergie, Nancy Mahieu assure la présidence des réunions plénières de CONCERE, la plate-forme de concertation entre l'État et les Régions en matière d'énergie. Cet organe existe depuis plus de 25 ans. Mais ses membres n'ont jamais eu autant de sueurs froides que depuis septembre 2018, à cause du risque d'une pénurie en électricité cet hiver en Belgique, dû à l'indisponibilité de plusieurs de nos centrales nucléaires.

Comment fonctionne la plate-forme CONCERE ?

NM : « L'assemblée plénière se réunit environ une fois par mois, pour assurer la cohérence des politiques énergétiques des autorités fédérale et régionales en fonction de ses domaines de compétence. Elle rassemble les représentants des 4 administrations concernées ainsi que des 4 cabinets responsables de l'énergie, la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union Européenne et la DG Coordination et Affaires européennes du SPF Affaires étrangères. A côté de cela, existe toute une série de groupes de travail au sein desquels sont préparées les diverses actions, mesures et décisions prises par l'assemblée plénière. Il y a par exemple un groupe de travail qui ne traite que du renouvelable, un de l'efficacité énergétique, un autre qui prépare la conversion du gaz L au gaz H. Et enfin, des groupes

mixtes rassemblant différentes administrations/filières se penchent sur les décisions européennes en préparation. Je pense par exemple au groupe mixte CONCERE-Transport qui coordonne la transposition et l'implémentation de la directive sur le déploiement d'une infrastructure pour les carburants alternatifs, ou au groupe conjoint Concere-CCIM Governance qui s'est chargé, d'une part, de coordonner la proposition du règlement gouvernance 2030 dans le cadre de l'union de l'énergie, un élément du train de mesures sur l'énergie propre, et, d'autre part, de préparer le point de vue de la Belgique en la matière. »

Quelles sont les principales réalisations de CONCERE entre 2016 et 2018 ?

NM : « En 2018, la concertation au sujet du pacte énergétique, qui doit déterminer la politique de la Belgique à long terme, a été préparée et coordonnée au niveau de CONCERE. Nous avons organisé deux consultations publiques : l'une avec les parties prenantes et l'autre avec les citoyens. Dans le cadre des obligations émanant de l'UE, le « Clean Energy Package » impose aux Etats membres de développer un plan Energie-Climat. Et c'est au sein d'un de nos groupes de travail, constitué avec les experts de la Commission Nationale Climat, que le contenu de notre plan d'action national a été élaboré. Une autre thématique qui nous occupe actuellement

est celle de la transition énergétique. Nous devons développer de nouveaux systèmes de production énergétique, plus propres et plus efficaces. Nous travaillons notamment sur les normes d'efficacité énergétique des produits. Mais la thématique qui nous fait traverser une période difficile est celle de notre sécurité d'approvisionnement énergétique électrique. Le 21 septembre, notre pays a été confronté à l'arrêt inopiné et nécessaire de plusieurs centrales nucléaires pour des raisons de sécurité nucléaire. Il s'agissait d'une situation inédite. Au plus fort de la crise, entre mi-octobre et mi-novembre, un seul des sept réacteurs nucléaires disponibles était opérationnel. Il en a résulté une situation particulièrement tendue pour l'approvisionnement en électricité dans notre pays. Pour rappel, plus de la moitié de l'électricité de notre pays provient des centrales nucléaires. À l'initiative de la ministre en charge de l'Energie, une taskforce gouvernementale a été mise sur pied afin de trouver la capacité supplémentaire nécessaire pour combler la différence. Grâce notamment à l'activation de mesures d'urgence et au redémarrage de centrales anciennes et de générateurs supplémentaires, une capacité supplémentaire provisoire de 1200 MW a été trouvée dans un assez bref délai. Vu le redémarrage récent des centrales Doel 4 et Tihange 3, le risque d'une éventuelle pénurie d'électricité est pour l'instant sous contrôle, mais la vigilance reste de mise. »

En quoi les enjeux énergétiques répondent-ils à des objectifs de développement durable ?

NM : « Si nous basculons dans un scénario de pénurie électrique, et si toutes les autres mesures ne sont pas suffisantes pour diminuer la demande d'électricité, nous devons appliquer le plan de délestage. Ce plan est un dernier recours pour éviter que le réseau électrique ne s'effondre complètement. Les coupures ne devraient normalement durer que quelques heures, aux moments où la consommation de courant est la plus élevée. Compte tenu de la consommation moyenne en Belgique, nous savons que le risque de pénurie est le plus élevé entre 17 et 20 heures. Sur la base des procédures de délestage existantes, nous estimons que le réseau de transmission pourrait redémarrer dans un délai d'environ 3 heures. En cas de pénurie d'électricité, a contrario d'une coupure de courant inopinée, il est possible d'avancer plus fortement sur la préparation et la diffusion de l'information permettant ainsi de diminuer les conséquences éventuelles. Néanmoins, il aurait un impact économique pour les entreprises concernées. L'impact économique d'une coupure de courant imprévue, selon l'endroit et le moment où elle se produit, la durée de la coupure, sera probablement encore plus important que dans le cas d'un délestage annoncé. Il reste donc essentiel d'être en mesure d'assurer à

tout moment un approvisionnement en énergie stable et durable, qui reste accessible pour tous les consommateurs, entre autres en assurant le développement d'infrastructures qualitatives, fiables, durables et résilientes (SDG9). Cela recouvre notamment l'autorisation (gaz, électricité et offshore) et l'installation de production d'électricité > 25MW. D'ici à 2030, nous souhaitons miser sur une gestion plus durable et une consommation plus efficace des ressources naturelles. Cela implique le remplacement progressif des énergies fossiles par des technologies plus propres (SDG 12 et 13). En collaboration avec les régions, nous visons dans ce cadre tant à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global qu'à accélérer le rythme d'amélioration en matière d'efficacité énergétique. La mise en œuvre du Plan national Énergie-Climat contribue dans ce cadre à la concrétisation d'une politique énergétique et climatique durable. Dans tous les cas, on doit garder à l'esprit que le coût final pour le consommateur doit rester abordable (SDG 7). Les questions énergétiques sont cruciales pour le fonctionnement de l'économie et de la société en général. »

COUP D'ŒIL SUR LES MESURES FÉDÉRALES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

D'après le Baromètre de la précarité énergétique publié par la Fondation Roi Baudouin en 2017, un ménage sur cinq (21,3 %) est confronté à l'une ou l'autre forme de pauvreté énergétique. Le service Études du SPP Intégration sociale (SPP IS) s'est penché sur les mesures mises en place par les autorités fédérales dans le domaine de l'énergie.

1. Fonds social mazout

Le gasoil de chauffage fait indéniablement partie des postes qui grèvent le budget des ménages. Afin d'aider les familles en difficulté, le gouvernement fédéral a créé un fonds social qui intervient dans le paiement de leur facture de mazout. Pas moins de 96 533 personnes ont ainsi reçu une allocation en 2015.

2. Fonds gaz et électricité

Depuis sa création en 2001, le Fonds gaz et électricité permet d'octroyer des moyens aux CPAS pour l'accompagnement et l'aide sociale financière en matière d'énergie. En Belgique, 5,1 % des ménages ont des arriérés de factures courantes, lesquelles concernent principalement la fourniture de gaz ou d'électricité. Cette proportion atteint 18,6 % pour les ménages en risque de pauvreté. Comme pour le Fonds social mazout, on constate que ce sont principalement les familles (monoparentales) en situation de précarité qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures énergétiques.

3. Tarif social gaz et électricité

Le tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel existe depuis 2004. Le SPF Économie est chargé de rassembler toutes les données utiles et de les transmettre aux fournisseurs, qui sont alors obligés d'accorder ce tarif. En 2016, 8,5 % des ménages belges, soit 460 000 contrats, ont ainsi pu bénéficier automatiquement du tarif social. Ce chiffre est nettement supérieur au nombre de ménages faisant appel au CPAS. Sur les 106.620 ménages bénéficiaires du CPAS, 77 122 ont reçu automatiquement le tarif social. Le groupe restant se compose de personnes résidant en maison de repos ou de personnes pour lesquelles un contrôle et/ou une intervention manuel(le) est requis(e) pour prouver le droit au tarif social.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Dans son plan d'action national en matière d'énergies renouvelables (2010-2020), la Belgique s'est fixé comme objectif d'atteindre une part de 13 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute en 2020. Au niveau fédéral, les mesures visent plus particulièrement le déploiement de l'éolien offshore sur le plateau continental belge.

SDG 8 :

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE
ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET
DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF
ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



En matière d'emploi, des compétences importantes ont été transférées vers les Communautés et les Régions. Alors que les Régions disposaient déjà de compétences importantes en matière d'emploi, et les Communautés en matière de formation, la sixième réforme de l'État a transféré vers les entités fédérées la politique du marché de l'emploi. La réglementation sur le droit individuel et collectif du travail, y compris le bien-être au travail et la réglementation sur la sécurité sociale, sont restées fédérales, de même que les dispositifs de concertation sociale et la politique salariale :

- L'autorité fédérale est toujours compétente pour la politique salariale et les cotisations sociales, elle peut donc influencer le coût salarial.
- L'autorité fédérale est compétente pour les réductions générales de charges de sécurité sociale.
- L'autorité fédérale est compétente pour les réductions ONSS au bénéfice de certains secteurs ou employeurs.
- L'autorité fédérale peut imposer certains quotas, par exemple l'obligation de premier emploi.
- L'autorité fédérale est compétente pour le droit du travail et peut donc influencer sur la flexibilité du travail (exemple, durée de travail) et le coût des licenciements, tant individuels que collectifs.
- L'autorité fédérale est compétente pour les réductions de cotisations ONSS personnelles et pour l'allocation de garantie de revenus (en cas d'emploi à temps partiel d'un chômeur), de manière à lutter contre les pièges à l'emploi.

Dans le domaine économique, l'autorité fédérale est habilitée à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Elle est donc amenée à connaître, surveiller et encadrer le marché des biens et services pour mieux le stimuler.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- **Célébration du 20^e anniversaire de la loi sur le bien-être au travail (2016).** Cet événement a été l'occasion de concevoir une nouvelle stratégie nationale pour apporter des réponses à une série de nouveaux défis. Quatre objectifs stratégiques ont été identifiés pour la période 2016-2020 :
 - un travail sûr et sain ;
 - renforcer la participation au marché du travail ;
 - renforcer la prévention de la santé et de la sécurité au travail ;
 - renforcer la culture de la prévention ;
- **Entrée en vigueur des nouvelles règles de financement des services externes pour la prévention et la protection au travail (SEPPT) (2016) ;**
- **Évaluation de la loi du 21 décembre 2013 relative au financement des PME (2016).** Celle-ci comporte notamment :
 - un questionnaire adressé aux PME afin de connaître leur vécu avec leur institution bancaire dans le cadre d'une demande de crédit ;
 - l'évaluation, en collaboration avec Febelfin, des établissements de crédit actifs en matière de crédits aux PME ;
- **Financement d'une recherche sur la mise en œuvre d'une stratégie durable de prévention des risques psychosociaux dans les entreprises (2017) ;**
- **Adoption de la Stratégie nationale belge en matière de bien-être au travail 2016-2020 ;**
- **Octroi de réductions de charges supplémentaires spécifiques aux activités de haute technologie ;**
- **Instauration du « tax-shift » : dans ce cadre, les cotisations patronales de sécurité sociale sont abaissées.** Ce processus s'effectue en une série de phases où :
 - le taux de base dû pour la sécurité sociale passe de 32,40 % à 25 % ;
- la réduction structurelle est adaptée et simplifiée, de sorte que seuls les travailleurs percevant un bas salaire entrent encore en ligne de compte pour la réduction. Le tax-shift débute par une première étape à partir du 1^{er} avril 2016 et sera bouclé le 1^{er} janvier 2019. Il est matérialisé différemment pour le secteur marchand (catégorie 1 de la réduction structurelle) et le secteur non marchand (catégories 2 et 3 de la réduction structurelle) ;
- **Instauration de la réduction groupe-cible « premiers engagements », destinée aux employeurs débutants et petites entreprises du secteur privé qui occupent peu ou pas de personnel.** Lors de l'engagement d'un premier travailleur après le 31 décembre 2015 et avant le 1^{er} janvier 2021, l'employeur peut bénéficier de la réduction groupe-cible pour une durée indéterminée ;
- **Entrée en vigueur du nouveau Code du bien-être au travail (2017).** Le Livre I présente les principes généraux de la réglementation relative au bien-être. Le Livre II est consacré aux services

internes et externes pour la prévention et la protection au travail qui soutiennent la politique du bien-être dans les entreprises, et à la concertation sociale. Les Livres suivants traitent de différentes thématiques, à savoir: les lieux de travail, les équipements de travail, les agents physiques, chimiques et biologiques, l'ergonomie et les équipements de protection collective et individuelle. Le dernier Livre se concentre sur des catégories de travailleurs spécifiques, comme les jeunes et les travailleuses enceintes, et sur des situations de travail particulières, comme le travail intérimaire. La principale nouveauté réside dans le fait que les concepts utilisés dans la réglementation sont à présent clairement définis, et uniformisés dans tout le Code. Il s'agit, par exemple, de la terminologie en rapport avec l'analyse des risques (risque, danger, analyse des risques,...) et avec les acteurs de la politique de prévention. En outre, la concordance de certains textes a été améliorée. C'est par exemple le cas pour la formation complémentaire des conseillers en prévention et pour les règles qui s'appliquent à l'amiante ;

- **Fixation du salaire de départ pour les jeunes.** Un employeur qui engage un jeune de 18, 19 ou 20 ans peut réduire la rémunération brute qu'il doit à ce jeune. La perte salariale du jeune est compensée

par un supplément forfaitaire. L'employeur paie ce supplément forfaitaire, mais peut déduire ce coût du précompte professionnel dû au Trésor. Le montant minimum du salaire brut s'élève à 1 562,59 euros (depuis le 1^{er} juin 2017). Dès que le jeune âgé de 19 ou 20 ans a accumulé au moins six mois d'ancienneté dans l'entreprise, ce montant minimum s'élève à 1 604,06 euros. Dès que le jeune âgé de 20 ans a accumulé au moins douze mois d'ancienneté dans l'entreprise, Ce montant minimum s'élève à 1 622,48 euros ;

- **Organisation d'une tournée sur le financement des PME et des indépendants dans toutes les provinces du pays (2018) ;**
- **Reconnaissance de la qualité d'artisan depuis 2016 ;**
- **Mise en place du projet « Guidance » (2016) pour aider les entreprises et les commerçants à respecter leurs obligations légales en matière de réglementation économique ;**
- **Publication d'une analyse sur la qualité de l'emploi en Belgique en 2015 (2016) ;**
- **Ratification de cinq nouvelles conventions de l'OIT (2016 et 2017) :**

- la convention n° 175 concernant les droits des travailleurs à temps plein ou des droits proportionnels aux travailleurs à temps partiel ;
- la Convention n° 167 concernant la sécurité et la santé des travailleurs et des travailleurs indépendants dans le secteur de la construction ;
- la Convention n° 172 concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires ;
- la Convention n° 170 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail ;
- la Convention n° 128 concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants.

À ce jour, la Belgique a ratifié 111 conventions internationales du travail et un protocole ;

- **Approbation d'un avant-projet de loi portant assentiment au protocole relatif à la Convention de l'OIT sur le travail forcé (2018) ;**
- **Organisation d'un séminaire sur « L'avenir du travail » (2016) ;**
- **Mise à disposition gratuite d'un outil d'analyse des risques dans le secteur du spectacle (2018) ;**

- **Organisation d'une campagne relative à la sécurité et la santé des travailleurs intérimaires (2018).** Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'une campagne européenne organisée par le Comité européen des hauts responsables de l'Inspection du travail. Elle comporte aussi un volet relatif aux travailleurs intérimaires transfrontaliers ;
- **Rédaction et mise en œuvre de plans d'actions :**
 - plan fédéral pour les PME (2015-2019) ;
 - plan pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin (2016-2019) ;
 - plan de lutte contre la traite des êtres humains (2015-2019) ;
 - plan de lutte contre la fraude sociale et le dumping social (2016/2017/2018) ;
 - plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme (2017-2020) ;
 - stratégie nationale pour le bien-être au travail (2016-2020) ;
 - plan pour une concurrence loyale dans le secteur du transport ;
- **Publication annuelle, depuis 2016, du Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants ;**
- **Tax shelter : octroi d'un incitant fiscal pour les citoyens investissant dans le capital d'une petite société débutante.** L'avantage concerne tant un investissement direct dans une microentreprise non cotée en bourse ou dans une PME que l'acquisition d'actions par le biais d'un fonds agréé par la FSMA (Financial Services and Markets Authority) ou d'une plateforme de crowdfunding agréée ;
- **Création du statut d'étudiant-entrepreneur (2016), pour les étudiants-entrepreneurs âgés de 18 à 25 ans, régulièrement inscrits à des cours dans un établissement d'enseignement en vue d'obtenir un diplôme reconnu par une autorité compétente en Belgique.** Sur le plan du contenu, il comporte un régime de cotisation avantageux, le maintien des droits en soins de santé et de la qualité de personne à charge sur le plan fiscal ;
- **Organisation de cessions d'information sur les procédures douanières pour les entreprises qui ne commercent qu'avec les pays de l'UE et qui seront impactées par le Brexit ;**
- **Création d'une cellule d'accompagnement pour les petits producteurs au sein de l'AFSCA (2017) ;**
- **Simplification du travail des étudiants.** À compter du 1^{er} janvier 2017, le régime de travail des étudiants a changé : au lieu de 50 jours, les étudiants peuvent travailler 475 heures à un taux de cotisations réduit. Concrètement, lorsqu'un étudiant travaille quelques heures un certain jour, cela ne compte plus comme jour entier ;
- **Simplification des règles comptables et économies pour les micro-entreprises.** Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'une des principales innovations de la réforme consiste en l'introduction d'une nouvelle catégorie d'entreprises : les micro-entreprises. Plus de 80 % des entreprises belges sont désormais qualifiées de micro-entreprises, ce qui implique qu'elles peuvent déposer leurs comptes annuels selon un schéma simplifié ;
- **Organisation de deux journées d'étude consacrées à l'accès des entreprises de travail adapté aux marchés publics (2016) ;**
- **Prolongation de la campagne « Handicapable ! » (2016) :** deux vidéos ont été lancées autour du métier de fonctionnaire pour une personne ayant un handicap et de son environnement de travail. L'objectif était, d'une part, de motiver les candidats potentiels ayant un handicap et, d'autre

part, d'inciter les organisations publiques à embaucher des personnes touchées par un handicap ;

- **Publication d'un livre blanc comprenant des constats concrets, des points centraux et des recommandations dans le cadre de la mise à l'emploi de personnes touchées par un handicap mental dans le circuit professionnel habituel (2016) ;**
- Développement de la banque de données E-crew et renforcement des contrôles pour lutter contre la fraude sociale et l'exploitation du personnel navigant et améliorer les conditions de vie et de travail à bord des navires ;
- **Octroi d'une rémunération complémentaire aux travailleurs âgés qui adaptent leur carrière avec réduction de salaire, dans les cas suivants :**
 - Le travailleur à temps plein d'au moins 60 ans qui passe à une occupation à 4/5^e.
 - Le travailleur à temps plein d'au moins 58 ans qui glisse vers un travail plus léger (p.ex. du travail de nuit ou du travail posté vers un régime de travail de jour). La rémunération complémentaire est exonérée de cotisations sociales et n'est pas considérée comme salaire. Cette mesure trouve sa base dans la cct 104 et la cct conclue

pour les travailleurs des commissions paritaires 111 (les constructions métallique, mécanique et électrique) et 209 (les employés des fabrications métalliques). En concluant une convention collective de travail ou en changeant le règlement de travail, toutes les entreprises de tous les secteurs peuvent dorénavant faire usage de cette mesure ;

- **Exonération partielle des revenus du travail pour le calcul du revenu d'intégration.** Cette mesure est voulue comme un véritable instrument d'activation ;
- **Publication de la Circulaire relative à la mise en œuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou certaines formes aggravées de trafic des êtres humains (2017).** Cette circulaire a pour objet de déterminer la manière dont les victimes présumées de traite et/ou de certaines formes aggravées de trafic d'êtres humains sont détectées, orientées et accompagnées, ainsi que les modalités à respecter pour l'obtention du statut de protection ;
- **Instauration de la « caisse blanche » dans le secteur de l'horeca.** Les travailleurs du secteur de l'horeca utilisant la « caisse blanche », ont la possibilité

de prester 360 heures supplémentaires volontaires. Ces heures supplémentaires volontaires bénéficient des mêmes exonérations en matière de sécurité sociale, de fiscalité et de sursalaire que celles d'application pour le crédit d'heures supplémentaires non récupérables à la demande du travailleur ;

- **Publication de la loi (2016) et de ses AR (2017) relative au détachement des travailleurs.** L'objectif de cette réglementation est de préciser le caractère véritable du détachement, de renforcer l'accès à l'information sur les conditions de travail applicables en cas de détachement, de renforcer la coopération administrative entre les États membres, de donner un encadrement des instruments de contrôles nationaux et des pouvoirs des inspections du travail, de mettre en place un régime de responsabilité solidaire salariale, et de procéder à des contrôles plus efficaces des abus relatifs aux travailleurs détachés ;
- **Prolongation au-delà de 2016 de la prime d'innovation.** La mesure appelée « prime d'innovation » consiste en l'exonération complète de la prime octroyée et payée par un employeur à ses travailleurs créatifs pour récompenser l'expression d'une idée nouvelle mise en œuvre au sein de l'entreprise. L'entreprise ne paie pas

de cotisation sociale sur cette prime. Le travailleur ne paie pas de cotisation sociale et n'est pas imposé sur cette prime. Cette prime est donc 100 % nette ;

- **Encadrement réglementaire de l'économie collaborative : Loi-programme du 1^{er} juillet 2016 sur les droits et devoirs en matière d'économie collaborative.**

AR du 12 janvier 2017 sur les conditions d'agrément des plateformes électroniques de l'économie collaborative. Organisation du Colloque : The collaborative economy : How to regulate and stimulate a new economic paradigm ? (2017) ;

- **Mise sur pied d'un régime d'emplois tremplin par le biais de cct sectorielles.**
La moitié de la cotisation en faveur des groupes à risque est désormais affectée à des initiatives visant à procurer un premier emploi à de jeunes travailleurs via une formation sur le lieu de travail, des primes à l'embauche ou d'autres mesures. 40 secteurs se sont dotés d'une telle cct. De plus, un budget intersectoriel de 12 millions d'euros financé par les secteurs qui ne prennent pas d'initiative, ont permis de financer 13 projets sectoriels supplémentaires sur la période 2015-2016 ;

- **Financement d'une étude et organisation d'un colloque sur la force de travail et l'usage du temps dans le cadre du programme Brain-be (2016).** Les chercheurs démontrent qu'une méthodologie aussi simple que le WG (où le répondant remplit une grille du temps consacré au travail sur une semaine – Work Grid) permet d'améliorer la compréhension du temps de travail, notamment en termes d'estimation des heures de travail, de distribution du temps de travail et des modèles d'organisation temporelle. En outre, le TUS (Time Use Survey) rend quant à lui possible l'identification des enjeux de l'interférence entre la vie professionnelle et la vie familiale.

The page features a decorative background consisting of several concentric, hand-drawn style circles in a light grey color. In the bottom left corner, there is a photograph of a person's hand resting on a wooden surface, which is partially framed by the circular patterns.

En 2016, la charte belge SDG du Développement international a vu le jour sous l'impulsion du gouvernement belge. Elle fédère les acteurs belges autour des dix-sept ODD. Elle définit l'engagement du secteur privé belge, de la société civile et du secteur public sur la base des 5 P des Objectifs de développement durable : People, Planet, Profit, Peace et Partnerships. L'objectif est que les entreprises belges, les acteurs de développement de la société civile et le secteur public se renforcent mutuellement au profit d'une croissance économique et d'un développement durables et inclusifs, dans notre pays mais aussi dans les pays partenaires de la politique belge de développement. Plus de 100 entreprises, organisations de la société civile et instances publiques y ont adhéré depuis lors.

En matière de coopération au développement, un volet important est consacré à l'entrepreneuriat durable et à la création d'emploi dans les nouveaux programmes de coopération qui ont été conclus en 2017 (Guinée, Burkina Faso et Territoires palestiniens) et 2018 (Sénégal, Tanzanie et Bénin). Cela se traduit notamment par la promotion de l'entrepreneuriat durable dans le secteur agricole, qui est la principale source d'emploi et de croissance dans ces pays. La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) est un instrument important pour réaliser une croissance économique durable et inclusive. Ces dernières années, la loi et le contrat de gestion ont été adaptés pour faire concorder les objectifs et la mission de BIO avec le nouveau paradigme international de développement eu égard à l'Agenda 2030.

Par ailleurs, la promotion du travail décent et de la protection sociale pour tous et le respect des normes internationales du travail sont explicitement mentionnés dans les engagements de la Belgique en faveur de son adhésion au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2016-2018).



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Soutien à l'initiative « Global Deal : Enhanced social dialogue for decent work and inclusive growth » lancée par la Suède aux Nations Unies en septembre 2016.** Le Global Deal vise à promouvoir le dialogue social, élément crucial pour parvenir au travail décent ainsi qu'au développement économique inclusif et a pour objectif d'assurer une plus juste redistribution des bénéfices de la globalisation. Il s'agit d'un partenariat multipartite associant les gouvernements, les entreprises, les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres organisations comme l'OIT et l'OCDE ;
- **Financement de différents projets de coopération internationale menés par les partenaires sociaux belges qui visent le soutien du dialogue social principalement dans les pays arabes, l'Europe de l'Est et les Balkans (2016) :**
 - Projet mené avec les trois organisations syndicales belges dont l'objectif général est de renforcer les droits des travailleurs appartenant aux groupes vulnérables dans le monde arabe à travers le dialogue social.
 - Projet mené par la FGTB sur le travail décent et la politique de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans les pays du voisinage sud de l'UE membres de la Ligue arabe.
 - Projet mené par la CSC sur la Roumanie où le dialogue social a été malmené ces dernières années (négociations et conventions collectives comme résultats de la concertation sociale).
 - Projet de la CGSLB en Serbie sur la préparation des organisations syndicales serbes au dialogue social européen (échange d'expertise).
 - Le SPF Emploi a contribué avec les partenaires sociaux belges au projet du BIT pour la promotion du dialogue social dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), comme levier pour le travail décent et la transition démocratique. Le projet s'est par la suite focalisé sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux pour le dialogue social ainsi que son institutionnalisation en Tunisie et a abouti à la signature du premier contrat social dans l'histoire sociale de la Tunisie ;

- **Création d'un nouvel instrument de soutien aux exportations des PME (2017) dans le cadre de Finexpo.** L'accent est mis sur le soutien des PME belges qui exportent un produit innovant pour la première fois. Les projets doivent être situés dans un pays en développement à faible ou moyen revenu et l'aide ne peut être attribuée qu'une seule fois pour le même produit. Le client doit être une entité publique ;
- **Soutien à la présidence européenne du Processus de Kimberley (Kimberley Process Certification Scheme - KPCS),** ce processus consistant à éviter l'achat de diamants provenant de zones de conflit dans le commerce international légal du diamant. La Belgique est en étroite et permanente collaboration avec l'Union européenne et d'autres partenaires au sein du PK. Représentant 84 % du commerce mondial du diamant brut, le mécanisme belge de contrôle est pionnier dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley ;

- **Collaboration avec l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) afin de permettre à de jeunes Tunisiens titulaires d'un diplôme ou d'une formation universitaire de suivre un stage dans des entreprises belges qui disposent d'un siège d'exploitation ou exercent des activités en Tunisie.**

Ce stage dure environ 3 mois et se poursuit dans l'entreprise belge en Tunisie. L'objectif est de permettre aux jeunes étudiants de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'acquérir de l'expérience afin qu'ils puissent accéder plus facilement à une profession une fois diplômés. Les jeunes qui se rendent en Belgique se voient offrir un billet aller-retour, ainsi qu'un logement et un stage ;

- **Octroi d'un prêt de 11 millions USD par la société belge d'investissement dans les pays en développement (BIO) à une plantation d'huile de palme durable dans une zone de taux de chômage de 80 % en RD Congo.**

Investissement de 10 millions EUR dans un fonds pour les PME pour la création

d'emplois dans 12 entreprises de taille moyenne en Afrique subsaharienne.

Financement en fonds propres de 2 millions d'euros à une institution de microfinance indienne ;

- **Soutien marketing du Trade for Development Center de l'agence belge de développement par le biais d'un coaching participatif à 42 groupes de producteurs dans les pays africains et au Vietnam dans les secteurs café, cacao, fruits, artisanat, plantes médicinales et aromatiques ;**
- **Formation technique et professionnelle afin de lutter contre le chômage des jeunes et stimuler l'esprit d'entreprise dans la région des Grands Lacs ;**
- **Soutien financier l'association belge Ex-Change Expertise qui envoie des volontaires experts dans divers pays africains pour transférer des compétences en finance (structures de micro-crédit), création de PME, agronomie (entreprises coopératives) ;**

- Signature d'un accord-cadre avec le FMI pour renforcer le partenariat sur le développement des capacités des pays en voie de développement par le biais du Fonds fiduciaire ("trust fund") de mobilisation du revenu (RMTF). Ce fonds vise à renforcer les institutions économiques et d'améliorer les résultats économiques des pays en voie de développement ;
- Participation au Forum annuel de Genève sur les entreprises et les droits de l'homme (2017 et contribution à des travaux de recherche initiés par la Banque Européenne d'Investissement sur le rôle des normes du travail dans le domaine du commerce et des investissements internationaux (2016) ;
- Élaboration de la politique stratégique relative au numérique au service du développement (Digital for Development - D4D) de la Coopération belge au développement (2016) – Lancement d'un prix D4D (2016) ;

- Lutte contre le recrutement d'enfants dans les conflits armés :
 - contribution financière au mécanisme de surveillance et de rapportage (MRM) de l'UNICEF qui recueille des informations fiables sur les violations des droits de l'enfant dans des situations de conflits armés ;
 - organisation d'une conférence à New York, en collaboration avec l'organisation Child Soldiers International pour maintenir l'attention de la communauté internationale sur l'importance du combat contre la participation d'enfants à des conflits armés (2016) ;
 - organisation d'une Conférence Internationale à Bruxelles sur les Enfants et les Conflits (2017).

Indicators.be :

- Taux de chômage :
évaluation 

En 2016, le taux de chômage en Belgique était de 7,8 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. La tendance depuis 2000 est indéterminée.

- Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation :
évaluation 

En 2016, la part des jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés et sans emploi ni formation s'élevait à 13,1 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. Cet objectif sera atteint en poursuivant la tendance depuis 2000. La part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation évolue donc favorablement.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL BELGE PRÉSENTÉ EN 230 TABLEAUX

Entre 2014 et 2015, le marché du travail belge, traditionnellement très hétérogène, s'est orienté vers davantage d'homogénéité. Tandis que le taux de chômage total s'est stabilisé à 8,5 % (le taux de chômage européen ayant diminué entre-temps, passant de 10,4 à 9,6 %), une baisse a commencé à se dessiner chez les 20-29 ans. Cela a donné lieu à une réduction de l'écart entre les différents groupes d'âge. On a également observé une diminution (de 30,8 % à 26,1 %) du chômage chez les personnes de nationalité non-UE, ce qui a également réduit le retard de ce groupe en termes de taux d'emploi par rapport aux Belges et aux personnes de nationalité UE, au contraire de la moyenne européenne où cet écart est resté inchangé. Toujours en ce qui concerne le taux de chômage, l'écart entre hommes (9 %) et femmes (7,6 %) reste plus ou moins le même, tout comme les proportions de personnes faiblement (16,7 %), moyennement (8,7%) et hautement qualifiées (4,6 %). Enfin, l'écart entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes a continué de se réduire au cours de ces dernières années. Cet écart s'élève encore aujourd'hui à 6,6 % (du salaire horaire brut masculin) contre une moyenne de 16,7 % en Europe.

Telles sont les conclusions que l'on peut tirer de la série de tableaux relatifs aux indicateurs concernant le marché du travail, établis chaque année en tant qu'annexe au Programme national de réforme que chaque État membre de l'UE doit transmettre à la Commission européenne. Ces indicateurs sont développés chaque année par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, en collaboration avec la Direction générale « Statistique » (Statistics Belgium) du SPF Économie, les Régions et les Communautés. Ces tableaux fournissent une vue d'ensemble complète du marché du travail belge avec, dans la plupart des cas, une ventilation des chiffres en fonction de la Région, ainsi qu'une comparaison avec la moyenne européenne. Cette comparaison est rendue possible car de nombreuses données se basent sur des statistiques harmonisées, de sorte que la comparaison ne subit aucune des déformations que pourrait induire l'usage de définitions différentes.

Plus d'info sur le [site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale](#)

Bonne pratique

LES INSPECTEURS SOCIAUX DÉTECTENT LA FRAUDE SOCIALE MAIS ÉGALEMENT LES SITUATIONS D'ABUS VIS-À-VIS DES TRAVAILLEURS

Le Service d'information et de recherche sociale (SIRS) est un organe stratégique dépendant directement des ministres du Travail, des Affaires sociales, de la Justice, du ministre compétent pour les indépendants et du Secrétaire d'État en charge de la Coordination de la lutte contre la fraude. Lors des contrôles sur le terrain, les inspecteurs sont appelés à vérifier le respect de la réglementation sociale mais également à détecter les situations d'abus. Ils participent donc à la protection des travailleurs en vérifiant si les conditions minimales de travail sont respectées, comme la rémunération, le temps de travail et de repos, etc.

Plus d'info sur le [site du SIRS](#)



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



La 6^e réforme de l'État a transféré vers les entités fédérées la politique du marché de l'emploi. L'autorité fédérale est cependant encore habilitée à réglementer le droit individuel et collectif du travail. Elle a pointé quatre objectifs dans sa nouvelle stratégie nationale 2016-2020 en matière de bien-être au travail : garantir un travail sûr et sain, renforcer la participation au marché du travail, renforcer la prévention de la santé et de la sécurité au travail, renforcer la culture de la prévention.

SDG 9 :

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE,
PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION
DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET
ENCOURAGER L'INNOVATION

9

INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



« Digital Belgium » est le plan d'action présenté en avril 2015, qui ébauche la vision numérique à long terme de notre pays et la décline en objectifs clairs. Par le biais de cinq priorités thématiques, la Belgique veut ainsi améliorer sa position dans le domaine du numérique. Les 5 grandes priorités sont :

- développer les infrastructures numériques ;
- développer la confiance numérique et la sécurité numérique ;
- développer des pouvoirs publics numériques ;
- renforcer l'économie numérique et élargir les perspectives d'emplois et de croissance ;
- acquérir des compétences numériques et créer des emplois dans le numérique.

D'ici 2020, l'objectif est de créer 1.000 nouvelles entreprises dans notre pays et de créer 50 000 nouveaux emplois dans divers secteurs grâce à la révolution numérique.

Le projet Brain-be (action belge de recherche interdisciplinaire) est quant à lui un programme-cadre récurrent de recherche ouvert à toute la communauté scientifique belge: universités, institutions scientifiques publiques et centres de recherche à but non lucratif. Plusieurs domaines thématiques clés ont été identifiés en relation avec le potentiel scientifique des institutions scientifiques fédérales et les domaines de compétence des ministères fédéraux. Le potentiel de recherche est aligné sur les besoins de la société.

La Roadmap « Vers une Belgique pionnière de l'économie circulaire », présentée en octobre 2016, contient pour sa part 21 mesures relevant des compétences fédérales, pour soutenir des pratiques innovantes non seulement dans les domaines technologiques et de production mais aussi en termes de processus économiques et sociaux.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Investissements dans les transports en commun :
 - Rail4Brussels : Étude en vue de l'amélioration de la traversée et de la desserte ferroviaire de la Région de Bruxelles-Capitale dans un contexte multimodal (2016) ;
 - réalisation d'une étude de faisabilité relative à la continuation de la ligne de métro à partir de la station Albert vers Uccle (Bruxelles) ;
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques : intégration de mesures pour adapter les infrastructures aux différentes évolutions ;
- Financement d'une étude sur l'index RRR : recyclability, recoverability, reusability (2017) ;
- Réforme de l'impôt des sociétés (loi du 25.12.2017). Outre la baisse des taux d'imposition, en vue d'un système plus simple, quelques avantages fiscaux spécifiques sont prévus en matière de : stimulation de la recherche et du développement, stimulation des investissements, suppression des différences de traitement fiscal, augmentation de l'attractivité internationale ;
- Signature d'un accord sectoriel avec DETIC, l'association belgo-luxembourgeoise des producteurs et distributeurs de cosmétiques, détergents et produits d'entretien, pour la substitution totale des « microbilles de plastique » dans les produits cosmétiques « à rincer » et les produits bucco-dentaires, pour le 31 décembre 2019 (2018) ;
- Pacte National pour les Investissements Stratégiques (2018-2030) : identification des investissements publics dans les secteurs de l'énergie, la mobilité, la numérisation, l'enseignement, la santé et la sécurité ;
- Financement des Plans d'investissement 2017-2020 d'Infrabel et de la SNCB – Financements complémentaires pour relancer les travaux du RER via le Plan stratégique pluriannuel d'investissement 2018-2031 d'Infrabel ;
- Financement de l'étude BRAIN-TRAINS, dans le cadre du programme Brain-be, pour une évaluation transversale de nouvelles stratégies intermodales (2013-2018). Dans ce projet, les chercheurs étudient la transition vers une plus grande

part de marché pour le transport intermodal rail-route de marchandises, à la fois en termes des changements nécessaires des politiques opérationnelles et des réglementations que des changements en matière de gouvernance, tout en tenant compte des défis sociaux et environnementaux ;

- **Accord de coopération entre l'État fédéral et les régions relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques (2018) ;**

- **Actualisation des AR relatif au recensement et à la protection des infrastructures critiques : secteur du transport, secteur des communications électroniques, secteur des énergies (2017-2018) ;**

- **Création du Fonds de transition énergétique afin de soutenir des projets de recherche et de développement en matière d'énergie (2017) ;**

- **Introduction d'une déduction fiscale pour revenus d'innovation (2016), qui remplace la déduction pour revenus**

de brevets. La déduction est étendue aux droits d'obtention végétale, aux médicaments orphelins, à l'exclusivité des données à l'exclusivité commerciale et aux programmes d'ordinateur protégés par le droit d'auteur ;

- **Création d'une association internationale sans but lucratif pour la gestion de la Station polaire « Princess Elisabeth », dénommée Institut Polaire (2018) - Conclusion d'une convention entre l'État belge, la Fondation Polaire Internationale (IPF) et l'Institut polaire.**

Sur le plan international, contribuer à la réduction de la fracture numérique fait partie de la stratégie « Digital for Development » de la Belgique. Aucun programme ou projet de la coopération belge au développement n'obtient désormais l'approbation du ministre responsable sans contenir un volet numérique. Le passage au numérique n'est pas considéré comme un but en soi mais un catalyseur de développement inclusif. La Belgique finance de même, au moyen du programme Wehubit, des initiatives numériques émanant du secteur privé, d'organisations sans but lucratif ou encore du secteur public dans les pays partenaires de la Coopération belge au développement. Wehubit soutient l'augmentation d'échelle et la reproduction d'initiatives D4D (Digital for Development) grâce à des subsides, des prêts et la prise de participation. Des projets qui ont apporté la preuve de leur réussite et qui souhaitent poursuivre sur leur lancée, peuvent introduire une demande d'appui financier additionnel.

Dans le domaine de la recherche spatiale, la Belgique s'est toujours engagée en tant que membre actif de l'ESA (Agence spatiale européenne). Elle a conclu des accords bilatéraux avec l'Argentine, la France et la Russie, et elle participe à d'autres activités internationales de recherche. Tant la recherche spatiale scientifique que les réalisations d'entreprises belges constituent des contributions de qualité. Grâce aux efforts de la Politique scientifique fédérale, l'industrie belge occupe aujourd'hui une place non négligeable dans le secteur spatial européen.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Participation à DARIAH (Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities), une infrastructure qui vise à améliorer et à soutenir la recherche et l'enseignement numériques dans le domaine des arts et des sciences humaines.** DARIAH est un réseau de personnes, de compétences, d'informations, de connaissances, de contenus, de méthodes, d'outils et de technologies provenant de ses pays membres. Elle soutient les chercheurs pour construire, analyser et interpréter des ressources numériques – En 2018, elle a porté son attention sur le problème chronique de la pérennité des logiciels et des outils dans les sciences humaines numériques ;
- **Recherche spatiale européenne :**
 - participation au financement, par le biais de l'Observatoire Royal de Belgique, du développement et de la construction de LaRa, (Lander Radioscience), un instrument « martien » qui sera intégré à la plate-forme ExoMars 2020 – Contrat signé avec l'Agence Spatiale Européenne en mai 2018 ;
 - analyse des données transmises par RISE (Rotation and Interior Structure Experiment), un instrument de mesure à bord d'Insight, lancé vers Mars en mars 2018 ;
- **Contribution à la conception de la carte 3D la plus détaillée à ce jour de notre galaxie (parue en avril 2018) ;**
- **Participation au financement et au développement de l'instrument NOMAD par le biais de l'Institut royal d'Aéronomie Spatiale de Belgique (IASB), chargé de détecter la présence de méthane et d'autres gaz importants dans l'atmosphère de Mars (lancé en mars 2016) ;**
- **Observation de la Terre :**
 - participation au programme STEREO III (2014-2021) qui fournit l'appui à une recherche scientifique de pointe et valorise les résultats des recherches notamment afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre (administrations, secteur privé, milieu académique, etc.) ;
 - lancé par l'ESA en 2013, le satellite PROBA-V, 100 % belge, a pour mission l'observation en continu de l'état de la végétation à l'échelle terrestre. Il est utile dans de multiples applications et services opérationnels, tels que la surveillance de la production agricole, la prévision des crises alimentaires, le suivi de la désertification et des ressources en eau, la détection des feux de forêts, etc. ;
- **Participation à la création de l'Alliance européenne des batteries (EBA) qui vise à accroître de manière significative la part de marché européenne dans le développement et la production de batteries électriques, afin de concurrencer le marché asiatique (2017) – Organisation d'une table ronde afin de cartographier ce secteur et d'entamer la concertation sur les initiatives d'appui et la coordination à mettre en place non seulement en Belgique, mais aussi au niveau européen (2018) ;**
- **Soutien au Programme Alimentaire Mondial pour déployer la blockchain au plus tard mi-2018 pour chacun des 500 000 réfugiés syriens dans les camps en Jordanie. Avec la blockchain,**

les paiements en espèces pour l'aide alimentaire sont plus efficaces, plus sûrs et plus transparents. La technologie présente en outre l'avantage de réduire les frais de paiement ;

- **Réhabilitation de plusieurs milliers de kilomètres de routes de desserte (routes en terre) en RD Congo par l'Agence Belge de développement**, qui relie la production agricole aux marchés ruraux et urbains, réduisant ainsi les coûts de transport et conduisant à une production agricole quadruplée dans certaines régions ;
- **Octroi de prêts interétatiques pour la construction de sept ponts ferroviaires au Sri Lanka, la réhabilitation de petits ponts au Cameroun ou la fourniture de ponts en acier pour le développement rural au Ghana ;**
- **Soutien financier au Fonds d'affectation spéciale de l'UE pour l'Afrique, qui aide à lutter contre l'émigration rurale en créant des opportunités économiques grâce au développement d'infrastructures énergétiques durables dans le nord-ouest du Sénégal.** Les petites communautés de producteurs vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, participent aux activités d'irrigation, réalisant 15 000 emplois agricoles et non agricoles et desservant 50 000 habitants grâce à ces investissements ;
- **Investissements de la Société belge d'investissement dans les pays en développement (BIO), qui mettent l'accent sur l'infrastructure et l'innovation :** transformation du cacao au Ghana, accès à des services financiers adaptés pour les PME en Côte d'Ivoire, accès aux télécommunications à 3 millions d'habitants dans les zones principalement rurales du Myanmar grâce à la construction de 2 000 tours de télécommunication.

Indicators.be :

- **Transport de personnes en voiture : évaluation** 

En 2015, la part du transport de personnes réalisée en voiture (mesuré en passagers-kilomètres) était de 80 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené à 65 %. Selon les projections du Bureau fédéral du Plan, cet objectif ne sera pas atteint. La part du transport de personnes réalisée en voiture évolue donc de façon défavorable.

- **Recherche et développement : évaluation** 

En 2016, les dépenses de recherche et développement s'élevaient à 2,5 % du produit intérieur brut en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit atteindre 3 %. En extrapolant la tendance observée depuis 2000, cet objectif sera atteint. Les dépenses de recherche et développement évoluent donc favorablement.

FEU VERT AU PROJET MYRRHA

La Belgique entend rester un acteur de niveau mondial en innovation dans des domaines clés tels que la médecine nucléaire et la production radio-isotopes médicaux, la recherche dans les matériaux nouveaux, dans les accélérateurs de particules et dans l'étude de la transmutation des déchets radioactifs pouvant constituer à terme une réponse à cette question.

En septembre 2018, sur proposition des ministres compétents pour l'Économie, l'Énergie et la Politique scientifique, le Conseil des ministres a décidé de réaliser en Belgique une nouvelle grande infrastructure de recherche sur le site du SCK-CEN à Mol : MYRRHA (Multipurpose Hybrid Research Reactor for High Tech Applications).

- La première phase sera construite, à savoir l'installation MINERVA constituée principalement d'un accélérateur de 100 MeV (Mega-électron-volts) et dont l'entrée en service est prévue avant 2026.
- De manière à disposer de toutes les informations pour permettre au gouvernement de prendre la décision suivante à l'horizon 2026, le développement et les études de l'installation MYRRHA seront poursuivies.
- Le gouvernement a également pris la décision de constituer une AISBL (association internationale sans but lucratif) comme structure d'accueil, dans le but de promouvoir le projet et de développer la participation de partenaires internationaux intéressés.
- Enfin, de manière à garantir toutes les chances de réussite au projet, le Conseil des ministres a décidé d'un financement structurel à hauteur de plus de 550 MEUR sur la période 2019-2038, d'une part pour couvrir d'ici à 2026, tant les investissements de l'installation MINERVA, que les études et le développement de l'installation, et d'autre part les coûts d'exploitations de l'installation MINERVA après 2027.

Les retombées socio-économiques apportées par cet investissement devraient être nombreuses tant en terme d'emplois directs et indirects (plus de 600 emplois), que d'activité associée à la construction, à la fourniture de composants de haute technicité et de services, plusieurs domaines dans lesquels les entreprises belges sont qualifiées.

Plus d'info sur le [site du Centre d'Etude de l'Énergie Nucléaire \(CEN\)](#)

Bonne pratique

LE PACTE NATIONAL POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES IDENTIFIE SIX AXES PRIORITAIRES

La Belgique est des pays de la zone euro où les investissements publics sont les plus faibles. Officiellement lancé en mars 2017 par le gouvernement fédéral, le Pacte National pour les Investissements Stratégiques a pour objectif d'inverser cette situation qui perdure depuis plus de 30 ans. Il entend donc soutenir la croissance économique, la création d'emploi et la pérennité de notre système de protection sociale, en renforçant les investissements publics-privés dans des secteurs-clés en Belgique à l'horizon 2030. Le Comité stratégique, responsable du pilotage du plan, a identifié six axes dans lesquels une stratégie d'investissement à long terme pourrait avoir une valeur ajoutée: la transition numérique, la cybersécurité, l'enseignement (du numérique), les soins de santé, les projets énergétiques et la mobilité.

Plus d'info sur le [Pacte National pour les Investissements Stratégiques](#)

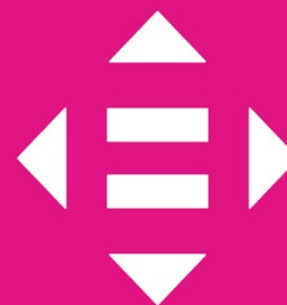
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



En 2018, la Belgique s'affichait à la 8^e place de l'indice européen Digital Economy and Society Index (DESI). Le plan d'action « Digital Belgium » a pour ambition de créer, d'ici 2020, 1 000 nouvelles entreprises et 50 000 nouveaux emplois dans notre pays. Sur le plan international, contribuer à la réduction de la fracture numérique fait partie de la stratégie « Digital for Development » de la Belgique.

SDG 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



Le Conseil européen de mars 2010 a présenté la nouvelle stratégie européenne pour l'emploi et la croissance : Europe 2020. Une des parties essentielles de la stratégie concerne les cinq objectifs que l'Europe doit atteindre à l'horizon 2020. Le Conseil européen a également convenu que chaque État membre devrait fixer ses propres objectifs en fonction de sa situation de départ et de ses caractéristiques propres. Chaque année, la Belgique élabore donc un Programme National de Réforme, basés sur les recommandations adressées par le Conseil à notre pays. Au cours de la période 2015-2016, pour atteindre ses objectifs de croissance et de création d'emplois, le gouvernement a initié le Tax Shift, une réforme fiscale qui vise à reporter la charge fiscale sur le travail vers d'autres bases imposables. Il a par ailleurs fait de la hausse du revenu net des travailleurs, en particulier ceux à bas et moyens revenus, une priorité, afin de rendre le travail financièrement plus attractif que l'inactivité.

Le système belge de protection sociale contribue indubitablement à la lutte contre l'inégalité. Notre pays a un niveau d'inégalité bas comparé à d'autre pays Européen. Cependant, L'analyse de l'efficacité de la protection sociale fournit un constat mitigé. D'une manière générale, l'efficacité des transferts sociaux est relativement élevée en Belgique. Selon les chiffres de l'enquête EU-SILC 2015, la pauvreté avant transferts était réduite de 44 % grâce aux transferts sociaux, alors que la moyenne de l'UE28 s'élevait à 33 %, un grand nombre d'Etats membres étant approximativement au même niveau que la Belgique. Les chiffres montrent une légère diminution de l'efficacité depuis 2005, celle-ci étant causée par une baisse au sein de la population d'âge active, alors qu'il y a une hausse chez les personnes âgées. Selon les chiffres de l'enquête EU-SILC 2016, l'efficacité baisse encore par rapport à 2015. Par ailleurs, il est pertinent de souligner que, alors que le taux global de pauvreté en Belgique se situe quelque peu en dessous de la moyenne UE28, le taux est supérieur à la moyenne UE pour un certain nombre de catégories vulnérables : les personnes issues de l'immigration, les personnes ayant des limitations légères à graves dans les activités journalières, les personnes à faible intensité de travail et les enfants. Cette conclusion indique un manque de protection adéquate des revenus par l'accès aux revenus du travail, mais elle indique aussi l'inadéquation des transferts de sécurité sociale pour les personnes dont c'est la source principale ou unique de revenus. (Source : Évolution de la situation et de la protection sociale en Belgique 2017).

Sur recommandation du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a élaboré 40 indicateurs nationaux des droits de l'enfant. Ceux-ci ont été publiés en 2016 et actualisés en 2018. Ils ont pour objectif de fournir une meilleure vision de la mesure dans laquelle les droits de l'enfant sont ou non respectés, du point de vue de l'enfant lui-même. Les indicateurs nationaux des droits de l'enfant sont répartis en sept groupes d'indicateurs donnant une indication sur la situation des enfants sous l'angle de leur droit à la protection de leur santé, au bien-être, à l'enseignement, aux loisirs, à la protection de leur vie familiale ainsi que de la situation des mineurs étrangers et des enfants en contact avec la justice. Pour pallier le manque de données sur les groupes les plus vulnérables, la CNDE a mené deux enquêtes spécifiques en 2017-2018, l'une relative aux enfants dans la migration via les dispositifs d'accueil et de scolarisation pour élèves primo-arrivants, l'autre aux enfants placés en institutions publiques de protection de la jeunesse (section fermée). Ce monitoring a pour vocation première d'être utilisé en Belgique par les politiques, les administrations et la société civile, que ce soit pour situer leurs actions dans un contexte, ouvrir un débat ou encore mettre en avant des inégalités et des groupes d'enfants plus vulnérables.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- **Révision de la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.** La nouvelle loi (2017) introduit un mécanisme de correction automatique, qui corrige la progression salariale maximale autorisée pour les deux années suivantes sur la base de la différence entre la progression effective des coûts salariaux dans notre pays et dans les pays de référence (Allemagne, France, Pays-Bas) au cours des deux années précédentes ;
 - **Intégration des réfugiés sur le marché du travail : la période qu'ils doivent attendre pour pouvoir chercher un emploi est réduite à quatre mois ;**
 - **Organisation d'une conférence internationale sur la protection sociale et l'emploi (2017), consacrée à la coopération internationale dans le domaine de la sécurité sociale ;**
 - **Top Skills : initiative qui a pour objectif d'encourager les femmes à se porter candidates aux fonctions de management dans l'administration fédérale.**
- Ainsi, les femmes ayant des ambitions managériales peuvent participer à un assessment gratuit en leur permettant de se familiariser aux procédures de sélection des top managers ;
- **Lancement d'un appel à projets visant à augmenter l'accès au sport et à la culture des personnes se trouvant en situation de pauvreté (2018) ;**
 - **Lutte contre le « Non Take UP », c'est-à-dire contre le non accès et le non recours aux droits sociaux :** analyse du NTU parmi les politiques publiques belges dans le cadre du programme Brain-be. Le projet de recherche TAKE (2015-2020) vise à progresser sur trois dimensions : quelle est l'ampleur du problème, comment peut-il être expliqué, et comment les politiques devraient-elles être revues afin de maximiser leur recours ? De plus, le projet vise à examiner les conséquences du NTU en termes d'impact budgétaire et d'équité et à identifier les bonnes pratiques de suivi du NTU dans les administrations publiques ;
- **Réforme des droits matrimoniaux (2018).** La réforme vise essentiellement à réformer les règles du Code civil relatives aux régimes matrimoniaux en vue de réaliser trois objectifs principaux, à savoir :
 - apporter une clarification technique quant au statut matrimonial de certains biens et droits dans le régime de la communauté légale ;
 - remédier aux injustices qui résultent à l'heure actuelle d'un régime de la séparation des biens en établissant des possibilités de protection du conjoint économiquement plus faible ;
 - établir de nouveaux équilibres concernant la position du conjoint survivant, au regard des enfants et des autres membres de la famille, dans le droit des régimes matrimoniaux et dans le droit successoral ;
 - **Mesures de soutien à la maternité pour les femmes indépendantes (2017) :**
 - Extension du congé de maternité des indépendantes de 4 semaines. Le dispositif est désormais composé de 3 semaines

obligatoires et de 9 semaines facultatives. L'indemnité s'élève à environ 450 € par semaine. S'y ajoute l'octroi désormais automatique de 105 titres-services gratuits.

- Possibilité de prendre ce congé facultatif non seulement à la semaine mais également à temps plein ou à mi-temps pour mieux coller à la réalité du travail des femmes indépendantes.
- Exonération du paiement des cotisations sociales avec maintien des droits pour le trimestre qui suit l'accouchement ;
- **Extension du droit de vote des Belges résidant à l'étranger pour les élections régionales (2016) ;**
- **Extension du projet individualisé d'intégration sociale (PISS) à tout nouveau bénéficiaire d'un revenu d'intégration (2016) :** un PIIS est à la fois un instrument d'accompagnement et de suivi 'sur mesure' mais également un réel contrat avec des droits et des devoirs qui incombent aux deux parties, à savoir, le CPAS (qui s'engage à aider la personne, à lui fournir les outils ou contacts nécessaires...) et le bénéficiaire (qui s'engage à effectuer les démarches pour s'intégrer dans la société, comme par exemples pour trouver du travail, pour suivre des formations, effectuer un stage...).

Le but de l'accompagnement est, au moyen d'actions et d'objectifs déterminés d'un commun accord, de franchir des étapes pour que le bénéficiaire du CPAS devienne graduellement plus indépendant et puisse participer pleinement à la société ;

- **Instauration du Handistreaming (2016).** Le handistreaming est une stratégie transversale et préventive qui a pour objectif d'intégrer dans tous les domaines politiques la dimension du handicap, afin d'éviter des inégalités entre les personnes en situation de handicap et les personnes sans handicap. Le handistreaming envisage donc l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques publiques. Pour parvenir à l'intégration structurelle de la dimension du handicap dans les différents domaines politiques, chaque ministre ou secrétaire d'État s'engage à intégrer chaque année, lors de la rédaction de sa note politique, la dimension du handicap dans au moins deux politiques ;
- **Aide à la mobilité des personnes handicapées : dans 18 grandes gares, le délai de réservation d'une assistance personnelle a été ramené de 24 à 3 heures (2016) ;**

- **Octroi de subventions à l'application « on wheels ».** Cette application permet aux usagers de fauteuil roulant de consulter les lieux qui leur sont accessibles, par l'introduction de paramètres très personnels (2016) ;
- **Contribution au 3^e monitoring socio-économique sur le thème marché du travail et origine (2017) ;**
- **Contribution au Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (2016) :** financement de projets devant concourir à l'amélioration du cadre de vie et à l'égalité des chances des personnes d'origine ou de nationalité étrangère, avec une attention particulière pour les primo-arrivants et pour les femmes ;
- **Financement de projets de recherche en cours :**
 - 2GENDERS (Generation an Gender Energy DEprivation : Realities and Social policies) ;
 - Causes of health inequalities in Belgium : Multiple dimensions, multiple indicators (CAUSINEQ) ;
 - IMMIGBEL: Améliorer la situation des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail (2016-2021) ;
 - IM²MEDIATE : L'image des migrants dans

les médias : effets suscitant la réflexion (2016-2019) ;

- MIGRADAPT : la migration au service de l'Adaptation aux changements environnementaux. Analyse en Belgique ;
- IPSWICH : travailleurs pauvres et les changements de l'emploi, les revenus et la composition des familles (2015-2018) ;

▪ **Experts du vécu : il existe un fossé profond entre les personnes vivant en pauvreté et le reste de la société.** Le service Experts du vécu a pour objectifs principaux :

- d'intégrer le point de vue des personnes vivant dans la pauvreté au sein des services publics fédéraux,
- d'améliorer l'accessibilité des services publics pour tous les citoyens, en particulier pour les personnes vivant dans la pauvreté ;

▪ **Alignement de la pension minimale des**

indépendants au taux isolé au niveau de celle des salariés (2016) ;

▪ **Financement de la campagne « Un bon travailleur est un bon travailleur » (mars 2016-mars 2017) :** consultance gratuite et formation des services GRH pour embaucher des travailleurs issus de l'immigration ;

▪ **Création d'une Cellule Egalité des Chances au sein de la Direction générale de la Législation et des Libertés et Droits fondamentaux du SPF Justice (2018).**

La Cellule Egalité des chances est, en particulier à l'appui du membre du gouvernement ayant l'égalité des chances dans ses attributions, au moins chargée de :

- la préparation, le suivi et l'évaluation de la politique fédérale de l'égalité des chances et de non-discrimination ;
- l'élaboration, le suivi et l'adaptation des dispositions législatives, réglementaires

et administratives en matière d'égalité des chances et de non-discrimination ;

- la préparation, le suivi et la représentation de la politique fédérale lors de réunions régionales, nationales, européennes et internationales ;

- la contribution aux, et la coordination des rapports nationaux et des rapports à destination des instances internationales en matière d'égalité des chances et de non-discrimination ;

- la création, la coordination et le suivi de projets qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs politiques poursuivis ;

- la préparation et l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation, de conférences et de journées d'étude ;

- là où cela s'avère nécessaire, l'élaboration de réseaux et la mise en place de groupes de travail afin de pouvoir exécuter les missions susmentionnées.

Sur le plan international, la loi belge du 12 juillet 2015 relative à la lutte contre les activités des fonds vautours est un signal fort aux fonds d'investissement peu scrupuleux spécialisés dans le rachat à bas prix de la dette publique d'États en difficultés. Ces fonds entament ensuite des procédures judiciaires pour obtenir un remboursement équivalent à la totalité de la valeur nominale de la dette, majorée des intérêts et de pénalités de retard. La loi interdit aux fonds vautours d'exiger un montant plus élevé que celui auquel ils ont initialement acheté les dettes sur le marché secondaire. Pour cela, le juge doit établir que le créancier cherche à obtenir un « avantage illégitime », en fonction d'un certain nombre de critères : lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre le prix payé et le montant réclamé ; l'État était insolvable ou dans une situation de risque imminent de défaut lors du rachat de la créance ; le créancier est légalement établi dans un paradis fiscal, etc.

Au niveau multilatéral, la Belgique est un membre actif du Groupe des pays amis des droits économiques, sociaux et culturels. Lors de son adhésion au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (2016-2018), notre pays a explicitement mentionné sa volonté de renforcer l'égalité et la lutte contre la discrimination, en accordant une attention particulière aux droits des femmes, des enfants et des personnes vulnérables.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur en février 2017 de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui permet de simplifier et d'accélérer les procédures douanières dans le monde entier, confère également un soutien spécifique à l'intégration des pays en voie de développement ou moins avancés dans le commerce international. Les Accords de l'OMC comprennent des dispositions spécifiques qui confèrent des droits spéciaux aux pays en développement et qui donnent aux pays développés la possibilité d'accorder aux pays en développement un traitement plus favorable qu'aux autres Membres de l'OMC. Ces dispositions spécifiques prévoient, par exemple, des périodes plus longues pour la mise en œuvre des accords et des engagements, ou des mesures visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays. Ces dispositions spécifiques sont au centre d'un programme de travail baptisé « Programme de Doha ».



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- Lancement de SOCIEUX+ (2017), un dispositif de facilitation de l'assistance technique constitué à la demande de la Commission européenne. Cette organisation contribue au renforcement des capacités des pays partenaires dans le développement, la gestion et le suivi d'un système de sécurité sociale et d'une politique pour l'emploi efficaces, inclusifs et durables ;
- Programme d'appui à la gouvernance sanitaire au Sénégal (2010-2017) – Mise en place un système d'assurance maladie à l'échelle de deux départements, Koungeul (163 542 habitants) et Foundiougne (276 222 habitants) ;
- Collaboration avec l'OIM, Organisme des NU chargé des migrations, afin de soutenir le développement de la MigA-app, une app qui offre des informations objectives aux migrants sur la migration et qui inclut un outil de comparaison des prix pour les transferts de fonds internationaux. Les « remittances » sont les fonds privés que les migrants envoient dans leurs pays d'origine.

Indicators.be :

- Indice de Gini : évaluation

En 2016 (revenus 2015), l'indice de Gini du revenu disponible équivalent en Belgique était de 26,3 sur une échelle de zéro à cent. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, cet indice ne doit pas augmenter. Selon les projections du Bureau fédéral du Plan, cet objectif sera atteint. L'indice de Gini évolue donc favorablement.

- Risque de pauvreté : évaluation

En 2016 (revenus 2015), la part de la population exposée au risque de pauvreté en Belgique était de 15,5 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. Selon les projections du Bureau fédéral du Plan, cet objectif sera atteint. Le risque de pauvreté évolue donc favorablement.

INTERVIEW DE MATHILDE WAGNIES

ATTACHÉE AU SERVICE POLITIQUE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET COHÉSION URBAINE
DU SPP INTÉGRATION SOCIALE

« Accorder automatiquement les droits sociaux est un enjeu majeur pour réduire les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes précarisées »



La participation de Mathilde Wagnies au Réseau Pauvreté l'a amenée à prendre en main le projet sur l'automatisation des droits au sein du SPP Intégration Sociale. Un projet appelé à devenir l'une des priorités de son organisation dans les années à venir.

Quelle est la problématique soulevée par le projet qui vise à automatiser l'octroi des droits sociaux ?

MW : « En 2013, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a voulu comprendre pourquoi les personnes en situation de pauvreté ou de précarité n'arrivent pas à exercer leurs droits. Et parmi les pistes de réponse, il s'est avéré que le non-accès et le non-recours aux droits est une réalité qui touche particulièrement les plus vulnérables. Les raisons essentielles sont soit

qu'elles ne connaissent pas l'existence de ces droits, soit qu'elles ne sont pas en capacité de les faire valoir. Le Service de lutte contre la pauvreté a donc commencé par dresser un état des lieux des droits sociaux et des droits sociaux dérivés relevant de la compétence fédérale. Il a demandé aux administrations fédérales d'établir des fiches permettant d'avoir une base de travail pour réunir les experts de ces administrations et d'étudier la manière dont elles pourraient automatiser l'octroi de ces droits. Ce qui est loin d'être simple. »

D'où vient cette complexité ?

MW : « Elle vient d'abord du fait que, très souvent, la législation impose des conditions pour l'obtention de ces droits : d'abord l'ayant-droit doit en faire la demande lui-même et ensuite il doit apporter la preuve qu'il a droit à un avantage social. Elle vient ensuite du fait qu'il y a parfois un problème de compétence. Par exemple, le SPF Mobilité est compétent pour la SNCB mais pas pour la STIB. Le cadre du tarif réduit pour les transports en commun dépasse donc celui de la compétence fédérale. Ensuite, il faut revoir la notion de solvabilité des personnes car les revenus sur lesquels se basent notamment les Finances datent de deux ans. Mais cela ne correspond évidemment pas à la situation actuelle des personnes. Et enfin, il faudrait disposer de programmes informatiques avec une capacité

de traitement de données énormes afin de détecter les cas de 'non take-up'. Certaines administrations ont cependant déjà mis en place des solutions. L'INAMI a fait de grandes avancées pour les bénéficiaires de l'intervention majorée. La DG Energie a également bien abouti dans l'octroi automatique du tarif social pour les factures d'électricité. »

Quels sont les enjeux de ce projet ?

MW : « Accorder automatiquement les droits sociaux est un enjeu majeur pour réduire les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes précarisées. En matière de santé, par exemple, l'obtention du statut BIM permet d'accéder à des soins de santé auxquels les personnes renonceraient sans cela. Un accès au téléphone et à internet est aujourd'hui essentiel pour introduire des demandes. Si vous ne disposez pas de ces moyens, vous êtes bloqué pour le reste. Et pour prendre conscience de cette réalité, la participation des experts du vécu avec lesquels nous travaillons à ce projet est essentielle. L'un d'eux est d'ailleurs en ce moment détaché à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale pour émettre des suggestions. Leur rôle est d'attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les personnes précarisées dans les contacts avec les administrations et l'accès aux services publics. La complexité administrative est un frein dont ils nous permettent de prendre conscience. »



Bonne pratique

LE COÛT DES TRANSFERTS D'ARGENT VERS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EST JUSQU'À 3 FOIS PLUS ÉLEVÉ QUE CE QUE SOUHAITE L'AGENDA 2030

Selon une [étude publiée en mai 2017 par 11.11.11 et HIVA](#) (Institut flamand de recherche sur le travail et la société), et consacrée au paysage belge des transferts d'argent vers les pays en développement, les immigrants envoient de Belgique entre 2 et 5 milliards d'euros vers leur pays d'origine. Elle dévoile que les frais moyens facturés lors d'envois de fonds depuis la Belgique oscillent autour de 8 % en moyenne. Ils peuvent même monter jusqu'à 9,4 % dans certains cas. Faire passer ces coûts à 3 % est l'un des objectifs de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et du plan d'action d'Addis Abeba.

Après la publication de cette étude, le ministre en charge de la coopération au développement a annoncé vouloir notamment prendre des contacts avec les banques et les agences qui proposent des services de transfert, et se concerter avec ses collègues en charge des Finances, des Consommateurs et de la Migration, ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les Migrations.

Bon à savoir

LE VIEILLISSEMENT, LES SYSTÈMES DE PENSION ET LA SOUTENABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES SOUS LA LOUPE DE BEL-AGEING

Comme beaucoup d'autres pays développés, la Belgique est en train de réformer son système de pension. Le vieillissement de la population – qui se caractérise par une faible fécondité et une augmentation continue de l'espérance de vie – a des conséquences en termes de finances publiques et de croissance économique potentielle. D'après le Rapport sur le vieillissement de la CE (2012), les dépenses publiques belges liées aux pensions devraient passer de 11 % à 16 % du PIB entre 2010 et 2060, la quatrième plus importante hausse après le Luxembourg, Chypre et la Slovaquie.

Toutes les réformes des systèmes de pension mises en œuvre dans les économies développées consistent à rééquilibrer l'imputation du coût du vieillissement en défaveur des pensionnés : recul de l'âge de la pension, conditions plus strictes d'octroi des pré-pensions et incitants plus forts pour poursuivre les carrières après l'âge officiel de la pension. Les auteurs du projet de recherche BEL-Ageing, considèrent que les réformes qui peuvent améliorer la soutenabilité des systèmes de pension sont connues. Il reste à trouver la bonne alchimie dans les réformes pour ne pas casser la croissance de la productivité, pour ne pas détériorer le bien-être des personnes âgées et pour ne pas accroître les inégalités. Le principal objectif de ce projet, qui a démarré fin 2013 pour s'achever début 2018 dans le cadre du programme Brain-be, est de proposer des outils pour évaluer quantitativement la soutenabilité du système de pension belge et tester les réformes en cours ou potentielles du système de pension et du marché du travail.

Plus d'info sur le [projet de recherche BEL-Ageing](#) sur le site du SPP Politique Scientifique.



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



116

Le système belge de protection sociale contribue indubitablement à la lutte contre les inégalités. Notre pays a un niveau d'inégalité bas comparé à d'autres pays Européens. Cependant, les derniers chiffres EU-SILC 2017 montrent que des groupes spécifiques, susceptibles de dépendre dans une large mesure des transferts sociaux, subissent des niveaux relativement élevés de pauvreté de revenu.

SDG 11 :

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS,
RÉSILIENTS ET DURABLES

11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES





18%

de la population belge admet vivre dans un logement insalubre : habitation avec toit qui fuit, murs, sols ou fondations humides, châssis de fenêtre ou portes pourris, etc. Ce pourcentage qui est supérieur à la moyenne dans l'UE -28 et montre une tendance à la hausse.

La suburbanisation entraîne des coûts élevés pour les services publics, la formation de barrières et la fragmentation de l'espace ouvert, davantage de trajets domicile-travail. Elle a aussi des conséquences sur la gestion de l'eau en raison des prélèvements dans les nappes phréatiques et les risques accrus d'inondation. Elle met également sous pression les fonctions économiques, sociales et écologiques des espaces ouverts. Les embouteillages, en particulier autour des centres économiques comme Anvers et Bruxelles, constituent un autre sujet de préoccupation, entraînant un gaspillage d'heures, une consommation de carburant plus élevée et une contribution négative à la pollution atmosphérique.

La contribution fédérale au Plan national d'Adaptation au Changement Climatique a été approuvée en novembre 2016 par le gouvernement fédéral. Cette contribution vise à mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans deux secteurs (transport et gestion des crises) afin de promouvoir une politique d'adaptation coordonnée.

En matière de sécurité, la Note-cadre de sécurité intégrale 2016-2019 et le Plan national de sécurité 2016-2019 s'inscrivent dans un climat particulier après les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles. Sont considérés comme des priorités politiques :

- la radicalisation, extrémisme violent et terrorisme ;
- le trafic et traite des êtres humains ;
- la politique intégrée et intégrale actualisée en matière de drogues ;
- la fraude sociale et fiscale ;
- la cybercriminalité et cybersécurité ;
- la criminalité violente, atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination: violence intrafamiliale, violence sexuelle et maltraitance infantile ;
- la criminalité organisée contre la propriété et trafics de biens illégaux ;
- l'environnement ;
- la sécurité routière ;
- les incivilités.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

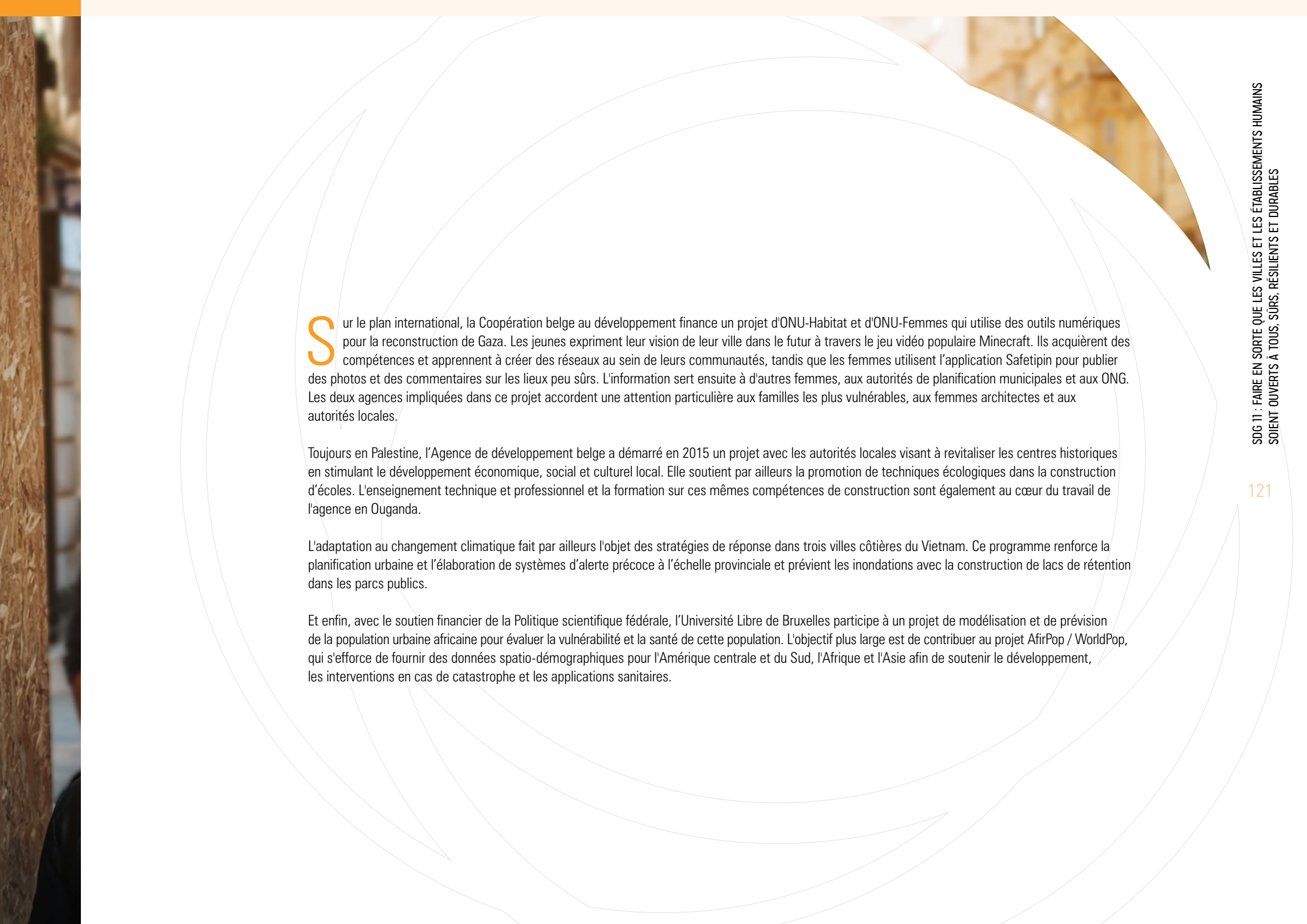
- **Accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques (2018).** Cet accord de coopération vise à garantir que le financement fédéral décidé le 31 mars 2017 (à savoir un milliard d'euros pour finaliser les projets d'infrastructures RER) ne puisse faire l'objet de réductions budgétaires, compte tenu de son utilité stratégique pour la mobilité des voyageurs et des marchandises en Belgique. Cette somme d'un milliard d'euros s'ajoute aux sources de financement du solde du Fonds RER libre d'affectation, soit 73 444 980,79 euros à la date du 1^{er} janvier 2016, montant obtenu après déduction du montant des travaux RER déjà prévus dans les plans d'investissement 2017-2020 d'Infrabel et de la SNCB ;
- **Révision des plans nationaux d'urgences nucléaires et radiologiques en Belgique après la catastrophe de Fukushima – Demande d'avis au Conseil Supérieur de la Santé afin de fixer des recommandations spécifiques ;**
- **Accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions en matière de pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (2016).** Cet accord de coopération vise à mettre en œuvre le protocole de Göteborg révisé qui étend la mutualisation de l'effort de réduction polluante aux pays d'Europe. Il introduit, pour les 5 polluants (SO₂, NO_x, COV, NH₃, PM_{2.5}), l'effort à fournir d'ici à 2020 ;
- **Adoption et mise en œuvre de multiples plans d'actions :**
 - Plan National d'adaptation au changement climatique (2017-2020) ;
 - Plan belge de sécurité aérienne (2016-2020) ;
 - 7^e Plan National Sécurité (2016-2019) ;
 - Plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste (2016) ;
 - Stratégie belge de Gestion civile des crises ;
 - Plan d'actions ITS.
- **Création d'un système de gestion de crise sur un portail internet sécurisé : Incident & Crisis Management System (2017) ;**
- **Accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions sur les systèmes de transport intelligent – Assentiment en 2016 ;**
- **Acceptation du déploiement du système d'appel embarqué eCall sur le territoire belge (2018) ;**
- **Établissement d'un cadre pour des projets pilotes en matière de véhicules automatisés (2016) ;**
- **Publication de l'AR relatif à la réduction de l'intensité de gaz à effet de serre de l'énergie destinée au transport (2018) :** l'arrêté s'applique, d'une part, aux carburants destinés au transport utilisés pour la propulsion des véhicules routiers, des engins mobiles non routiers (y compris les bateaux de navigation intérieure lorsqu'ils ne sont pas en mer), des tracteurs agricoles et forestiers, et des bateaux de

plaisance lorsqu'ils ne sont pas en mer, et d'autre part, à l'électricité destinée au fonctionnement des véhicules routiers ;

- Publication d'une étude sur le lien entre le télétravail et les déplacements des Belges, qui indique que le télétravail permet d'économiser 9 millions de km par jour (2018) ;
- Inscription de la culture de la bière en Belgique sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (2016) ;
- Publication de l'AR relatif aux mesures réglementaires de protection du patrimoine culturel subaquatique (2016) ;
- Mise en place du nouveau centre CBRNe au sein du Centre de crise du SPF Intérieur et publication d'un nouveau plan d'urgence CBRNe (attaques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs) (2018) ;

- Organisation d'exercices de grande ampleur simulant des attentats terroristes ;
- Mise en place de la plate-forme Be-Alert, un système d'alerte qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence (2017) et organisation de la campagne info-risques afin de la faire connaître aux yeux du public ;
- Actualisation du plan national d'urgence nucléaire (2018) ;
- Visite approfondie de l'aéroport de Bruxelles National pour vérifier, sur le terrain, tout ce qui a été mis en place pour faciliter l'accueil des personnes handicapées à l'aéroport, de leur arrivée à leur embarquement (2016) – Présentation, à un public de personnes concernées de près ou de loin par les difficultés dans la mobilité des personnes handicapées, de la brochure « Droits des Passagers à mobilité réduite » (2016) ;

- Poursuite du Master plan ETCS afin d'installer des systèmes de sécurité sur le réseau intérieur de la SNCB ;
- Financement du projet BRAIN-TRAINS (BRAIN-Transversal Assessment of Intermodal New Strategies). L'étude porte sur la transition vers un transport de marchandises plus intermodal, à la fois en termes de politique opérationnelle nécessaire aux changements, les modifications de la réglementation et les changements de gouvernance, et la prise en compte des défis sociaux et environnementaux. BRAIN-TRAINS traite de l'intermodalité du fret ferroviaire et de la mesure dans laquelle il peut être réalisé avec succès, en regard du marché, des défis de la société et de l'élaboration des politiques, et analyse de la manière dont l'intermodalité contribue à répondre à ces défis (2013-2018).



Sur le plan international, la Coopération belge au développement finance un projet d'ONU-Habitat et d'ONU-Femmes qui utilise des outils numériques pour la reconstruction de Gaza. Les jeunes expriment leur vision de leur ville dans le futur à travers le jeu vidéo populaire Minecraft. Ils acquièrent des compétences et apprennent à créer des réseaux au sein de leurs communautés, tandis que les femmes utilisent l'application Safetipin pour publier des photos et des commentaires sur les lieux peu sûrs. L'information sert ensuite à d'autres femmes, aux autorités de planification municipales et aux ONG. Les deux agences impliquées dans ce projet accordent une attention particulière aux familles les plus vulnérables, aux femmes architectes et aux autorités locales.

Toujours en Palestine, l'Agence de développement belge a démarré en 2015 un projet avec les autorités locales visant à revitaliser les centres historiques en stimulant le développement économique, social et culturel local. Elle soutient par ailleurs la promotion de techniques écologiques dans la construction d'écoles. L'enseignement technique et professionnel et la formation sur ces mêmes compétences de construction sont également au cœur du travail de l'agence en Ouganda.

L'adaptation au changement climatique fait par ailleurs l'objet des stratégies de réponse dans trois villes côtières du Vietnam. Ce programme renforce la planification urbaine et l'élaboration de systèmes d'alerte précoce à l'échelle provinciale et prévient les inondations avec la construction de lacs de rétention dans les parcs publics.

Et enfin, avec le soutien financier de la Politique scientifique fédérale, l'Université Libre de Bruxelles participe à un projet de modélisation et de prévision de la population urbaine africaine pour évaluer la vulnérabilité et la santé de cette population. L'objectif plus large est de contribuer au projet AfirPop / WorldPop, qui s'efforce de fournir des données spatio-démographiques pour l'Amérique centrale et du Sud, l'Afrique et l'Asie afin de soutenir le développement, les interventions en cas de catastrophe et les applications sanitaires.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Coopération internationale pour inscrire l'œuvre architecturale de Le Corbusier sur la liste du patrimoine culturel mondial (2016) de l'UNESCO** : sept États sont parties prenantes : Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse ;
- **Opérations B-Fast (Belgian First Aid and Support Team) à l'étranger** : Haïti (2016), Grèce (2016), Italie (2016), île de La Dominique (2017) ;
- **Coopération internationale pour inscrire les forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe sur la liste du patrimoine naturel mondial** : 12 pays sont parties prenantes dont la Belgique pour ce qui concerne la Forêt de Soignes (2017) ;
- **Participation à un cyber-exercice de grande ampleur organisé par l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)**. Le scénario de cet exercice simulait des cyber-incidents impactant le secteur aérien de différents pays. Au niveau belge, les acteurs concernés sont le Centre pour la Cybersécurité Belgique et son service opérationnel le CERT.be, le SGRS, la FCCU, l'IBPT, le SPF Mobilité, Belgocontrol, Proximus ainsi que l'aéroport de Zaventem (2018) ;
- **Coordination, avec la France, de partenariats pilotes sur le thème de la pauvreté urbaine, dans le cadre du Pacte d'Amsterdam relatif à la politique urbaine européenne (à partir de 2016) ;**
- **Coopération de la Politique scientifique belge avec l'UNESCO au travers de projets qui exploitent l'imagerie satellitaire pour améliorer la surveillance et la gestion de sites inscrits au Patrimoine mondial ;**
- **Participation de la Politique scientifique belge au programme Européen Copernicus d'observation de la Terre pour l'environnement et la sécurité ;**
- **Participation à la 2^e Conférence « Safe Schools » (2017) et soutien à la Déclaration pour des écoles sûres, qui représente un engagement politique visant à assurer une meilleure protection des écoliers, des étudiants et du personnel enseignant durant un conflit armé ;**
- **Soutien au déploiement de la Force Conjointe du G5 Sahel**. Le G5 Sahel est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité, créé lors d'un sommet du 15 au 17 février 2014 par cinq États du Sahel : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad ;
- **Accompagnement de la ville de Sikasso au Mali durant quinze années (2002-2017) dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable des déchets (GIDD)**. Une période à la fois longue et nécessaire pour la mise en place d'une collecte et d'une gestion rationnelles des déchets, mettant en synergie les acteurs étatiques, communaux, privés, et les usagers, au service de la propreté urbaine ;
- **Renforcement de la sécurité intérieure au Burkina Faso**. Le projet « Appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso » est né après l'attentat terroriste perpétré à Ouagadougou en janvier 2016 pour améliorer la coordination entre les différents services de sécurité lorsque se produit une telle urgence. Des équipes d'urgence rapide ont été créées et équipées de matériel adéquat, et d'importants investissements ont été consentis dans la formation. La nécessité de ces efforts a une fois de plus été mise en évidence lors d'un second attentat terroriste en août 2017 et d'un troisième en mars 2018. À moyen terme, le projet vise à réformer le secteur dans son ensemble ;

- Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en RD Congo (2015-2021) ;
- Programme de désenclavement en RD Congo : District de la Tshopo (2014-2021), Kasai-Oriental (2013-2020), Kwilu et Kwango (2011-2018) ;
- Accueil de la 3^e conférence internationale sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient (2018). Cette conférence rentre dans le cadre plus large des efforts politiques, militaires et humanitaires de la communauté internationale dans la région. Elle s'inscrit dans un cycle entamé à Paris en 2015 et poursuivi à Madrid en 2017 qui est consacré à la nécessité de préserver l'héritage culturel, confessionnel et ethnique du Moyen-Orient - en particulier en Irak et en Syrie ;
- Accueil d'une réunion du Groupe de Travail des NU sur les Disparitions forcées (2018), composé de 5 experts indépendants ;
- Organisation, à Malines, d'une conférence mondiale sur les Villes et Migration, en partenariat avec l'OIM, ONU-Habitat et les « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) ;
- Octroi d'une aide humanitaire aux îles

les plus fortement touchées par le passage de l'Ouragan Irma ;

- Contribution au financement du projet « Scaling up and Deepening of Planning Support to Palestinian Communities in East Jerusalem » (2013-2016) et du projet « Utilizing Digital Tools to Promote Human Rights and Create Inclusive Public Spaces in the Gaza Strip » (2017-2019) de ONU-Habitat ;
- Missions de la Défense à l'étranger en 2018 :
 - Moyen-Orient : participation à la coalition contre Daesh ;
 - Mali : contribution à la MINUSMA (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali) ;
 - Afrique centrale : participation à un programme américain de coopération en matière de sécurité maritime pour lutter contre la piraterie, le trafic de drogue, la contrebande et la pêche illégale ;
 - Europe de l'Est : mission en mer Baltique pour rechercher et détruire des engins explosifs datant des conflits précédents ;
 - Méditerranée : mission dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic d'armes illégales et le terrorisme en mer.

Indicators.be :

- Logement inadéquat : évaluation 

En 2016, la part de la population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans les châssis de fenêtre ou le sol s'élevait à 19,2 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être réduit. Cet objectif ne sera pas atteint en poursuivant la tendance depuis 2003. La proportion de personnes vivant dans un logement inadéquat évolue donc de façon défavorable.

- Exposition aux particules fines : évaluation 

En 2014, la concentration moyenne de particules fines (PM2,5) pondérée par la population en Belgique était de 14,2 microgrammes par mètre cube. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit atteindre 10 microgrammes par mètre cube. En extrapolant la tendance observée depuis 2000, cet objectif ne sera pas atteint. L'exposition aux particules fines évolue donc de façon défavorable.

Bonne pratique

LE TÉLÉTRAVAIL PERMET D'ÉCONOMISER 9 MILLIONS DE KILOMÈTRES PARCOURUS CHAQUE JOUR EN BELGIQUE

En 2018, le SPF Mobilité et Transports a réalisé pour la première fois une étude dans laquelle le lien direct entre le télétravail et les déplacements des Belges fait l'objet d'une enquête. Cette étude montre qu'aujourd'hui 17 % des employés télétravaillent au moins un jour par semaine. Cela signifie une réduction de 6,7 % du nombre de voyages, soit 9 300 000 kilomètres de moins par jour !

Pour cette étude, 2 000 Belges ont été interrogés sur leurs choix en matière de mobilité et leur travail via un questionnaire, sous l'angle spécifique du télétravail. Les réponses à ces questions sur le télétravail ont permis d'établir des liens avec leurs comportements en matière de déplacement. Bruxelles est de loin le meilleur élève de la classe en matière de télétravail. 43 % des salariés qui résident en Flandre ou en Wallonie, mais travaillent à Bruxelles, télétravaillent régulièrement. Cela peut bien sûr s'expliquer par le fait que les personnes qui travaillent à Bruxelles doivent généralement parcourir de plus grandes distances et donc sont plus enclins au télétravail. La présence importante à Bruxelles des sièges sociaux des grandes entreprises et des secteurs leaders du télétravail peut également être une explication. Ce pourcentage de télétravailleurs fait baisser de 9 % les déplacements domicile-travail, ce qui représente 12 % de kilomètres en moins à destination de Bruxelles depuis la Flandre ou la Wallonie.

Plus d'info sur le [site du SPF Mobilité et Transports](#)

Bon à savoir

L'APP 112 BE POUR SMARTPHONE PERMET D'APPELER RAPIDEMENT LES SERVICES DE SECOURS DANS TOUTE LA BELGIQUE

L'application 112 pour smartphone est née début 2017 d'une collaboration entre le SPF Santé publique, le SPF Intérieur et la Police fédérale. Cette application est en réalité une forme digitale de « pré-calltaking », où le citoyen, après avoir cliqué sur une icône, est directement mis en contact avec l'opérateur compétent. Trois icônes sont disponibles : une première pour l'aide médicale urgente, une deuxième pour l'aide des services d'incendie et une troisième pour l'aide policière. Toutefois, l'application 112 offre encore d'autres fonctionnalités. Le citoyen peut ainsi enregistrer dans l'application des informations médicales le concernant, comme des antécédents cardiaques, des allergies, une épilepsie, un diabète... L'opérateur dispose dès lors d'informations qu'il communiquera aux services de secours envoyés sur place. Un temps précieux peut ainsi être gagné. L'application 112 permet également une localisation beaucoup plus précise de l'appelant car elle envoie au centre de secours sa position tant que l'appel est en cours. Elle permet par ailleurs aux sourds, malentendants ou personnes atteintes de troubles de l'élocution de chatter avec l'opérateur du centre d'appels urgents ou d'échanger des SMS avec celui-ci.

Plus d'info sur www.112.be

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Après les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles, la sécurité a nécessité des efforts accrus pour permettre à la population d'accéder à des espaces publics sûrs. La lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme est devenue la première des priorités du 7^e Plan national de sécurité (2016-2019).

SDG 12 :

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

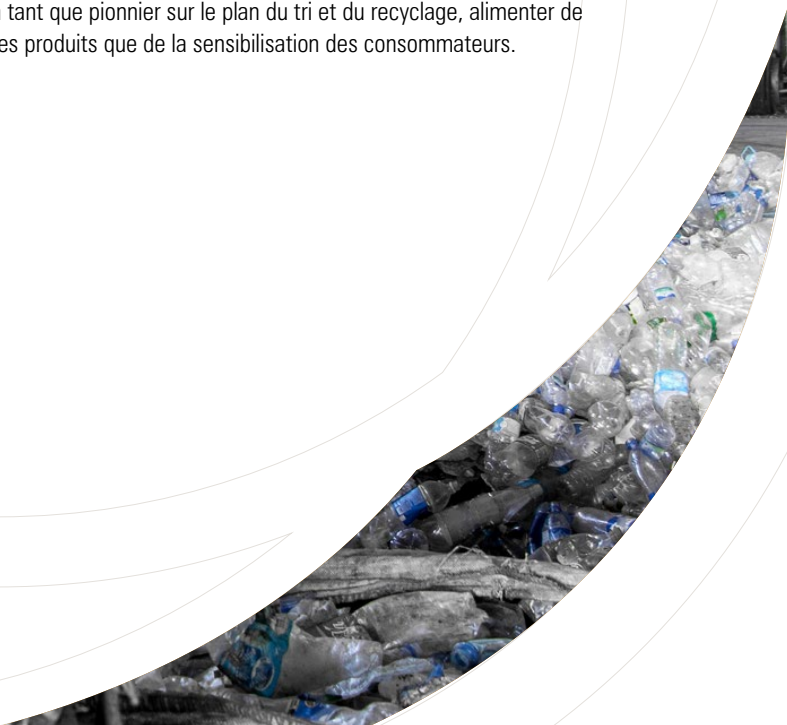




La Belgique est le champion européen en matière de recyclage des matériaux d'emballage : plus de 80 % y sont recyclés contre 64 % en moyenne dans l'UE. La consommation domestique de matériel en Belgique est cependant supérieure à la moyenne européenne établie à 15 tonnes/personne.

Une étude réalisée en 2015 par Price Waterhouse Coopers montre que l'économie circulaire peut générer dans notre pays près de 100 000 nouveaux emplois et une valeur ajoutée de 7,3 milliards d'euros. Dans le seul secteur de la chimie, la croissance serait de 3 à 6 %.

Au niveau fédéral, une feuille de route contenant 21 mesures a été adoptée fin 2016 pour soutenir l'économie circulaire. L'accent est mis sur le développement de normes de produits, l'éco-conception et la protection des consommateurs. Cette feuille de route prévoit la création d'un centre de connaissances sur l'économie durable qui a non seulement pour tâche le partage d'informations et la collecte des bonnes pratiques, mais également le suivi de l'évolution des prix des produits durables et la problématique de l'obsolescence programmée. Dans ce cadre, des accords de coopération ont été signés avec des organisations sectorielles, telles que la charte avec GO4CIRCLE, la fédération professionnelle des entreprises qui placent l'économie circulaire au cœur de leur fonctionnement. Signée en octobre 2016, cette charte prévoit que, sur une période de 3 ans, GO4CIRCLE visite 78 centres qui recyclent les déchets PMC ou les DEEE, compostent les déchets organiques, récupèrent le textile... afin d'identifier les fréquents problèmes de recyclage dus à une conception irréfléchie et de les signaler aux autorités fédérales. La Belgique veut ainsi, en tant que pionnier sur le plan du tri et du recyclage, alimenter de façon proactive les discussions au niveau européen, tant sur le plan de la normalisation des produits que de la sensibilisation des consommateurs.





Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Financement d'une étude visant à identifier les mesures concrètes que peut prendre le fédéral pour lutter contre l'obsolescence programmée et à analyser leur efficacité et leur faisabilité (mai 2017) ;
- Présentation de la charte « Accès des PME aux marchés publics » (2018). Afin d'accroître l'accès des PME – entreprises comptant au maximum 50 travailleurs – aux marchés publics, l'autorité fédérale présente une charte composée de 13 principes. L'objectif central de cette charte est d'augmenter le nombre de PME qui participent aux marchés publics ;
- Publication d'un Guide de lutte contre le dumping social dans les marchés publics et les concessions : secteurs classiques (2017) et secteurs spéciaux (2018) ;
- Organisation d'une table ronde de l'Alliance européenne des batteries (EBA) afin de cartographier ce secteur et d'entamer la concertation sur les initiatives d'appui et la coordination à mettre en place non seulement en Belgique, mais aussi au niveau européen, dans le but d'accroître de manière significative la part de marché européenne dans le développement et la production de batteries (durables) (juin 2018) ;
- Réalisation d'une 2^e étude de marché portant sur la part de produits primaires à base de bois certifiés présents sur le marché belge en 2016. Clôturée en avril 2018, cette étude montre que cette part atteint 59,5 % ;
- Financement d'une étude sur l'index RRR : recyclability, recorverability, reusability (2017). L'étude démontre que l'établissement d'un score pour la mise en œuvre judicieuse et la recyclabilité d'un produit est possible, et présente une ébauche pour le calcul de ce score ;
- Financement d'une étude pour analyser comment l'utilisation des plastiques recyclés peut être signalée et quelles initiatives sont possibles pour encourager l'utilisation des recyclats (2017) ;
- Organisation d'un séminaire sur le « Financement de l'économie circulaire » (2017) ;
- Publication de la loi portant assentiment à la Convention de Minamata sur le mercure. Cette convention prévoit une série de mesures afin de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et les rejets de mercure. Elle prévoit notamment que le stockage provisoire du mercure et la gestion des déchets de mercure doivent être assurés d'une manière écologiquement rationnelle (2018) ;
- Mise au point d'une méthodologie d'autotest et publication d'un manuel à l'intention des entreprises qui souhaitent éviter les émissions de microplastiques primaires dans l'environnement (2016) ;
- Approbation d'un plan d'action fédéral des déchets marins, comprenant à la fois des mesures pour la prévention des déchets marins à la source et des mesures pour la dépollution de la mer (2017) ;



- **Campagne #BeBiodiversity** visant à engager les consommateurs et les entreprises dans la lutte contre la perte de biodiversité. L'objectif est double : stimuler la demande pour de tels produits et inciter les entreprises à en produire davantage (2017-2018) ;
- **Mise en place d'une nouvelle étiquette CO2** pour un affichage plus fiable des émissions réelles de voitures afin de mieux informer les consommateurs (2018). La mesure est établie selon le « Worldwide Harmonised Light vehicle Test Procedure » (WLTP), qui tient compte de conditions de test plus réalistes (2018) ;
- **Mise en ligne d'un outil d'auto-évaluation de la durabilité des événements (2016)** sur www.evenementdurable.belgium.be ;
- **Implémentation d'un modèle de coopération coordonné de façon centralisée pour les achats au sein de l'administration fédérale (2017)**. Le modèle de coopération coordonné de façon centralisée poursuit les objectifs suivants :
 - accroître l'efficacité et l'efficience des achats de fournitures et de services ;
 - améliorer le taux de participation des PME

dans les marchés publics et promouvoir la durabilité des marchés publics ;

- **Intégration du développement durable dans le cadre de la transposition des directives européennes en matière de marchés publics (2016) ;**
- **Publication de la circulaire 307 sexes** relative à l'achat de véhicules de personnes par l'administration fédérale. La nouvelle circulaire oblige à tenir compte de l'écoscoring des véhicules et impose un quota pour l'acquisition de véhicules électriques, hybrides ou GNC. Pour la première fois, la notion de durabilité est également étendue à la sécurité routière. Il s'agit en l'occurrence essentiellement des nouveaux systèmes intelligents qui rendent la conduite plus sûre et plus confortable. Ces options ne font l'objet d'aucun quota, mais elles entrent bel et bien en ligne de compte dans l'évaluation finale lors du choix d'un véhicule (2017) ;
- **Évaluation et mise à jour de la circulaire du 16 mai 2014** relative à l'intégration du développement durable dans les marchés publics, trois ans après son entrée en vigueur (2017-2018) ;
- **Subventionnement de 6 nouveaux SDG's** Voices (2018) ;

- **Publication de l'AR** portant création de la Commission consultative spéciale « **Clauses abusives** » au sein du Conseil Central de l'économie (2017) ;
- **Publication de l'AR** portant création de la Commission consultative spéciale « **Consommation** » au sein du Conseil central de l'économie (2017) ;
- **Campagne « L'ecolabel européen, le power flower »** (2017) ;
- **Lancement du programme EPD belge (7 décembre 2016)**. Le programme EPD transpose dans la pratique les exigences de l'AR relatif aux messages environnementaux sur les matériaux de construction. EPD signifie « environmental product declaration » et consiste en une déclaration écrite reprenant des informations quantifiées sur une série définie d'impacts environnementaux basés sur une analyse du cycle de vie ;
- **Adoption du Plan d'Action National « Entreprises et Droits de l'Homme »** (2017) ;
- **Mise au point de l'outil « Gender et marchés publics »** (2018).



Sur le plan international, en accord avec ses pays partenaires, Enabel travaille sur plusieurs fronts pour faire face aux multiples types de dérèglements et leurs conséquences. Au Maroc, par exemple, le projet « Développement des filières du safran et du palmier dattier » aide les producteurs à contourner les périodes de sécheresse. Dans ce contexte, l'agence apporte sa contribution en mettant au point des plans de réduction des pertes d'eau et d'amélioration des capacités de transport d'eau, mais aussi d'entretien et de réparation des canaux traditionnels ou de recharge des nappes souterraines. Au Rwanda, où deux programmes sont mis en place dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif visé est l'augmentation des ressources forestières et l'amélioration de leur gestion. Toujours étroitement liées à l'aspect forestier, d'autres actions sont menées sur le sol rwandais, mais dans le domaine de la « biomasse énergie ». Ces initiatives ciblent également la réduction des émissions de gaz et de la consommation en bois énergie, incitant le passage du charbon à des énergies vertes alternatives tels que les pellets.

La mise en place d'un partenariat entre les entités politiques et les acteurs privés prend beaucoup de temps. Mais dans la province bolivienne de Chuquisaca, le ministère du développement rural et foncier et l'agence belge de développement soutiennent désormais des pratiques agro-écologiques intelligentes qui créent un pont entre les producteurs et les consommateurs et facilitent la commercialisation des fruits et légumes biologiques. L'amélioration des pratiques de production, de récolte et de conservation contribuent à promouvoir les produits naturels et à réduire l'utilisation des pesticides, tandis que l'utilisation du label « production locale propre » de la municipalité de Sucre (avec plus de 300 producteurs maintenant certifiés) augmente la visibilité des produits.

Le Trade for Development Centre (TDC) informe et sensibilise sur le commerce équitable et durable, et appuie les organisations de producteurs dans les pays partenaires de la coopération gouvernementale belge. De 2014 à 2017, 75 PME établies dans 17 pays ont bénéficié d'un appui du TDC, soit quelque 113.158 bénéficiaires actifs dans divers secteurs : cacao, huile, artisanat, or, fruits et légumes, thé, noix, bois, tourisme et, surtout, café. En 2017, le TDC s'est intéressé au secteur de l'habillement. Le coup d'envoi de la Semaine du commerce équitable a été l'occasion de présenter un nouvel outil de transparence permettant de retracer la provenance d'un vêtement. Cette thématique a aussi été au centre de l'attention lors de la troisième édition du petit déjeuner équitable du TDC organisé au Parlement fédéral.

La Belgique défend une approche durable et responsable de la gestion des ressources naturelles, dont le diamant. Elle s'investit dans la mise en œuvre des conclusions de l'African Diamond Conference organisée par les Affaires étrangères en novembre 2017, en collaboration avec l'Antwerp World Diamond Centre (AWDC). C'est la raison pour laquelle elle joue également un rôle de soutien actif auprès de l'UE qui a assuré en 2018 la présidence tournante du Processus de Kimberley.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- Signature d'un accord de coopération entre les pays du Benelux relatif à la mise en pratique de l'économie circulaire (décembre 2016) et réalisation d'une étude ayant pour objectif d'évaluer les possibilités de prolongement du cycle de vie des produits liés à l'énergie (PIE) et de proposer des critères de réparabilité de certains produits cibles (juin 2018) ;
- Soutien à la présidence tournante du processus de Kimberley (PK) par l'UE en 2018. Accueil à Anvers de la réunion inter-sectorielle du PK à Anvers (juin 2018) et de la session plénière à Bruxelles (novembre 2018) ;
- Publication par le TDC (Trade for Development Centre, une initiative de la Coopération belge au Développement) de la brochure « Une huile de palme durable à l'horizon » pour faire le point sur les efforts entrepris et relayer les bonnes initiatives prises par le secteur privé en matière de durabilité. Le TDC a en effet un rôle d'observatoire en matière de commerce équitable et durable, tout spécifiquement du fait d'entreprises, d'organisations belges avec les pays en développement (2016) ;
- Appui à la filière du cacao dans le cadre du commerce équitable : assurer aux organisations de producteurs un meilleur accès au marché, via le Trade for Development Centre (TDC). Vingt coopératives ou groupes de producteurs de cacao bénéficient de son appui. Douze d'entre eux – répartis entre la Bolivie (1), le Pérou (7), le Vietnam (1), le Ghana (1) et la Côte d'Ivoire (2) – ont reçu un appui financier, tandis que 8 coopératives ivoiriennes ont suivi deux modules de coaching en marketing (2016-2017) ;
- Organisation de l'African Diamond en collaboration avec l'Antwerp World Diamond Centre (AWDC) (novembre 2017). Soutien actif auprès de l'UE qui assure en 2018 la présidence tournante du Processus de Kimberley ;
- En Tanzanie, le projet WaSKiRP (Water and Sanitation Kigoma Region Project) a lancé la phase de conception de 16 systèmes d'alimentation en eau qui desservent 200 000 personnes vivant en zone rurale (2017). Il contribue ainsi à un accès universel et équitable à une eau potable et un assainissement sûrs et abordables pour tous ;
- Au Sénégal, le projet BRAVAFOR (Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages) accompagne les communes bénéficiaires à disposer de ressources en eau plus importantes pour développer de nouveaux moyens de production modernes. La mise en œuvre du projet s'inscrit dans la décentralisation et mobilise les Communes, les Agences Régionales de Développement (ARD) et les Services Techniques Déconcentrés. Dans chaque région, des comités régionaux ont été mis en place pour accompagner le projet. Les futurs usagers des ouvrages réalisés ont également été associés afin de mieux cibler leurs besoins et les rendre responsables de leurs projets. (2017) ;
- Accompagnement, jusqu'en 2017, de la ville de Sikasso au Mali pour concevoir et mettre en place sa politique



de gestion intégrée et durable des déchets. La décision de construire une décharge, le Centre d'enfouissement technique (CET), a permis la conception et la mise en œuvre d'activités pour arriver à une filière de gestion intégrée et durable des déchets (GIDD). Cette filière est basée sur la politique nationale d'assainissement et le principe du pollueur payeur. Aujourd'hui à Sikasso, la collecte des déchets est organisée et crée des opportunités économiques par la valorisation des plastiques, des papiers et des matières organiques ;

- **Soutien de la Coopération belge au développement aux agriculteurs et associations agricoles dans la région andine (Equateur, Bolivie, Pérou) grâce à une assistance technique et au renforcement des capacités.** Ces initiatives visent à renforcer les capacités des acteurs locaux, accordant la priorité à l'agriculture et à la gestion durable des ressources naturelles (2016 et suivantes) ;
- **Octroi d'un subside par Enabel à la station INERA de Ngandadjika, au Kasai-Oriental, afin qu'elle puisse produire des semences de nouvelles variétés de maïs, d'arachide, de niébé et de soja.** Ce subside est également destiné

à tester différentes variétés et de collecter les meilleures graines des variétés traditionnelles récoltées par les agriculteurs afin de les décrire, de les conserver et de les comparer aux semences provenant des centres de recherche. Au total ce sont 32 variétés de semences « paysannes » de maïs, 9 variétés de soja, 9 variétés d'arachide et 16 variétés de niébé qui ont été collectées à cette fin avec l'appui du programme (2018) ;

- **Programme d'appui à l'amélioration de la qualité des sols agricoles au Kasai-Oriental et dans la Lomami, par l'utilisation des engrais verts.** Cette zone est couverte par des savanes à Hypparhennia dans la province de la Lomami et par l'Imperata dans le Kasai Oriental. La présence de l'Imperata est un indice de sol dégradé et acide. Pour faire face à cette problématique de la qualité des terres cultivables, le programme a choisi de proposer des alternatives agro-écologiques qui améliorent la qualité des sols et qui permettent aussi d'accroître le rendement du maïs. Parmi ces méthodes, il y a : la préparation du sol sans usage de feu, l'association du maïs avec une légumineuse et la jachère améliorante avec également une légumineuse qui donne plusieurs effets sur la culture de maïs.



Ces pratiques apportent plusieurs effets bénéfiques à la culture du maïs, notamment : la fixation de l'azote opérée par la légumineuse, une bonne couverture du sol qui réduit ainsi l'impact des plantes adventices et facilite les travaux de sarclages, la production et la libération de la biomasse par la légumineuse, qui améliore la texture du sol (2017) ;

- **Financement, par le Fonds de développement des compétences d'Enabel, d'une formation proposée à des mères célibataires porteuses du VIH en Ouganda.** Cette formation leur permet d'apprendre à construire des fourneaux à économie d'énergie. Ceux-ci offrent une alternative écologique aux foyers traditionnels, car ils nécessitent moins de bois de chauffage et produisent moins de fumée. Tous les matériaux peuvent être obtenus localement dans la nature, car les poêles sont construits avec un mélange d'eau, d'herbe et de terre provenant d'une colline de termites (2018) ;
- **Mise en service de la première unité de désalinisation à énergie solaire sans pile sur le continent africain.** Enabel, en coopération avec le Fonds pour l'environnement de la Région bruxelloise (IBGE-BIM), a procédé à l'installation de

systèmes de dessalement dans 6 communautés différentes au Mozambique, où les sources d'eau sont trop salées pour être potables. Grâce à un procédé innovant, l'eau souterraine est filtrée par énergie solaire sans avoir à utiliser une batterie pour stocker l'énergie, ce qui en fait la première unité de désalinisation d'eau saumâtre au sol sans énergie en Afrique (2018) ;

- **Intégration d'activités de pisciculture aux activités de maraîchage au Bénin.** L'objectif du programme AMSANA est de former les maraîchers à l'élevage du poisson, de manière à combiner les deux activités et à renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. La combinaison de plusieurs productions offre des avantages indéniables à l'agriculteur. Si une de ses productions échoue, l'autre pourra compenser le manque, et l'association des composantes crée une symbiose sur les sites qui permet d'augmenter la production globale. De plus, l'eau est une ressource nécessaire pour arroser les plantes et la pisciculture permet d'enrichir cette eau, qui, grâce à la fiente des poissons devient un engrais naturel. Il y a donc une optimisation de l'utilisation de l'eau afin d'augmenter la production agricole d'une part, et d'autre part de profiter d'un apport protéinique



supplémentaire lors de la consommation des poissons. La pisciculture associée au maraîchage contribue au bien-être des populations et à une meilleure gestion des ressources (2018) ;

- **Soutien financier à la startup « Basata Up » à Gaza en Palestine, fondée par Aya Kishko, une architecte de 26 ans.** Sa société transforme les palettes en meubles et en antiquités (2018) ;
- **Soutien à la stratégie nationale de croissance verte adoptée en 2012 par le Vietnam.** Les trois axes de cette stratégie consistent à (1) réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité énergétique, (2) améliorer les performances environnementales de l'industrie et développer les secteurs « verts » et

(3) promouvoir des modes de vie et de consommation durables dans un contexte d'urbanisation croissante. L'appui de la Belgique consiste à concevoir et à mettre en place un fonds destiné à financer des études, des formations ou des projets pilotes qui contribuent à l'implémentation de la stratégie (2014-2019) ;

- **Soutien financier du Trade for Development Centre (TDC) d'Enabel à la Syanyonja Artisan Miners' Alliance (SAMA) en Ouganda pour un projet avec un triple objectif :** une meilleure gestion et direction de l'organisation de mineurs SAMA, le développement des techniques de production plus durables (sans mercure) ainsi qu'un accès au marché international de l'or équitable (2017).

Indicators.be :

- **Consommation intérieure de matières : évaluation** ✖

En 2016, la consommation intérieure de matières était de 12,6 tonnes par habitant en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. La tendance depuis 2000 est indéterminée.

- **Déchets municipaux : évaluation** +

En 2015, en Belgique, 418 kilogrammes de déchets municipaux par habitant ont été collectés. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. Cet objectif sera atteint en poursuivant la tendance depuis 2000. Les déchets municipaux évoluent donc favorablement.

INTERVIEW DE SABINE WALLENS

EXPERTE EN BIODIVERSITÉ
AU SEIN DU SPF SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE
LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

*« Nos modes de
production et de
consommation ont
un lien étroit avec
la biodiversité »*

Sabine Wallens a plusieurs diplômes scientifiques en poche et des années de recherche scientifique dans ses bagages. Depuis maintenant 10 ans, elle met ses compétences au service de la biodiversité, après avoir initialement planché sur les problématiques liées à l'adaptation aux changements climatiques au sein de son SPF. Aujourd'hui, avec l'équipe #BeBiodiversity, elle relève le défi d'inciter les

acteurs du marché à prendre conscience de l'importance de la biodiversité.

**Quelle est la raison d'être de l'équipe
#BeBiodiversity ?**

SW : « La biodiversité, c'est bien sûr tout le monde du vivant, mais c'est aussi tous les services écosystémiques rendus par cette biodiversité. Quelles que soient les activités

humaines, nous en dépendons et nous l'impactons. Au sein de l'équipe, nous avons voulu développer une stratégie de sensibilisation à la préservation de la biodiversité, dans un esprit de co-responsabilité de tous les acteurs du marché : entreprises, citoyens-consommateurs et autorité publique. »

Quels sont les outils et les collaborations mis en place pour concrétiser cette stratégie ?

SW : « Cette stratégie repose sur deux axes : la campagne de sensibilisation citoyens-consommateurs et nous travaillons également sur le public des entreprises. Pour celles-ci, deux outils sont en préparation. Le premier est le "BiodiversiTree", développé avec les Régions et la Régie des Bâtiments. On y aborde quatre axes d'action : les achats, les infrastructures, les processus et les terrains. Cette plate-forme rassemblera de l'information déjà existante mais très disparate et expliquera comment mettre en œuvre des actions. Avec deux types d'actions proposées : accroître la biodiversité et diminuer l'impact négatif. Le second outil permettra aux

entreprises d'évaluer l'impact de l'utilisation de matières premières, que ce soit dans une phase d'extraction ou dans une phase de production. Il favorisera plutôt une analyse qualitative de cet impact. »

En quoi ces projets répondent-ils à des objectifs de développement durable ?

SW : « Le monde de l'entreprise a tout intérêt à préserver la biodiversité car il en dépend. Il est aujourd'hui évident que nos modes de production et de consommation ont un lien étroit avec la biodiversité. Plus la biodiversité est riche, plus l'économie est durable. En voulant préserver la biodiversité, nous contribuons dès lors directement aux SDG 12 (modes de consommation et de production durables), 14 (exploiter les mers et les océans de manière durable), 15 (exploiter les écosystèmes terrestres de manière durable) et 16 (institutions efficaces, responsables et ouvertes) ». Et finalement, on contribue à tous les SDG de manière indirecte puisque, en préservant la biodiversité, on préserve également les services écosystémiques : régulation du climat, eau de qualité, bien-être. »



AU NIVEAU FÉDÉRAL, DIVERSES RÉGLEMENTATIONS S'APPLIQUENT AUX MARCHÉS PUBLICS AFIN DE PRENDRE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DURABILITÉ

En voici un aperçu :

- Cadre général : Circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. (Moniteur belge, 21 mai 2014) ;
- Efficacité énergétique : Arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux exigences d'efficacité énergétique dans le cadre de certains marchés publics portant sur l'acquisition de produits, de services et de bâtiments (Moniteur belge, 18 juillet 2014) ;
- Bois durable : Circulaire P&O/DD/2 du 18 novembre 2005 comportant la politique d'achat de l'autorité fédérale stimulant l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement. (Moniteur belge, 9 février 2006) ;
- Achat de véhicules :
 - circulaire 307sexies du 21 avril 2017 relative à l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'État et à certains organismes d'intérêt public (Moniteur belge, 11 mai 2017) ;
 - arrêté royal du 20 décembre 2010 relatif à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie dans le cadres des marchés publics (Moniteur belge, 24 décembre 2010).

Plus d'info sur le [Guide des achats durables](#)

*Bon à
savoir*

Bonne pratique

DOUANIERS ET INSPECTEURS CITES TRAQUENT LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les douaniers du SPF Finances et les inspecteurs du SPF Santé publique ont travaillé main dans la main pour l'opération Thunderbird, qui s'est déroulée simultanément dans 41 pays au début de l'année 2017. Le but de l'opération était de lutter contre la criminalité environnementale et donc de défendre les espèces animales et végétales protégées par la Convention CITES. L'opération Thunderbird était une opération coordonnée qui visait à lutter contre le braconnage, la récolte illégale, le commerce illégal et la criminalité transnationale liée à la faune et à la flore sauvages. L'opération a également été conçue pour permettre aux participants de tester et d'améliorer leurs capacités organisationnelles et de communication à l'échelle mondiale. La Belgique a saisi des médicaments à base d'Aloe Ferox (une plante protégée), des oiseaux (de l'espèce Padda de Java), une tortue de l'espèce Cyclanorbis Elegans (particulièrement menacée en Afrique), des colliers fabriqués à base d'ivoire ainsi que 190 hippocampes retrouvés morts. Au niveau mondial, les pays participant à l'opération ont saisi conjointement :

- plus de 4 770 oiseaux ;
- plus de 1 240 reptiles, dont au moins 560 tortues ;
- plus de 100 chats sauvages ;
- plus de 2.75 tonnes d'écailles de pangolin ;
- plus de 8.2 tonnes d'ivoire (brut ou transformé) ;
- plus de 310 peaux provenant d'animaux variés ;
- près de 25 tonnes de diverses parties animales, y compris de la viande, des cornes et des plumes ;
- plus de 37 130 produits dérivés et transformés tels que des médicaments, des ornements ou sculptures, provenant de parties animales ;
- plus de 14.3 tonnes de spécimens marins ;
- environ 58.2 tonnes de bois.

Plus d'info sur le [site du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement](#)



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Fin 2016, une feuille de route a été adoptée au niveau fédéral pour soutenir l'économie circulaire. Elle a notamment permis la réalisation, en 2017, d'une étude visant à identifier les mesures concrètes que peut prendre le fédéral pour améliorer la durée de vie des produits. La même année, une étude sur l'index RRR (Recyclability, Recoverability, Reusability) a démontré que l'établissement d'un score de recyclabilité des produits est possible.

SDG 13 :

PRENDRE D'URGENCE
DES MESURES POUR LUTTER CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET LEURS RÉPERCUSSIONS

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Dans le cadre des négociations internationales menées sous l'égide des Nations Unies, la Belgique s'est engagée à développer une stratégie de développement bas carbone. Une telle stratégie doit s'inscrire dans le contexte de l'engagement européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990, en vue de contenir l'élévation de température largement sous les 2°C (par rapport à l'ère préindustrielle) et même de viser à limiter cette élévation à 1,5°C.

Afin de préparer le terrain, le Service fédéral Changements climatiques a lancé, en 2012, un projet intitulé « Une Belgique bas carbone à l'horizon 2050 ». Celui-ci poursuit un double objectif :

- Contribuer directement à l'élaboration d'une stratégie bas carbone belge s'inscrivant pleinement dans le cadre d'un développement durable.
- Dans l'esprit du « management de transition », stimuler et alimenter les réflexions et initiatives dans ce domaine afin de favoriser les échanges entre le plus grand nombre d'acteurs possible.

Les principaux éléments du projet actuellement réalisés sont :

- une étude qui a développé et analysé des scénarios bas carbone pour la Belgique à l'horizon 2050 ;
- un calculateur pour experts en ligne, permettant la construction de scénarios bas carbone ;
- la présentation (« mapping ») d'initiatives bas carbone en Belgique et en Europe ;
- des analyses complémentaires : Le paysage du financement climatique en Belgique, La modélisation à l'horizon 2050 en Belgique, La gestion de la transition, Les enjeux de la transition bas carbone sur la formation ;
- un calculateur éducatif « My2050 » permettant aux citoyens et élèves de créer leur scénario de transition.

Un accord de coopération portant sur le partage interne des objectifs européens de la Belgique pour le climat et l'énergie pour la période 2013-2020 a été conclu en octobre 2016. Il porte sur les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs non couverts par le système européen d'échange de droits d'émission (secteurs « non ETS »), de part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, et de contribution au financement climatique international. Cet accord comprend également un volet relatif au partage des revenus de la mise aux enchères des quotas d'émissions dans le système ETS.

Un débat national sur le prix du carbone a par ailleurs été organisé par l'administration fédérale tout au long de l'année 2017. Celui-ci visait à débattre et à analyser de manière participative les modalités de mise en œuvre d'un potentiel mécanisme de carbon pricing dans les secteurs non couverts par le système européen d'échange de droits d'émission (secteurs « non-ETS ») en Belgique (principalement le transport et les bâtiments).

Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques, rédigé par le groupe de travail « Adaptation » de la Commission Nationale Climat, a été adopté le 19 avril 2017 par la Commission Nationale Climat. Ce plan repose sur 10 mesures :

1. Élaborer des scénarios climatiques détaillés pour la Belgique ;
2. Élaborer une feuille de route pour un Centre d'excellence belge sur le climat ;
3. Créer une plate-forme nationale en ligne pour l'adaptation au changement climatique ;
4. Renforcer la coordination sectorielle au niveau national ;
5. Prendre en compte le changement climatique dans l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes ;
6. Évaluer l'impact des changements climatiques sur la sécurité d'approvisionnement, les infrastructures de transport et de distribution de l'énergie ;
7. Évaluer les impacts socio-économiques des changements climatiques en Belgique ;
8. Tenir compte des incidences du changement climatique et des besoins d'adaptation dans le cadre du futur plan d'action environnement santé (NEHAP) ;
9. Éduquer et sensibiliser les professionnels de la santé aux incidences du changement climatique ;
11. Promouvoir la coopération transnationale en matière d'adaptation.

La contribution fédérale au Plan National d'Adaptation aux changements climatiques a été adoptée par le Conseil des Ministres le 28 octobre 2016. Les trois Régions disposent également de plans d'actions.

En 2017, la Commission Nationale Climat a décidé de se concentrer sur l'élaboration d'un Plan National Energie-Climat 2021-2030 intégré, comme proposé dans le Clean Energy Package européen.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Participation au programme de recherche concernant l'Observation de la Terre (OT) par satellite « STEREO III » (2018). Les thèmes de recherche prioritaires sont les suivants :
 - monitoring global de la végétation et évolution des écosystèmes terrestres ;
 - gestion de l'environnement aux niveaux local et régional (eau, sol, forêt, réserves naturelles et biodiversité, agriculture, zones côtières, aires urbaines et péri-urbaines) ;
 - interactions entre (changement dans) la couverture du sol et les changements climatiques ;
 - épidémiologie et aide humanitaire ;
 - sécurité et gestion des risques ;
- Publication de la loi portant assentiment à l'amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016 (2018) ;
- Accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020 (2018) ;
- Accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'organisation et à la gestion administrative du registre national belge de gaz à effet de serre (2017) ;
- Publication de la loi portant assentiment à l'Accord de Paris, fait à Paris le 12 décembre 2015 (2016) ;
- Financement d'une étude sur les impacts macroéconomiques des scénarios de transition bas carbone à l'horizon 2050 en Belgique, menée par les consultants de Climact, du Bureau fédéral du Plan et d'Oxford Economics, et par l'UCL (2016) ;
- Mise en ligne de l'outil web interactif « my2050.be » (2016) ;
- Publication de la loi et de l'AR portant exécution de la réglementation européenne en matière de rapportage d'informations ayant trait au changement climatique. Pour les gaz à effet de serre fluorés, le règlement UE 517/2014 impose la communication d'informations concernant la production, l'importation, l'exportation, l'utilisation comme intermédiaire de synthèse, la récupération, le recyclage, la régénération et la destruction de substances (2016) ;
- Organisation de la 4e enquête auprès des citoyens sur les changements climatiques (2017) afin de déterminer :
 - Connaissent-ils bien la problématique ?
 - Comment voient-ils la transition vers une société bas carbone ?
 - Qu'est-ce que les Belges attendent des autorités et des autres acteurs ?
 - Et quel rôle voient-ils pour eux-mêmes ?
- Projet « Coachs climat » pour stimuler, au sein du 3ème degré du secondaire, une réflexion approfondie sur la manière dont nous pouvons évoluer vers une société bas carbone à l'horizon 2050 par le biais de l'outil web My2050 (2017) ;



- Publication d'un document d'orientation pour, notamment, aider les auteurs des évaluations environnementales stratégiques et les auteurs de plans/projets/programmes à tenir plus compte de l'aspect du changement climatique dans le rapport sur les incidences environnementales pour les plans et les projets (2017) ;
- Financement d'une étude pour déterminer la contribution belge à l'engagement international de soutenir les pays en développement pour faire face aux changements climatiques (2016) ;
- Financement du projet CORBEX.be (2014-2017). Le projet CORDEX.be a pour objectif

de combiner les activités de recherche existantes et nouvelles de neuf partenaires belges dans le domaine de la modélisation climatique pour créer une base scientifique cohérente pour les services climatologiques en Belgique. Les instituts impliqués sont l'Institut royal de météorologie Belgique (IRM), Université de Louvain (KU Leuven), Université Catholique de Louvain (UCL), Université de Liège (ULg), l'Institut flamand de recherche technologique (VITO), l'Institut belge d'aéronomie spatiale (BISA), l'Institut royal belge des sciences naturelles (IRBSN) et Observatoire royal de Belgique (ORB) ;

- Publication de l'AR relatif à la réduction de l'intensité de gaz à effet de serre de l'énergie destinée au transport (2018) ;

- Publication de l'AR modifiant l'AR du 5 septembre 2001 concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation de voitures particulières neuves (2017) ;
- Formulation d'une feuille de route stratégique pour soutenir et promouvoir la substitution de substances extrêmement préoccupantes – Publication du rapport final et concertation avec les partenaires au sein de l'accord de coopération REACH (2018).



Sur le plan international, conformément aux décisions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) à Copenhague et à Cancún, les pays industrialisés se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards USD par an de 2015 à 2020 pour soutenir l'atténuation et l'adaptation des pays en développement. Cet engagement prévoit un financement nouveau et additionnel, prévisible et adéquat, provenant d'une grande variété de sources : publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources innovantes. Dans le cadre de la Convention de Paris (COP21), les parties prenantes ont réitéré leur volonté de respecter les engagements de Copenhague et ont affirmé vouloir apporter un soutien aux pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en mobilisant à nouveau 100 milliards USD par an de 2020 à 2025.

La Belgique contribue financièrement financière au Least Developed Countries Fund (LDCF) du Global Environment Facility. Ce fonds vise à soutenir spécifiquement les pays les moins avancés dans leur lutte contre le changement climatique. La contribution au Least Developed Countries Fund s'ajoute à une contribution au Green Climate Fund (GCF), qui a été créé dans le giron de la United Nations Convention on Climate Change (UNFCCC) pour aider les pays en développement dans la lutte contre le changement climatique. La Coopération belge au Développement s'est engagée à prendre à son compte au moins la moitié de l'engagement belge annuel pour la période 2016-2020.

À côté du financement climatique multilatéral, la Coopération belge au Développement investit aussi dans toute une série de projets et programmes bilatéraux sur le financement climatique.

En tant qu'acteur de développement, Enabel est actif depuis de nombreuses années dans la lutte contre les changements climatiques. Avec sa Stratégie Climat 2017-2020, Enabel réaffirme son engagement pour limiter son propre impact sur le climat et appuyer ses partenaires pour faire face à des changements devenus inéluctables. Enabel met ainsi en œuvre des actions spécifiquement dédiées au climat qui consistent à :

- Renforcer les capacités et les connaissances des institutions ;
- Appuyer les politiques nationales pour une meilleure intégration du climat ;
- Augmenter l'accessibilité aux financements climat.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Contribution financière au Least Developed Countries Fund (LDCF) du Global Environment Facility.** Ce fonds vise à soutenir spécifiquement les pays les moins avancés dans leur lutte contre le changement climatique. La contribution au Least Developed Countries Fund s'ajoute à une contribution de 10 millions d'euros au Green Climate Fund (GCF), qui a été créé dans le giron de la United Nations Convention on Climate Change (UNFCCC) pour aider les pays en développement dans la lutte contre le changement climatique (2016 et suivantes) ;
- **Soutien financier aux îles Fidji, organisateurs de la COP23.** Ce petit État insulaire a présidé à Bonn la 23^e conférence sur le climat, axée sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Cette décision s'inscrit dans la stratégie globale belge de soutien à la politique climatique internationale et de coopération renforcée avec les petits États insulaires (2017) ;
- **Contribution de la Belgique pour la période 2016-2020 telle que prévue dans l'Accord de coopération relatif au partage des efforts en ce qui concerne le paquet énergie-climat européen, les revenus de la mise aux enchères et le financement climatique international ;**
- **Mise en place au Pérou du programme PRODERN afin de faire face aux effets du changement climatique (2012-2019) ;**
- **Soutien au management environnemental du gouvernement bolivien.** Le projet met à disposition du Ministère de l'Eau et l'Environnement des ressources financières et humaines pour finaliser et ensuite mettre en œuvre le Plan sectoriel, de manière consensuelle et avec une vision commune de la gestion des ressources humaines. Les actions du projet visent à renforcer les mécanismes de coordination entre différents thèmes prioritaires (utilisation productive de l'eau, assainissement, gestion des ressources naturelles, changement climatique, biodiversité) et les différents niveaux du gouvernement (2015-2019) ;
- **Adhésion de la Belgique au NDC Partnership.** Ce partenariat est une coalition de pays développés et en voie de développement ainsi que d'institutions internationales qui a été lancée en novembre 2016 lors de la COP22 à Marrakech (2017) ;
- **Soutien du processus d'inventaire national de gaz à effet de serre du Rwanda à travers l'opérationnalisation d'un système de gestion de données et la formation d'experts à son utilisation (2017-2018) ;**
- **Accompagnement à la mise en place d'un système national d'inventaire des émissions des gaz à effet de serre (SNI-GES) au Cameroun (2017-2018) ;**
- **Aide à l'intégration des changements climatiques dans la planification et la budgétisation des politiques agricoles et forestières en Côte d'Ivoire, entre autres en renforçant la contribution de la biodiversité et les services écosystémiques (2017-2018) ;**
- **Contribution financière à l'UNHCR pour remplacer le bois de chauffe par les**

pellets de bois dans le camp de réfugiés de Kigeme au Rwanda (2018) ;

- Participation à l'initiative européenne « JPI Climate » qui vise à aligner les programmes nationaux de recherches sur le climat et à financer de nouvelles activités de recherche transnationales. Le programme JPI *Strategic Research and Innovation Agenda* (SRIA) en matière de climat (2016-2025) définit trois grands défis et un mécanisme stratégique. Les trois défis principaux sont :

- comprendre les processus et les conséquences du changement climatique ;
 - améliorer les connaissances sur les processus et les mesures décisionnels liés au climat ;
 - mener des recherches sur la transformation sociétale durable dans le contexte du changement climatique.
- Le mécanisme stratégique est :
- connecter les personnes, les problèmes et les solutions dans une approche systémique ;

- Lancement d'un appel à proposition de recherche (2018) dans le cadre de l'accord de coopération pour la recherche et le développement entre la Belgique et le Vietnam. Le thème de l'appel est « Climate change and Disaster resilience » (CLIMDIS) ;
- Financement d'une étude réalisée par les chercheurs du Musée Royal de l'Afrique Centrale sur la variabilité climatique au cours des 2000 dernières années pour évaluer et affiner les modèles climatiques futurs en Afrique de l'Est (Brain – 2013-2017).

Indicators.be :

- Victimes de catastrophes naturelles : évaluation 

En 2016, il y a eu 0,02 victimes de catastrophes naturelles pour 100 000 personnes en Belgique; en 2015, il y en a eu 3,64. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, la moyenne sur la période 2020-2030 doit être inférieure à 1,97 sur la période 2005-2015. En raison du caractère erratique des catastrophes naturelles, il est impossible de déterminer une tendance.

Il est donc impossible d'évaluer le nombre de victimes de catastrophes naturelles.

- Émissions de gaz à effet de serre non-ETS : évaluation 

En 2015, les émissions de gaz à effet de serre non-ETS (non couvertes par le système communautaire d'échange de quotas d'émissions: logement, transport, services, agriculture...) étaient de 73 millions de tonnes équivalent CO₂ en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené

à 51,8 millions de tonnes. Selon les projections du Bureau fédéral du Plan, cet objectif ne sera pas atteint. Les émissions de gaz à effet de serre non-ETS évoluent donc de façon défavorable..

- Émissions de gaz à effet de serre : (pas d'évaluation)

En 2015, les émissions de gaz à effet de serre en Belgique s'élevaient à 10,2 tonnes équivalent CO₂ par habitant. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer.

TROPOMI CARTOGRAPHIE LA POLLUTION À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le 13 octobre 2017, le satellite européen Sentinel-5 Precursor (Sentinel-5P) a été lancé par l'Agence spatiale européenne (ESA) depuis le Cosmodrome russe de Plesetsk. À son bord, se trouve TROPOMI, un nouvel instrument satellite conçu avec la collaboration de plusieurs équipes de l'Institut royal d'Aéronomie Spatiale de Belgique. Les performances exceptionnelles de l'instrument TROPOMI permettent une détection plus détaillée que jamais des émetteurs de pollution au niveau de la ville, des effets atmosphériques à petite échelle sur le changement climatique régional et des dangers pour l'aviation causés par des éruptions volcaniques. Avec le soutien de la Politique scientifique fédérale belge (BELSPO) et de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), l'Institut royal d'Aéronomie Spatiale de Belgique (IASB) joue un rôle clé pour la production, la validation et l'analyse des données Sentinel-5P.

Plus d'info sur le
[site de l'Institut royal d'Aéronomie Spatiale de Belgique](http://www.iasb.ac.be)

Bon à
savoir

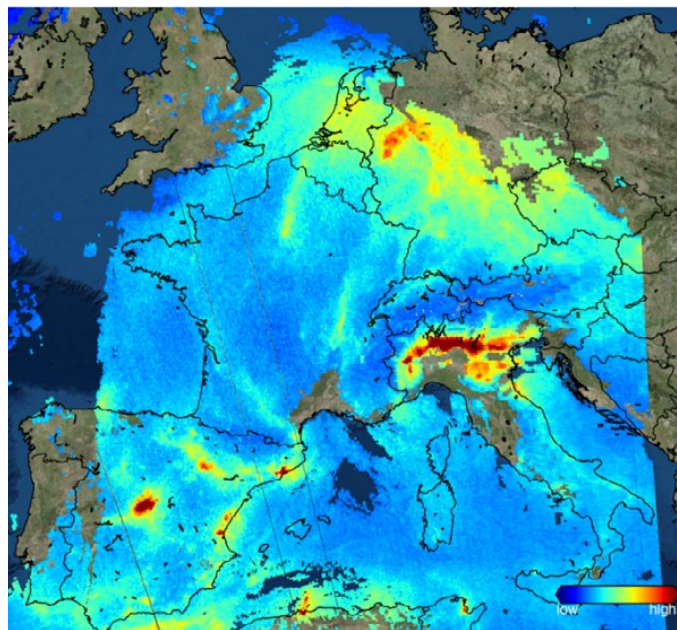
LES RÉGIONS ET LE FÉDÉRAL DÉVELOPPENT DES SYNERGIES AXÉES SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Belgique s'est dotée d'un plan national d'adaptation au changement climatique 2017-2020. Ce plan identifie des mesures d'adaptation spécifiques qui doivent être prises au niveau national afin de renforcer la coopération et de développer des synergies en matière d'adaptation entre les différentes entités (niveau fédéral, régions).

Des évaluations concernant les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation ont été réalisées au niveau régional comme au niveau fédéral. Elles montrent que le changement climatique touchera de nombreux secteurs en Belgique, avec des incidences parfois très différentes et des effets en cascade. Différentes mesures d'adaptation sectorielles et intersectorielles ont été recensées aux niveaux national, fédéral et régional, permettant aux autorités concernées d'adopter des plans, chacune dans leur domaine de compétence :

- La Région Flamande a adopté, en 2013, le Plan flamand de politique climatique. Ce plan inclut un chapitre consacré à l'adaptation connu sous le nom de Plan d'adaptation flamand (VAP) ;
- La Région Bruxelloise a adopté en 2016 son plan intégré Air-Climat-Énergie, qui inclut un chapitre sur l'adaptation. Elle a par ailleurs adopté en 2017 un nouveau plan régional de gestion de l'eau pour la période 2017-2021, qui comprend une approche intégrée et globale des défis liés à la gestion de l'eau ;
- La Région Wallonne a pour sa part adopté en 2016 son «Plan Air-Climat-Énergie» qui inclut un chapitre spécifique consacré à l'adaptation ;
- La contribution fédérale au plan d'adaptation a été adoptée en 2016.

Plus d'info sur le site www.climat.be



Concentration de dioxyde d'azote photographiée par TROPOMI le 22 novembre 2017 au-dessus de l'Europe occidentale. Le NO₂ ou dioxyde d'azote est un polluant qui provient des processus de combustion. Il peut causer des irritations aux yeux, au nez et à la gorge et peut aussi causer, par inhalation, des irritations des poumons et réduire la fonction pulmonaire. Dans les zones avec beaucoup de NO₂, le risque de crise d'asthme est accru, tout comme le nombre d'hospitalisations dues à des problèmes du système respiratoire.

Credits : Contains modified Copernicus data/Processed by KNMI

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

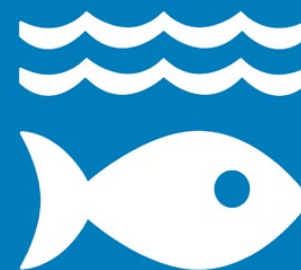


Le 19 décembre 2018, le comité de concertation a approuvé le projet de Plan national Energie-Climat 2021-2030 qui contient des mesures concrètes visant à réduire de 35 % les émissions de CO₂ en Belgique d'ici 2030 et à porter la part des énergies renouvelables à 18,3 %. Avant d'être définitivement approuvé, ce plan doit encore être soumis à la consultation des citoyens, des parties prenantes, des parlements et des pays voisins.

SDG 14 :

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE
DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET
LES RESSOURCES MARINES AUX FINS
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

14 VIE
AQUATIQUE



La partie belge de la mer du Nord couvre une superficie de 3 454 km² et, pour cette raison, est souvent appelée notre 11^e province. Malgré cette surface limitée, c'est l'une des mers les plus "utilisées" au monde. Navigation, tourisme, pêche, extraction de sable, production d'énergie, exercices militaires, etc. : toutes ces activités s'y déroulent. Elles génèrent cependant une pression élevée. Plusieurs activités peuvent empiéter les unes sur les autres et sont également susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin.

Afin de bien coordonner toutes ces activités, le Plan d'aménagement des espaces marins (PAEM) est revu tous les 6 ans. Le premier PAEM date de 2014 et court jusqu'en 2020. Le second couvre la période 2020 à 2026 et a été soumis à la consultation publique de juin à septembre 2018. Ce Plan dresse l'inventaire de notre mer du Nord et de ses usagers et s'efforce de concilier leur impact spatial. Notre pays joue de la sorte un rôle de pionnier à l'échelle internationale, surtout compte tenu de la politique concrète d'autorisations qui y est liée. Dans le cadre de cette politique d'autorisations, l'impact de certaines activités sur le milieu marin a été activement répertorié et évité si nécessaire. Le service scientifique Unité de gestion du modèle mathématique de la mer du Nord (UGMM) a en outre été chargé du suivi des différentes obligations légales (ainsi que des droits) et des arrêtés d'exécution pour la gestion du milieu marin.

La Belgique a également développé sa vision politique à long terme de la mer du Nord 2050. Trois groupes de travail ont été mis en place autour des thèmes « Naturalité », « Économie bleue et innovation » et « Usage multiple de l'espace ». Six thèmes transversaux ont également été inclus au parcours : durabilité, recherche et développement, gouvernance/structures de gestion, sûreté et sécurité, interaction terre-mer et réflexion transfrontalière. Le parcours a débuté en décembre 2016 pour s'achever en juillet 2017.

Les déchets marins constituent un domaine d'intérêt particulier, abordé à travers une grande variété d'actions et d'initiatives. Un plan d'action national de lutte contre les déchets marins, adopté en 2017 par le Conseil des Ministres, contient 5 objectifs prioritaires :

- conscientisation et sensibilisation à la problématique des déchets marins, tant auprès des amateurs de la mer que des usagers de la mer ;
- obtention d'une réduction active du flux entrant de déchets marins dans la partie belge de la mer du Nord ;
- renforcement des connaissances et du monitoring en matière de problématique des déchets marins en Belgique ;
- focalisation sur la coordination et la mise en commun de toutes les initiatives existantes et nouvelles ;
- augmentation du nombre d'actions de nettoyage tant à terre qu'en mer.

Par ailleurs, des plans de gestion ont été adoptés en janvier 2018, après une consultation publique, dans les zones Natura 2000 dans la partie belge de la mer du Nord. Ils ont été fixés par habitat (les bancs de sable, les lits de graviers et les bancs de vers tubicoles) et par espèce protégée (le phoque gris et commun, le marsouin et les oiseaux) pour la période 2018-2023. L'objectif de ces plans est de protéger et de rétablir des habitats et des espèces d'animaux.

En matière de recherche, le programme de recherche BRAIN-be couvre une quinzaine de projets liés au milieu marin, principalement sur une meilleure connaissance des écosystèmes marins afin de stimuler une gestion et une exploitation durables, avec une attention particulière portée à la mer du Nord. La Belgique est propriétaire d'un navire de recherche océanographique, Le Belgica. Concrètement, ce navire est la propriété du SPP Politique Scientifique. La Marine est chargée de sa gestion opérationnelle et logistique. Le planning annuel est établi par l'Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord et de l'Estuaire de l'Escaut (UGMM) et soumis à la Marine pour accord après acceptation par la Commission Interdépartementale de Coordination du Modèle Mathématique de la Mer du Nord. Conformément à la décision du gouvernement fédéral, un nouveau navire de recherche a été acquis en 2016 et devrait être opérationnel en 2020.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Contribution à l'initiative « 2018 : Année de la mer du Nord », organisée par plusieurs autorités publiques et ONG belges ;
- Conclusion d'un accord sectoriel avec l'association des producteurs et des distributeurs de cosmétiques et de détergents visant à éliminer les microplastiques d'une série de produits, en premier lieu des cosmétiques à rincer et les dentifrices (2017) ;
- Développement d'un autotest et d'un manuel destiné à aider les entreprises à empêcher les émissions de microplastiques primaires dans l'environnement (2016) ;
- Organisation d'une campagne estivale de sensibilisation du grand public sur le thème de la protection de la mer du Nord (depuis 2016) – Utilisation du Federal Truck, opération de nettoyage des plages, information sur la réglementation sur les sports nautiques et la navigation de plaisance ;
- Publication de la brochure « La mer regorge de vie – Comment protéger et rétablir la riche biodiversité de notre mer du Nord ? » (2017) ;
- Élaboration du plan de gestion de district hydrographique pour les eaux côtières belges en vue de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE) (2016-2021) ;
- Organisation d'une journée d'étude « Belgian marine sand : a scarce resource ? » (2017) ;
- Mise en œuvre de « Biodiversité 2020, Actualisation de la Stratégie nationale de la Belgique » (SNB), établie pour une période de 8 ans (2013-2020). Elle développe une série de 15 objectifs stratégiques et de 85 objectifs opérationnels destinés à enrayer la perte en biodiversité. Le niveau fédéral est notamment compétent pour les matières environnementales dans les zones maritimes sous juridiction belge. Diverses actions concernent spécifiquement les ressources marines ;
- Organisation de l'atelier « Deep Sea Mining – Contributing to the elaboration of a Belgian policy » (2018). Cet atelier sur l'exploitation minière des grands fonds marins dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale visait à clarifier l'état de l'art et les différentes perspectives sur l'exploitation des nodules polymétalliques dans la zone de fracture Clarion-Clipperton, y compris les préoccupations des industriels et des ONG environnementales. Les présentations et le débat ont servi de base aux décideurs politiques belges afin d'élaborer la position belge à ce sujet lors de la session du Conseil et de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins de l'été 2018 et de développer une politique minière des grands fonds marins pour la Belgique ;
- Organisation d'une consultation informelle sur la déclaration d'impact environnemental concernant la mise à l'essai des composants d'un collecteur dans la zone d'exploration de Global Sea Mineral Resources (GSR) (2018) ;

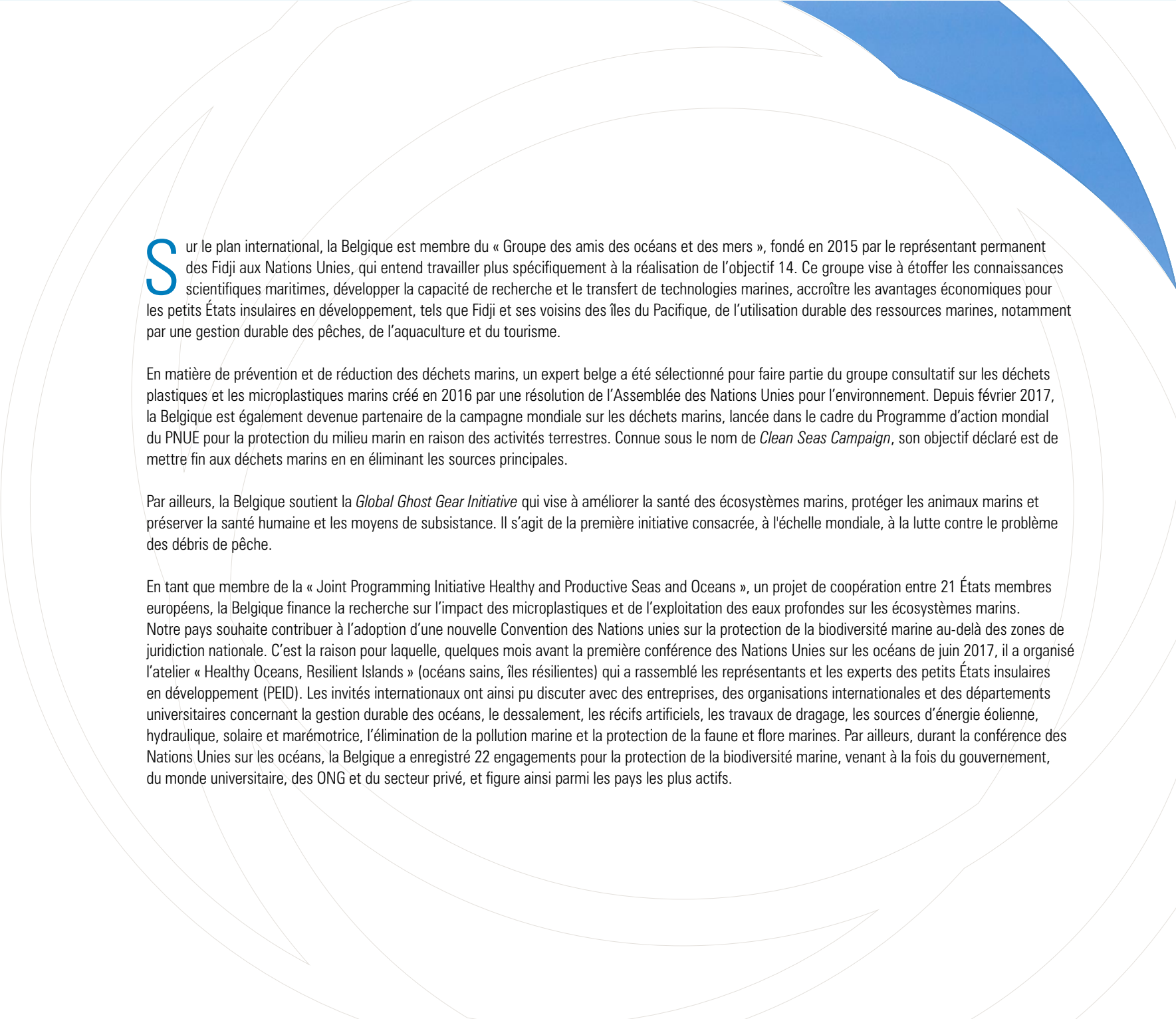
- Organisation de la conférence « Le sable marin : une précieuse ressource » (2018), qui a notamment permis de découvrir le système d'aide à la décision nouvellement développé pour guider sur le long terme l'extraction de sable marin dans les zones Belge et Sud-Néerlandaise de la mer du Nord ;
- Organisation de la journée d'étude « Quel est l'état de santé de notre mer du Nord » (2018) ;
- Mise en application de nouvelles routes maritimes le long des côtes belges et néerlandaises de la mer du Nord, afin d'améliorer la fluidité du trafic et accroître la sécurité dans cette zone, en tenant compte des intérêts économiques et écologiques (2017) ;
- Entrée en vigueur de la Convention sur les eaux de ballast qui vise à empêcher la propagation d'organismes aquatiques invasifs – Mise en œuvre et communication d'instructions auprès des parties prenantes – Publication de l'AR portant exécution de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des

eaux de ballast et sédiments des navires (2017) ;

- Finalisation de l'implémentation d'une nouvelle surface de référence pour la gestion durable du sable marin dans la partie belge de la Mer du Nord (2018) ;
- Protection des espaces marins : publication de l'AR relatif à la procédure de désignation et de gestion des zones marines protégées (2016), publication de l'AR relatif à l'adoption des objectifs de conservation pour les zones marines protégées (2017), publication de la loi portant assentiment à la Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves (2017) ;
- Exploitation des ressources : publication de l'AR modifiant l'arrêté royal du 4 octobre 2013 concernant la prospection, l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale (2016) ; publication de la loi relative à la protection de l'environnement et à la régulation des activités menées sous juridiction belge en Antarctique (2017),

publication de l'AR modifiant l'arrêté royal du 7 septembre 2003 établissant la procédure d'octroi des permis et autorisations requis pour certaines activités exercées dans les espaces marins sous juridiction de la Belgique et l'arrêté royal du 9 septembre 2003 fixant les règles relatives à l'évaluation des incidences sur l'environnement en application de la loi du 20 janvier 1999 visant la protection du milieu marin dans les espaces marins sous juridiction de la Belgique (2018) ;

- Co-organisation de l'événement « All on Board: exchanges on noise, ship strikes and pollution for the improvement of cetaceans' survival », pour mieux cerner l'impact des activités humaines en mer sur les cétacés et déterminer les mesures urgentes à prendre (2016) ;
- Création du « Belgian Cetaceans Network », qui regroupe scientifiques, membres d'ONG et opérateurs économiques. Ce réseau a pour but de fournir aux représentants belges les dernières observations venant des scientifiques et des secteurs économiques en préparation des réunions internationales (2016).



Sur le plan international, la Belgique est membre du « Groupe des amis des océans et des mers », fondé en 2015 par le représentant permanent des Fidji aux Nations Unies, qui entend travailler plus spécifiquement à la réalisation de l'objectif 14. Ce groupe vise à étoffer les connaissances scientifiques maritimes, développer la capacité de recherche et le transfert de technologies marines, accroître les avantages économiques pour les petits États insulaires en développement, tels que Fidji et ses voisins des îles du Pacifique, de l'utilisation durable des ressources marines, notamment par une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

En matière de prévention et de réduction des déchets marins, un expert belge a été sélectionné pour faire partie du groupe consultatif sur les déchets plastiques et les microplastiques marins créé en 2016 par une résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Depuis février 2017, la Belgique est également devenue partenaire de la campagne mondiale sur les déchets marins, lancée dans le cadre du Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin en raison des activités terrestres. Connue sous le nom de *Clean Seas Campaign*, son objectif déclaré est de mettre fin aux déchets marins en éliminant les sources principales.

Par ailleurs, la Belgique soutient la *Global Ghost Gear Initiative* qui vise à améliorer la santé des écosystèmes marins, protéger les animaux marins et préserver la santé humaine et les moyens de subsistance. Il s'agit de la première initiative consacrée, à l'échelle mondiale, à la lutte contre le problème des débris de pêche.

En tant que membre de la « Joint Programming Initiative Healthy and Productive Seas and Oceans », un projet de coopération entre 21 États membres européens, la Belgique finance la recherche sur l'impact des microplastiques et de l'exploitation des eaux profondes sur les écosystèmes marins. Notre pays souhaite contribuer à l'adoption d'une nouvelle Convention des Nations unies sur la protection de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale. C'est la raison pour laquelle, quelques mois avant la première conférence des Nations Unies sur les océans de juin 2017, il a organisé l'atelier « Healthy Oceans, Resilient Islands » (océans sains, îles résilientes) qui a rassemblé les représentants et les experts des petits États insulaires en développement (PEID). Les invités internationaux ont ainsi pu discuter avec des entreprises, des organisations internationales et des départements universitaires concernant la gestion durable des océans, le dessalement, les récifs artificiels, les travaux de dragage, les sources d'énergie éolienne, hydraulique, solaire et marémotrice, l'élimination de la pollution marine et la protection de la faune et flore marines. Par ailleurs, durant la conférence des Nations Unies sur les océans, la Belgique a enregistré 22 engagements pour la protection de la biodiversité marine, venant à la fois du gouvernement, du monde universitaire, des ONG et du secteur privé, et figure ainsi parmi les pays les plus actifs.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Lancement du projet MAiDEN (Maritime Information Data Exchange Network), cofinancé par le Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (2018).** L'interconnexion des réseaux de données et de communication permettra un meilleur fonctionnement de l'échange d'informations et une image plus précise du trafic maritime pourra être dressée ;
- **Financement de programmes de recherche sur les mers et océans :**
 - Phase VIII du programme Brain.be (2012-2017) : JPI Connecting Climate Knowledge for Europe, JPI Healthy and Productive Seas and Oceans, ERA-net BiodivERsA, ERA-net SEAS-ERA ;
 - PERSUADE : ExPERimental approaches towards Future Sustainable Use of North Sea Artificial HarD SubstratEs (2017-2021) ;
 - TILES : Transnational and Integrated Long-term Marine Exploitation Strategies (2013-2017) ;
 - 4DEMON : 4 decades of Belgian marine monitoring: uplifting historical data to today's needs (2013-2017) ;
 - PAMIR : A Portal to Atmospheric and Marine Information Resources (2013-2016) ;
 - NEWSTHEPS : New Sampling Tools for Heritage & Emerging Pollutants to facilitate GES assessment in the Marine Environment (2014-2019) ;
 - INDI67 : Developments of methods to improve the monitoring of MSFD indicators 6 and 7 (2014-2019) ;
 - FACE-IT : Functional biodiversity in a Changing sedimentary Environment: Implications for biogeochemistry and food webs in a managerial setting (2015-2020) ;
 - EPHEMARE : Ecotoxicological effects of microplastics in marine ecosystems (2015-2019) ;
 - PLASTOX : Direct and indirect ecotoxicological impacts of microplastics on marine organisms (2015-2019) ;
 - WEATHER-MIC : Direct and indirect ecotoxicological impacts of microplastics on marine organisms (2015-2019) ;
 - Ecological aspects of deep-sea mining (2014-2017) ;
 - TRIAS : Tracking Invasive Alien Species: Building a data-driven framework to inform policy (2016-2021) ;
 - CHICXULUB : Chicxulub 2016 IODP-ICDP deep drilling: From cratering to mass extinction (2017-2021) ;
 - RECTO : Refugia and Ecosystem Tolerance in the Southern Ocean (2015-2020) ;
 - RAVEN : RAdar registrations of bird migration Validation through an interdisciplinary approach (2015-2018) ;
 - AQUARES : Aquatic species Register Exchange and Services (2013-2016) ;
 - VERSO : Ecosystem Responses to global change: a multiscale approach in the Southern Ocean (2013-2018) ;
 - QuakeRecNankai : Paleo-tsunami and earthquake records of ruptures along the Nankai Trough, offshore South-Central Japan (2013-2017) ;
 - PRESPHOTO : Preservation of microalgae in BCCM collections (2013-2016) ;
 - AEROCLOUD : How do aerosols and clouds affect the East Antarctic climate ? (2014-2019) ;

— OCeANIC : Nitrous Oxide and nitrogen Cycling in Antarctic sea Ice Covered zone (2016-2019) ;

▪ Participation du navire Godetia à la campagne Maritime Capacity Building dans les eaux (territoriales) d'Afrique de l'Ouest et en particulier dans le Golfe de Guinée dans le cadre de la lutte contre la contrebande, la piraterie et la pêche illégale (2018) ;

▪ Co-organisation de l'événement « All on Board: exchanges on noise, ship strikes and pollution for the improvement of cetaceans' survival » ;

▪ Organisation de la 5^e réunion du « Groupe d'experts soufre » à Anvers, un groupe de travail international qui s'investit dans l'entrée en vigueur en 2015 du Sulphur Emission Controlled

Area (SECA) en mer du Nord et en mer Baltique (2018) ;

▪ Signature d'un accord sur le climat pour le secteur de la navigation, au sein de l'OMI (Organisation Maritime Internationale), une agence des Nations Unies (2018). Cet accord entre 172 pays impose une réduction d'au moins 50 % des émissions globales à l'horizon 2050 par rapport à 2008. Dans la perspective de cet accord, la Belgique a collaboré avec les Îles du Pacifique. Ces Etats insulaires sont les premières victimes de l'impact du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau des mers. Sans objectifs climatiques ambitieux, grand nombre de ces Etats risquent même de disparaître. Pour cette raison, la Belgique a entamé un partenariat avec les Îles Solomon et, ensemble avec les Îles Marshall, a dirigé la High Ambition Coalition au sein de l'OMI.

Indicators.be :

▪ Pêche durable : évaluation

En 2015, la part des espèces de poissons de la mer du Nord et les eaux limitrophes qui se situaient à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable s'élevait à 54,5 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit atteindre 100 %. Cet objectif sera atteint en poursuivant la tendance depuis 2007. La pêche durable se développe donc favorablement.

▪ Surface marine en zone Natura 2000 : évaluation

En 2015, la part de la surface totale du territoire belge en mer qui étaient des sites Natura 2000 s'élevait à 36,8 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable, ce chiffre doit être d'au moins 10 % d'ici 2020. Cet objectif a déjà été atteint.

LE PLASTIQUE REPRÉSENTE 90 % DU TOTAL DES DÉCHETS MARINS

Dans le plan d'action « Déchets marins » élaboré par la DG Environnement, on peut lire que la toute grande majorité des déchets marins est constituée de déchets de plastique. Une étude sur les déchets dans tous les compartiments (plage, surface de l'eau et fonds marins) de la partie belge de la mer du Nord, réalisée par l'Université de Gand dans le cadre d'un projet Belspo (Claessens et al, 2012 et 2013), montre que le plastique représente même 90 % du total des déchets marins. Les plastiques sont des substances synthétiques polymères connues pour leur longue durée de vie, ce qui signifie qu'ils demeurent très longtemps dans l'environnement. Combiné à un afflux continu de déchets de plastique, cela entraîne une accumulation dans le milieu marin qui restera présent pour des décennies, voire des siècles.

En outre, le plastique se fragmente en particules plastiques très petites, les micro- et nanoplastiques. Selon les chiffres du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), on estime à environ 13 000 le nombre d'objets en plastique dérivant dans chaque kilomètre carré d'océan (à l'échelle mondiale), et ces chiffres ne cessent d'augmenter. Une autre publication récente indique que, dans le monde, entre 5 et 12 millions de tonnes de plastiques sont rejetés dans les océans et ce, chaque année.

Plus d'info dans le [Plan d'action « Déchets marins »](#) publié sur le site du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

LA DÉFENSE AU CHEVET DE LA MER DU NORD

Depuis 1995, la Défense et le SPP Politique Scientifique disposent d'un accord de coopération portant sur l'implication du Belgica dans le cadre des campagnes de recherche océanographiques. Cet accord a été conclu pour une durée indéterminée mais le projet est évalué chaque année. La Marine Belge fournit l'équipage, est responsable du maintien opérationnel ainsi que de l'approvisionnement logistique du navire. En plus de l'UGMM (Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord et de l'Estuaire de l'Escaut), différentes universités du pays, certains services publics et instituts fédéraux et régionaux concernés par la surveillance de la qualité de l'eau de mer et par les recherches océanographiques utilisent le navire. Ceci concerne toutes les activités et études en rapport avec le fonctionnement de l'écosystème marin, que ce soit la géologie, la géophysique, ainsi que tout ce qui concerne les activités de la pêche. Vu l'internationalisation des programmes de recherche et de surveillance, de nombreux scientifiques étrangers embarquent régulièrement à bord.

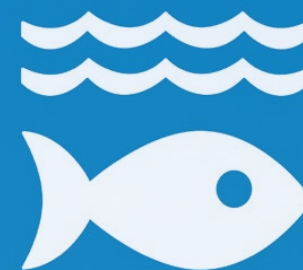
L'infrastructure du navire offre la possibilité d'effectuer des travaux dans les domaines suivants :

- océanographie physique et hydrodynamique ;
- océanographie chimique et biologique ;
- géologie et géophysique ;
- étude des fonds marins ;
- recherche en matière de pêche ;
- plongées scientifiques.

En avril 2008, La Défense a par ailleurs signé un protocole d'accord avec le SPF Santé publique, portant sur l'utilisation d'UAV (Unmanned Aerial Vehicle) dans le cadre du contrôle et de la lutte contre la pollution de la mer du Nord. Conclu lui aussi pour une durée indéterminée, cet accord est évalué sur base annuelle. Les avions sans pilote de type B-Hunter effectuent des vols de reconnaissance au-dessus de la mer du Nord durant lesquels des photos et des enregistrements filmés portant sur de vastes zones sont réalisés. De cette manière, les déversements d'hydrocarbures et la pêche illégale peuvent être tracés.

Plus d'info sur le [site de l'Institut Royal des Sciences Naturelles](#) ou sur le [site de la Défense](#)

14 VIE AQUATIQUE



157

Un nouveau plan d'aménagement des espaces marins, une vision à long terme de la mer du Nord 2050, un plan d'action national de lutte contre les déchets marins, des plans de gestion des zones Natura 2000 dans la partie belge de la mer du Nord, des projets de recherche liés au milieu marin... Malgré sa surface limitée, la partie belge de la mer du Nord a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des institutions fédérales, entre 2016 et 2018.

SDG 15 :

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET DE LA BIODIVERSITÉ

15 VIE
TERRESTRE



Le déclin des populations d'abeilles et autres pollinisateurs est une réelle source de préoccupation, car plus de 90 % des espèces de fleurs sauvages dépendent de ces insectes pour leur survie. Le « Plan Abeilles » 2017-2019, adopté en 2017 par le gouvernement fédéral, comporte 8 volets d'action ayant pour ambition d'aider les apiculteurs, mieux comprendre les racines du problème, mieux maîtriser les risques et mobiliser tous les acteurs concernés.

2017 est également l'année du lancement de la stratégie #Bebiodiversity, dont l'objectif est double : sensibiliser et aider les entreprises à s'engager dans une démarche volontaire de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques et donner aux citoyens-consommateurs les moyens de choisir des produits plus respectueux de la biodiversité. Une campagne de communication encadre la stratégie dans une démarche de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation. Divers outils de communications sont utilisés pour atteindre citoyens-consommateurs et entreprises : site web de campagne, vidéos, activations des réseaux sociaux. Un outil web spécialement conçu pour aider les entreprises à choisir et mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité est en phase de développement.

La Plateforme belge biodiversité, initiée par plusieurs autorités fédérales, fournit des services à la communauté scientifique belge engagée dans la recherche sur la biodiversité. Elle anime plusieurs communautés de pratique (CdP) qui sont des groupes interdisciplinaires de chercheurs, de décideurs et de parties prenantes qui collaborent sur des questions d'actualité spécifiques liées à la biodiversité. Parmi ces CdP, le Forum belge sur les espèces envahissantes (BFIS) offre un accès libre et gratuit à des listes de références détaillées sur les espèces exotiques présentes en Belgique. Afin d'aider les exploitants agricoles et les décideurs, cette CdP propose des plans d'action, outils législatifs et codes de conduite volontaires. Une autre CdP, les Services écosystémiques de Belgique (BEES), contribue à l'élaboration de concepts, outils et pratiques pour promouvoir l'intégration des services écosystémiques dans les politiques et la gestion, les entreprises et la société.



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Contribution fédérale à la Stratégie nationale pour la Diversité Biologique (2006-2016), principal instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) au niveau national – Version actualisée en 2013 par la Conférence Interministérielle de l'Environnement : « Biodiversité 2020, Actualisation de la Stratégie nationale de la Belgique » ;
- Organisation d'une consultation publique sur le projet de troisième plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP). Les POP, comme le DDT et les PCBs, sont hautement toxiques pour l'homme et l'environnement. Ils s'accumulent dans les tissus adipeux des organismes vivants et peuvent se transmettre à la descendance par le lait maternel ou par les œufs. Ils persistent des années voire des décennies dans les eaux, les sols, les boues... et voyagent sur de longues distances pour contaminer des zones éloignées de leur source d'origine. La Convention de Stockholm contraint les pays à éliminer ou restreindre la production et l'utilisation intentionnelles des POP (comme le pesticide aldrine ou le produit chimique industriel hexabromo-diphenyl ether) et à réduire voire même éliminer lorsque cela est faisable les rejets résultant d'une production non intentionnelle de POP (comme les dioxines et furanes produits par l'activité industrielle, le transport et le secteur résidentiel) (2018) ;
- Organisation d'une consultation publique sur le Programme 2018-2022 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN) (2017) ;
- Sensibilisation du public sur les précautions à prendre avant de ramener certains souvenirs de vacances (2017) ;
- Publication de l'AR fixant la procédure et les conditions pour délivrer, suspendre ou retirer un permis d'importation, d'exportation ou de transit d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne (2016) ;
- Publication de l'AR modifiant l'AR du 8 novembre 2007 concernant la

prévention et la réparation des dommages environnementaux dus au transport par la route, la voie ferrée, par voie navigable ou par les airs : d'espèces végétales non indigènes et d'espèces animales non indigènes, ainsi que les dépouilles de ces derniers suite à leur import, export et transit; ainsi que de déchets lors de leur transit (2017) ;

- Publication de la brochure « Des alternatives aux invasives » (2016) ;
- Publication, en 2017, d'un nouvel arrêté royal visant à lutter contre la varroase, un acarien provoquant la destruction des colonies d'abeilles, et réalisation du film « Contrôle de la varroase dans les ruchers belges : où en sommes-nous au début de l'année 2018 ? ». Le film s'adresse aux apiculteurs et vétérinaires et met en lumière les différents aspects d'une surveillance et d'un traitement correct de la varroase ;
- Publication de la loi relative à la protection de l'environnement et à la régulation des activités menées sous juridiction

belge en Antarctique (2017). Cette loi vise à mettre en œuvre en droit belge les dispositions des traités internationaux auxquels est partie la Belgique et qui sont relatifs à l'Antarctique, à la protection de son environnement et à l'encadrement des activités qui y sont menées. Elle contribue à la protection globale de l'environnement en Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés ainsi qu'au maintien de l'Antarctique comme réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science ;

- Campagne « Sors tes dents » pour permettre aux particuliers de se débarrasser de leurs objets en ivoire en toute légalité et sensibiliser à la protection des éléphants (2018) ;
- Contribution à l'organisation de l'exposition « Stop Wildlife Trafficking » au Parlement Européen. L'exposition présente une variété de spécimens saisis par l'administration des Douanes et des Accises (à l'Aéroport de Bruxelles-National) et l'inspection du SPF Santé publique (2018).

Sur le plan international, l'Union européenne (UE) a adopté en 2011 une stratégie pour protéger et améliorer l'état de la biodiversité en Europe d'ici 2020. Cette stratégie, à laquelle la Belgique souscrit pleinement, définit six objectifs qui couvrent les principaux facteurs de perte de biodiversité et qui permettront de diminuer les pressions les plus fortes qui s'exercent sur la nature :

- conserver et régénérer la nature ;
- préserver et améliorer les écosystèmes et leurs services ;
- assurer la durabilité de l'agriculture et de la foresterie ;
- garantir une utilisation durable des ressources de pêche ;
- lutter contre les espèces allogènes envahissantes ;
- gérer la crise de la biodiversité au niveau mondial.

La Belgique est un des membres du comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Elle finance également l'African Elephant Fund et soutient les activités du parc national du Virunga en RDC. Lors de la COP 13 sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Cancun au Mexique fin 2016, la Belgique fut l'un des 13 pays à participer à la création de la Coalition des volontaires pour les pollinisateurs (Coalition of the Willing on Pollinators).

Avec ses pays partenaires, la coopération belge au développement accorde une attention particulière à la protection, la restauration et la promotion de la gestion et de l'utilisation durables des écosystèmes terrestres, notamment des forêts. Ainsi, en Tanzanie par exemple, elle travaille sur un projet de gestion durable d'un écosystème de zones humides afin de préserver leur équilibre écologique, d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et d'assurer un développement économique durable. Au Rwanda, elle œuvre à la gestion forestière par la production de biomasse ligneuse dans plusieurs districts, en partenariat avec les ministères et organismes nationaux s'occupant des ressources naturelles et de l'environnement.

Le programme CEBios (« Capacities for Biodiversity and Sustainable development ») a pour objectif de renforcer la capacité locale des pays partenaires de la Coopération belge au développement dans le domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable relatif à l'éradication de la pauvreté. Les actions de ce programme sont développées dans le cadre des obligations internationales de la Belgique (Convention sur la diversité biologique) et de la Stratégie européenne en matière de biodiversité jusqu'en 2020.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Financement de recherches scientifiques :**
 - AFRIFORD : signatures génétiques et paléoécologiques de la dynamique des forêts tropicales africaines (2014-2018) ;
 - BIOSPHERETRAITS : étude de la résilience des forêts tropicales en Afrique Centrale (2014-2017) ;
 - Architecture hydraulique de la mangrove et son importance fonctionnelle (2012-2020) ;
 - HERBAXYLAREDD : analyse des propriétés des échantillons et de leurs métadonnées relatives aux écosystèmes tropicaux forestiers et leurs produits (2015-2019) ;
 - PASTECA : photographies aériennes historiques et archives pour évaluer les changements environnementaux en Afrique centrale (2017-2021) ;
- **Contribution au projet KILORWEMP en Tanzanie :** gestion durable de l'écosystème de la Kilombero Valley et Lower Rufiji afin de conserver l'équilibre environnemental permettant le développement économique et les ressources alimentaires des communautés locales (2013-2018) ;
- **Financement de programmes de boisement et reboisement au Maroc et au Rwanda (2017-2020) ;**
- **Financement de programmes de gestion durable des ressources naturelles, protection de la biodiversité et des écosystèmes au Pérou, dans les régions d'Apurimac, Ayacucho, Huancavelica, Junín et Pasco (2012-2019) ;**
- **Lutte anti-braconnage :** organisation d'une formation par les autorités douanières belges, avec le soutien de la cellule CITES de la DG Environnement, sur l'application de la législation CITES, au bénéfice de leurs homologues de plusieurs pays africains. Les douanes belges ont également participé à la réalisation d'un outil interactif online, réalisé par l'Agence d'investigation environnementale, et destiné au personnel des agences de lutte contre le braconnage (2017) ;
- **Soutien financier du Trade for Development Center (TDC) de l'agence belge de développement à un des projets visant le développement du tourisme durable dans les zones massai en Tanzanie.**

Dans le souci de replacer la région sur la carte touristique de la Tanzanie le projet d'une durée de 30 mois financé par le TDC vise tout d'abord à développer l'hébergement, en aménageant sept camps dont la gestion est confiée à la communauté locale même. Un système pratique de réservation et de paiement, une carte de la région et des panneaux d'information sont à la disposition des voyageurs. La Honeyguide Foundation aide également les Masaïs à développer des activités touristiques, comme des randonnées en VTT, des treks à la rencontre des animaux sauvages ou des balades à dos d'âne. Les touristes avides de culture locale peuvent quant à eux séjourner dans des huttes masais, prendre part à des activités traditionnelles ou se familiariser avec les plantes médicinales (2014-2017) ;

- **Soutien financier du TDC à ARCASY, une association qui regroupe quelque 150 cueilleurs de cacao sauvage de la**

communauté des Yuracaré, dans les basses terres au nord de Cochabamba en Bolivie. ARCASY a élaboré un « Plan de gestion pour la cueillette de cacao sauvage », en concertation étroite avec le service public bolivien responsable de la gestion forestière. Unique en Bolivie, ce plan impose, d'une part, aux Yuracaré de protéger les forêts, tout en leur conférant un droit officiel de cueillir, transporter et commercialiser le cacao sauvage, certifié Fairwild, et ce, tant à destination du marché domestique qu'à des fins d'exportation. Le financement du TDC vise à mettre en place 11 centres de collecte de ce cacao (2016-2017) ;

- **Soutien financier aux petits producteurs de bananes d'ASOGUABO en Équateur grâce à des initiatives de durabilité : promouvoir des sols sains, économiser l'eau, la biosécurité, l'esprit d'entreprise et améliorer la gestion de la chaîne (2017-2018).**

Indicators.be :

- **Surface terrestre en zone Natura 2000 : évaluation** ✕

En 2015, la part de la surface totale du territoire terrestre belge qui étaient des sites Natura 2000 s'élevait à 12,7 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit augmenter. La tendance depuis 2010 est indéterminée.

- **Populations d'oiseaux des champs : évaluation** ➞

En 2014, l'indice de la population d'oiseaux des champs en Belgique était de 56,6 (base 100 en 1990). Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit augmenter. Cet objectif ne sera pas atteint en poursuivant la tendance depuis 2000. La population d'oiseaux des champs évolue donc de façon défavorable.

QUEL EST LE LIEN ENTRE...



Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a lancé en 2017 sa campagne #BeBiodiversity. Elle a pour objectif de sensibiliser les Belges à l'impact de leur consommation sur la biodiversité. En cinq clips d'animation, elle détaille les menaces sur la faune, la flore et leur milieu de vie que constituent des produits de consommation utilisés au quotidien, comme les soins, les smartphones ou certaines plantes ornementales. Le clip « Quel est le rapport entre le sushi et la tortue ? » a remporté un Green Award d'or au Festival de Deauville en juin 2018.

UNE EXPERTE DE LA BIODIVERSITÉ BELGE ÉLUE POUR 4 ANS AU CONSEIL MONDIAL DE LA NATURE

Hilde Eggermont, coordinatrice de la Plateforme Belge de la Biodiversité, a été élue au Conseil mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Les élections ont eu lieu lors du Congrès Mondial de la Nature, tenu du 1^{er} au 10 septembre 2016 dans l'archipel d'Hawaï. Organisé tous les quatre ans, le Congrès contribue à établir les priorités en terme de conservation de la nature au niveau mondial ainsi que la route à suivre en terme de développement durable. Le Congrès de 2016 a réuni plus de 8 000 participants et a accueilli plus de 1 500 présentations d'experts, ateliers et posters sur la conservation.

Le Conseil est l'organe directeur principal de l'UICN entre les sessions du Congrès Mondial de la Nature. Son rôle principal est de définir l'orientation stratégique et les orientations politiques aux travaux de l'Union, assumer ses responsabilités envers ses membres, et aider à communiquer sur les objectifs et les résultats de l'UICN auprès de la communauté mondiale.

Plus d'info sur le [site de la Plate-forme belge de la Biodiversité](#)

Bon à
savoir

15 VIE TERRESTRE



2017 a été l'année du lancement de la stratégie fédérale #Bebiodiversity, qui entend stimuler les entreprises à préserver la biodiversité et les services écosystémiques et donner aux citoyens-consommateurs les moyens de choisir des produits plus respectueux de la biodiversité. Elle a également été l'année de l'organisation d'une consultation publique sur le Programme 2018-2022 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides.

SDG 16 :

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



Le Plan national de sécurité (PNS), publié tous les 4 ans, est le fil conducteur du fonctionnement policier en Belgique. Il reflète la contribution de la police intégrée à la politique de sécurité qui est fixée par le gouvernement fédéral et reprise dans la Note-cadre Sécurité Intégrale. Tous les services de police en Belgique, au niveau fédéral ou local, coopèrent sur les politiques développées dans ce plan, en fonction de leurs compétences respectives et des tâches qui leur sont assignées. Le 7^e plan national de sécurité (2016-2019) fixe 10 phénomènes de sécurité auxquels les services de police et toutes les autres instances concernées prêtent une attention particulière pendant les quatre années concernées :

- la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- le trafic et la traite des êtres humains ;
- les drogues : la production professionnelle et commerciale de cannabis ; la production et le marché des drogues synthétiques ; l'import et l'export de cocaïne ; les hormones ;
- la fraude sociale et fiscale ;
- le cybercrime et la cybersécurité ;
- la criminalité violente, les atteintes à l'intégrité de la personne et la discrimination : violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs, abus sexuels sur des mineurs et discrimination ;
- la criminalité organisée contre la propriété et les trafics de bien illégaux : les groupes d'auteurs itinérants et le trafic illégal d'armes ;
- l'environnement (lié à la fraude) : la fraude au déchet, la biodiversité, le bien-être animal, la fraude à l'énergie ;
- la sécurité routière ;
- l'amélioration de l'ordre public (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale).

La Belgique s'est engagée à garantir les droits fondamentaux de l'individu dans ses mesures nationales contre le terrorisme. Toute réponse, qu'elle soit législative, administrative, ou par le biais d'interventions des forces de l'ordre, doit répondre aux critères de proportionnalité entre la sécurité de la population et le respect des libertés fondamentales.

Après les attentats du 22 mars 2016, le fonctionnement de la Commission pour l'aide financière aux victimes a connu une profonde réforme pour permettre un accompagnement plus efficace et plus rapide des victimes. L'aide principale (aide financière pour les dommages subis) peut être octroyée aux victimes qui ne peuvent faire appel à une assurance et aux victimes pour lesquelles l'intervention de l'assureur est terminée.

La commission intervient de manière proactive en s'adressant directement aux victimes et en leur rendant visite à l'hôpital.

À la suite des attentats, un guichet unique a été créé au sein de la Commission.

Le 4 mai 2016, le Service fédéral d'audit interne a été créé auprès du SPF Chancellerie du Premier Ministre. Il a pour mission d'évaluer dans chacun des services la fiabilité du contrôle interne, de la gestion des risques et de la bonne gouvernance. Les résultats de ces évaluations donnent lieu à un dialogue entre les auditeurs internes et le dirigeant du service ou, le cas échéant, avec le responsable de la subdivision concernée du service, et débouchent sur la formulation de recommandations destinées à améliorer le système de contrôle interne et à corriger les faiblesses qui l'affectent. Ces recommandations sont adressées au dirigeant de chaque service ainsi qu'au management concerné.

En juillet 2017, le Conseil des ministres a pris acte du premier plan national « Entreprises et Droits de l'homme », qui contient 33 actions permettant aux autorités belges fédérales et fédérées compétentes de concrétiser leur engagement en la matière et d'introduire les droits de l'Homme dans le cadre de l'entrepreneuriat socialement responsable et du développement durable. Ce plan d'action répond spécifiquement aux premier et troisième piliers des directives des Nations Unies relatives aux entreprises et aux droits de l'Homme, à savoir l'obligation qui incombe à l'État de protéger les personnes, lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'Homme et la nécessité d'assurer aux victimes de violations des droits de l'Homme le recours à des mesures de réparation effectives. Il vise également à stimuler les entreprises (actives en Belgique et à l'étranger) et les entreprises internationales actives en Belgique à respecter et promouvoir les droits de l'Homme tant au sein de leur propre entreprise que dans leur sphère d'influence.

En ce qui concerne l'intégration des outils numériques, l'Agence pour la Simplification Administrative joue un rôle important dans l'appui offert aux services publics pour implémenter la loi Only Once de 2014. Cette loi poursuit comme objectif premier la réutilisation (par les autorités) des données déjà disponibles dans des sources authentiques et la promotion de l'utilisation de formulaires électroniques. Bon nombre d'initiatives ont à présent un impact considérable sur la réduction des charges administratives. Citons essentiellement la facturation électronique, les éco-chèques et les chèques-repas électroniques. La mise en œuvre d'applications d'e-government, comme Télémarché, MyRent, MyMinFin ou Tax-on-Web, permettent non seulement de réduire considérablement les coûts de gestion administratives mais facilitent également grandement les rapports entre les citoyens/entreprises et les services publics.

Le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) a été fondé par l'AR du 10 octobre 2014 et a concrètement vu le jour en juillet 2015. Lancé en 2016, le site www.safeonweb.be, sur lequel le CCB fournit au grand public des trucs et astuces pour surfer sur la toile de façon plus sécurisée, a été visité par 1,5 millions d'internautes. En janvier 2017, la Computer Emergency Response Team nationale (CERT) a été placée sous l'égide du CCB. La campagne de sensibilisation contre le phishing, organisée de concert avec la Cyber Security Coalition en 2017, a pour sa part touché 2 millions d'internautes. En 2018, nous lui devons la publication d'un guide de référence en ligne, destiné aux entreprises et organisations, afin de les rendre moins vulnérables à la cyber-criminalité. Les chiffres révèlent qu'en 2016, deux tiers des entreprises belges ont été victimes de cybercriminalité. Si, pour la plupart des entreprises, les dommages se sont limités à une perturbation du fonctionnement quotidien, pour 9 % des entreprises victimes d'escroquerie et de chantage sur Internet, les dommages se sont chiffrés jusqu'à plus de 10 000 euros.

En matière de transparence et d'éthique politique, les lois organisant la limitation et le contrôle des dépenses électorales pour les élections européennes, fédérales, régionales et communautaires (loi du 19 mai 1994 et loi du 4 juillet 1989) ont été modifiées par la loi du 6 janvier 2014. Celle-ci oblige les bénéficiaires des sponsorings de 125 euros et plus, effectués à des partis politiques et à leurs composantes, à des listes, à des candidats et à des mandataires politiques, d'enregistrer annuellement l'identité des entreprises, des associations de fait et des personnes morales qui les ont effectués. Les dispositions légales qui instaurent cette obligation sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et concernent les sponsorings effectués en 2015.

Le Bureau fédéral du Plan a développé en 2014 une série d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut, basés notamment sur les recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable. Depuis 2016, ces 67 indicateurs sont analysés dans un rapport annuel qui fournit des informations sur les problèmes sociaux, environnementaux et économiques et décrit l'évolution du bien-être des personnes et de la société belge.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR) est une évaluation préalable des conséquences potentielles (/impacts collatéraux) des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. L'AIR doit être réalisée au plus tôt dans le processus de préparation du projet de réglementation afin d'améliorer la qualité des politiques (efficience/cohérence). Elle est le résultat de la fusion de cinq tests qui devaient être pratiqués auparavant : Kafka, EIDD, genre, cohérence des politiques en faveur du développement et PME. Elle se réalise par le biais d'une fiche signalétique accompagnant, sauf dispense ou exception, tout projet de réglementation soumis au Conseil des Ministres. Le champ d'étude de l'AIR est délimité par 21 thèmes qui visent à analyser les conséquences potentielles du projet de réglementation selon une approche transversale de développement durable.

Les 21 thèmes d'une AIR :

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| ▪ Lutte contre la pauvreté | ▪ Recherche et développement | ▪ Air intérieur et extérieur |
| ▪ Égalité des chances et cohésion sociale | ▪ PME | ▪ Biodiversité |
| ▪ Égalité entre les femmes et les hommes | ▪ Charges administratives | ▪ Nuisances |
| ▪ Santé | ▪ Énergie | ▪ Autorités publiques |
| ▪ Emploi | ▪ Mobilité | ▪ Cohérence des politiques en faveur du développement |
| ▪ Modes de consommation et production | ▪ Alimentation | |
| ▪ Développement économique | ▪ Changements climatiques | |
| ▪ Investissements | ▪ Ressources naturelles | |



Exemples d'actions menées sur le plan fédéral :

- Organisation de la 5^e consultation publique sur l'application de la Convention Aarhus en Belgique (2016) ;
- Publication de la loi relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (2017) ;
- Publication de l'AR relatif aux modalités de fonctionnement du registre UBO (2018). L'objectif de ce registre est de disposer d'une base de données centralisées reprenant l'ensemble des personnes qui contrôlent ou possèdent une des entités juridiques identifiées dans la loi de 2017. Une telle identification est nécessaire afin d'assurer une transparence effective des structures de propriété de ces entités juridiques et d'ainsi lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La création d'un tel registre et l'identification précise des bénéficiaires effectifs de ces entités juridiques permet également à la Belgique de se conformer aux recommandations 24 et 25 du Groupe d'Action Financière (GAFI). Cet outil permettra encore à la Belgique de répondre aux exigences et travaux engagés au sein du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;
- Publication de la loi relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes (2017). Cette loi modifie le Code de sociétés et transpose en droit belge une directive européenne qui oblige certaines grandes entreprises à établir une déclaration non financière comprenant des informations relatives aux questions d'environnement, aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- Publication de la circulaire relative à la mise en œuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou certaines formes aggravées de trafic des êtres humains (2016) ;
- Demande d'examen au Centre Fédéral d'Expertise des Soins de santé des pistes permettant d'améliorer la détection de la maltraitance infantile. Ces pistes visent à améliorer la participation des professionnels de la santé à cette détection ;
- Publication de la loi relative à la création du statut de solidarité nationale, à l'octroi d'une pension de dédommagement et au remboursement des soins médicaux à la suite d'actes de terrorisme (2017) ;
- Publication de la loi modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, concernant l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence (2016) – Publication de l'AR portant exécution de l'article 42bis de la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, en ce qui concerne l'Aide de l'Etat aux victimes du terrorisme (2017) ;
- Publication de l'AR portant exécution de l'article 3, 9^o, de la loi du 5 mai 2014

relative à l'internement, portant sur les règles selon lesquelles les victimes peuvent demander à être informées, à être entendues et à formuler des conditions dans leur intérêt (2016) ;

- Publication de l'Arrêté ministériel fixant la nomenclature des points pour les prestations effectuées par les avocats chargés de l'aide juridique de deuxième ligne partiellement ou complètement gratuite (2016) ;
- Publication de la loi modifiant la loi du 28 octobre 1996 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire de certains États étrangers (2016) ;
- Publication de la loi modifiant la loi du 6 janvier 2014 portant création d'une Commission fédérale de déontologie en vue d'y insérer le Code de déontologie des mandataires publics (2018) ;
- Publication de l'AR relatif à l'octroi de reconnaissance aux centres spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de traite et de certaines formes aggravées de trafic des êtres humains et à l'agrément pour ester en justice (2018) ;
- Transposition en droit belge de la directive « open data » (directive 2003/98/CE sur la réutilisation des informations du secteur public modifiée par la directive 2013/37/CE), par la loi du 4 mai 2016 relative à la réutilisation des informations du secteur public et de ses arrêtés d'exécution – Mise en œuvre de la stratégie fédérale Open data : début 2016, un nouveau portail data.gov.be a été lancé dans le domaine de l'open data. Les citoyens et les entreprises peuvent retrouver, sur ce nouveau portail, les informations à caractère non-personnel réutilisables des administrations fédérales, régionales et locales ;
- Soutien à la campagne de sensibilisation pour un usage sécurisé d'internet (2016) et lancement du site www.saveonweb.be (2017) ;
- Organisation de la consultation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du Pacte énergétique interfédéral (2017) ;
- Publication de la loi portant création de l'Autorité de protection des données (2017) ;
- Publication de la loi portant des mesures de lutte contre la fraude fiscale (2017) ;

- **Modification de la loi sur les armes de juin 2006 (2018)** : les personnes qui, en toute bonne foi, ont oublié de déclarer leurs armes avant le 31 octobre 2008 ont eu droit à une nouvelle période de déclaration. Elles ont eu jusqu'au 31 décembre 2018 pour régulariser leur situation et ont dû choisir une des options suivantes : demander une autorisation, céder l'arme, passer par la neutralisation de l'arme ou abandonner l'arme gratuitement. La nouvelle période de déclaration visait les armes à feu, les munitions et, en plus, les chargeurs d'armes à feu. Les chargeurs ne sont plus vendus librement et, à partir du 1^{er} janvier 2019, ils seront soumis aux mêmes règles que les munitions ;
- **Financement de l'étude JAM (Justice et management) sur les enjeux de la modernisation des organisations judiciaires et policières en Belgique (2013-2018), dans le cadre du programme Brain-be.** Les chercheurs entendaient offrir une vision détaillée des transformations en cours dans les organisations judiciaire et policière, à travers trois points de vue différents mais complémentaires : parties-prenantes externes, managers et acteurs de terrain. Dans cette perspective, le projet global est subdivisé en trois work-packages. Le 1^{er} objet de recherche est : « Comment les acteurs

impliqués dans les systèmes judiciaire et policier et leurs usagers perçoivent-ils les transformations en cours ? Est-ce que les changements contribuent à une meilleure accessibilité des services ? Plus généralement, quelles sont les conséquences des réformes du point de vue de l'environnement des organisations ? ». Le second était : « Quelle(s) signification(s) est/sont attribuées au fonctionnement de la police et de la justice en termes de management ? Quels arrangements et processus ont été mis en place pour introduire les changements ? Quelles controverses sont générées par ces transformations ? ». Le 3^e objet de recherche était : « Comment peut-on qualifier les processus de changement à l'œuvre ? Comment le changement est-il piloté et quels sont ses impacts sur l'action des systèmes judiciaire et policier, leurs acteurs ? » ;

- **Financement de l'étude HECTOR, Hybrid Electronic Curation, Transformation & Organization of Records, dans le cadre du programme Brain-be (2013-2018).** À l'heure actuelle, chaque structure administrative est confrontée à un environnement hybride de documents, qu'ils soient sur support papier, numérisés ou d'origine électronique, certains d'entre eux étant même (ré)imprimés pour différentes raisons. En l'absence d'une politique claire de

gestion et de préservation de documents aussi hétérogènes, il en résulte une grande confusion, la perte ou la redondance d'informations, le gaspillage de ressources précieuses et une insécurité juridique qui entravent l'efficacité des services publics. Le projet de recherche HECTOR avait pour objectif de modéliser la transformation, l'organisation et la préservation des documents hybrides dans les administrations fédérales belges, afin de faciliter la transition vers un e-gouvernement fiable, sécurisé et efficace ;

- **Signature d'un nouvel accord de protocole relatif à l'adoption internationale, entre le fédéral et les Communautés.** Cet accord entend renforcer la coopération entre l'ensemble des services afin de permettre aux adoptions de se dérouler de manière rapide, correcte et juridiquement sûre (2017). Les modalités visent expressément à consolider la confiance et à intensifier la transparence dans le cadre de la répartition des compétences ;
- **Contribution au développement d'indicateurs des droits de l'enfant au sein de la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant et publication d'un premier état des lieux (2016) – Réalisation d'enquêtes spécifiquement consacrées aux enfants et jeunes en situation de**

migration (2017) – Actualisation des indicateurs (2018) ;

- **Mise en ligne d'un point de contact www.fraudesportive.be permettant à toute personne de signaler un cas de (suspicion de) manipulation de compétition sportive.** La manipulation de compétitions sportives étant le fait de milieux du crime organisé, cette initiative vise à lutter contre ce phénomène (2017) ;
- **Soutien à la campagne « Say No ! », une campagne de sensibilisation contre le chantage sexuel des enfants sur internet (2017) ;**
- **Publication du rapport de conformité de la Belgique rédigé par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) au sein du Conseil de l'Europe.** Ce rapport, rédigé dans le cadre du 4^e cycle d'évaluation, porte plus particulièrement sur la prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs (2016) ;
- **Publication d'une nouvelle brochure sur les droits des victimes, pour expliquer aux victimes leurs droits dans toutes les étapes de la procédure : dès le dépôt de plainte jusqu'à l'appel.** Elle mentionne également les différentes assistances dont la victime peut bénéficier (2016) ;

- Mise en œuvre du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme » : Publication d'une brochure sur les mécanismes de réparation liés à l'autorité publique, via la réalisation d'une recherche exhaustive sur les mécanismes étatiques à disposition des victimes de violations des Droits de l'Homme (2017) ;
- Demande d'avis auprès du KCE pour améliorer la participation des professionnels de la santé dans la détection de la maltraitance infantile (2016) ;
- Publication d'un « Guide anti-corruption pour les entreprises belges à l'étranger » afin de mieux se conformer aux règles de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (2016) ;
- Modernisation du code civil : consultation des citoyens sur les chapitres relatifs au droit des biens, des obligations et de la preuve (2017) et sur le droit de la responsabilité, des sûretés personnelles et de l'emprunt (2018). Les propositions de texte pouvaient être consultées par tout un chacun sur le site www.justice.belgium.be et les commentaires envoyés par courrier électronique ;
- Contribution à l'organisation d'une conférence au Sénat : « Le commerce illégal d'espèces sauvages, jackpot pour la criminalité transnationale ? » (2018).

Sur le plan international, la Belgique participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, afin d'aider les pays touchés par les conflits à créer les conditions de retour à la paix. Notre pays contribue ainsi, depuis 2013, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont le mandat est axé sur des tâches prioritaires telles que la sécurité, stabilisation et protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, ainsi qu'à l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire. Il est également partie prenante à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Dans les promesses faites par la Belgique en vue de son adhésion au Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies (2016 à 2018) figurent des dossiers prioritaires comme la lutte contre l'impunité, l'abolition de la peine de mort, les droits de la femme, le droit des enfants et la liberté d'expression. Son élection comme membre non permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies (2019 et 2020) se fonde sur une campagne dont la devise est « Bâtir le consensus. Agir pour la paix ». Spécifiquement, la protection des civils et l'impact des conflits sur les enfants sont au cœur des préoccupations de la Belgique, de même que le rôle joué par les femmes dans la prévention et la résolution des conflits. Le respect du droit international humanitaire et la lutte contre l'impunité, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la non-prolifération et l'interdiction des armes chimiques, et l'impact du changement climatique sur la sécurité figurent également parmi les thèmes d'intérêt particulier de nos représentants.

En mai 2016, la Belgique est devenue membre, pour deux ans, du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui a pour mission de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques adoptée par les Nations Unies en 1992.

Depuis 2016, la Belgique soutient le Vietnam dans la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, en aidant trois provinces à mieux répondre aux attentes des citoyens. L'évaluation de la qualité des services rendus et des performances des administrations publiques par les citoyens est menée de manière complémentaire en collaboration avec OXFAM, qui a développé une application mobile permettant aux citoyens de fournir des informations en retour sur les performances des districts en matière de services ciblés (M-Score).

La tenue de registres de l'état civil, incluant l'enregistrement des naissances, constitue un instrument essentiel pour assurer l'identité légale de tous. La Belgique contribue à un projet de grande envergure, visant à mettre en place un registre civil fiable, mené au Sénégal et au Mali par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE.



Exemples d'actions menées sur le plan international :

- **Révision de la liste des pays avec lesquels la Belgique a un accord de réciprocité en matière de communication de renseignements à des fins fiscales (AR du 13 juin 2018 modifiant l'AR du 14 juin 2017).** Les engagements internationaux de la Belgique matière de transparence fiscale lui imposent d'adapter annuellement la liste des juridictions avec lesquelles elle échange automatiquement

les données fiscales dans le cadre du Common Reporting Standard (CRS). Pour la première fois, des juridictions comme le Panama, l'Arabie Saoudite, Belize, Hong Kong, Macao, Monaco ou Singapour ont communiqué en 2018 des renseignements fiscaux concernant l'année 2017. Le Nigéria fera de même pour la première fois en 2019 pour ce qui concerne l'année 2018 ;

- **Engagements belges dans le cadre de la lutte contre DAESH :** participation à la coalition internationale menant des opérations aériennes en Iraq et en Syrie (2016 à 2018) ;
- **Participation au 6e Forum des Nations Unies « Entreprise et Droits de l'Homme » à Genève – Valorisation des travaux de la Belgique via sa participation active à 3 panels (2017) ;**

- Depuis 2016, la Belgique héberge et finance conjointement SOCIEUX+ par le biais de la plateforme BELINCOSOC (Belgian International Cooperation on Social protection). SOCIEUX+ (centre d'expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi) est une collaboration européenne qui soutient des pays partenaires dans le développement, la gestion et le suivi d'un système de sécurité sociale et d'une politique d'emploi efficaces, inclusifs et durables. BELINCOSOC soutient actuellement le développement de la sécurité sociale en République populaire de Chine grâce au financement européen pour le programme « EU-China Social Protection Reform Project ». Les experts belges ont notamment contribué à la récente modernisation du système des pensions et de la politique du marché du travail. Dans le cadre d'un projet également financé par l'Union européenne, BELINCOSOC ont soutenu par ailleurs les pouvoirs publics marocains dans la collecte de données statistiques sur la protection sociale et la mise en place d'un système d'information d'aide à la politique. Plus récemment (octobre 2018), une délégation libanaise est venue en Belgique pour une visite d'études de 3 jours ;
- Contribution à l'analyse sectorielle dans le domaine de la sécurité et la

justice dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'UE (2017-2018). Il s'agit d'une étude visant à fournir au Fonds fiduciaire d'urgence (FFU), ainsi qu'à la Commission européenne, aux autres institutions pertinentes de l'UE et aux partenaires de mise en œuvre, un outil permettant un meilleur ciblage et une meilleure efficacité des actions financées au titre du Fonds dans le domaine de la sécurité et de l'État de droit. L'étude couvre le Burkina Faso, le Niger et le Tchad. Le rôle de Enabel est de mettre à disposition des experts police et justice pour appuyer l'état des lieux et l'analyse du Burkina Faso ;

- Contribution au programme d'appui au fonctionnement de l'état civil et à la mise en place d'un système d'information sécurisé au Mali, financé par l'UE (2017-2021) ;
- Financement et mise en œuvre du programme « Maghrib Belgium Impulse » (2018-2021). Les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) belges, porteurs de projets au Maroc, bénéficient d'un accompagnement individualisé, mené par des professionnels de l'entrepreneuriat. Le projet ne met pas seulement à leur disposition des services d'incubation et de mentoring, mais également des activités de suivi post création et de mise en réseau ;

- Contribution au programme européen d'appui à la réforme du secteur de la sécurité - volet Défense – en RD Congo (2015-2021). Il s'agit d'assister les autorités civiles et militaires dans la conception et la conduite du processus de réforme de la sécurité (volet défense), notamment en matière d'administration et de gestion, afin de renforcer la gouvernance et l'État de droit, de lutter contre l'impunité et promouvoir une paix durable ;
- Financement d'un programme de renforcement des compétences dans le domaine de l'environnement en Algérie (2015-2019). Il a été décidé de soutenir, d'une part, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement dans son rôle de coordinateur de la politique environnementale et, d'autre part, le Ministère de la Santé Publique et de la Réforme Hospitalière, le Ministère des Transports et le Ministère des Ressources en Eau dans l'intégration de la préservation de l'environnement et du développement durable dans leurs politiques et dans des interventions pilotes où l'environnement serait pris en compte de manière transversale. L'introduction et le développement de nouvelles technologies, plus respectueuses de l'environnement, est partie intégrante de cette intervention ;

- **Intensification de la coopération administrative avec le Maroc (2017).** Rencontre d'une délégation du SPF Justice, du siège et du ministère public avec tous les directeurs du ministère de la Justice du Maroc, le premier président de la Cour de Cassation, le procureur général près la Cour de Cassation, le procureur général près la cour d'appel de Casablanca, le premier président de la cour d'appel de commerce de Casablanca, le procureur du Roi au tribunal de commerce de Casablanca et le vice-président du tribunal de commerce de Casablanca. La rencontre a eu lieu au Maroc dans le cadre du dernier plan d'action de coopération administrative renforcée signé entre les deux départements ;
- **Octroi d'un soutien financier pluriannuel à l'UNRWA, agence des Nations Unies pour les Réfugiés palestiniens, en réponse à l'appel du Commissaire général de l'UNRWA qui a souligné les problèmes financiers rencontrés par l'agence (2018).** La Belgique a décidé d'accorder 19 millions d'euros à l'UNRWA au cours des 3 années à venir. Créée en 1949 pour venir en aide aux réfugiés palestiniens qui après la guerre arabo-israélienne de 1948 étaient au nombre de 700 000, l'UNRWA fournit actuellement à environ 5 millions de réfugiés palestiniens des services, dans le domaine éducatif,

sanitaire et du logement. L'UNRWA est active dans les Territoires palestiniens occupés, en Syrie, au Liban et en Jordanie et défend les droits des réfugiés palestiniens conformément au droit international ;

- **Contribution à la prévention du terrorisme dans les pays sahéliens Burkina Faso et Mauritanie (2017).** Notre pays y alloué 250 000 euros. Grâce à cette contribution, des sessions de formation ont été données dans ces deux pays, sur les techniques d'enquête et d'investigation, la coopération judiciaire et la lutte contre le financement du terrorisme. La formation était assurée par la Terrorism Prevention Branch (branche prévention du terrorisme) de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC). Il s'agit du département des Nations unies qui a le mandat et l'expertise pour aider les pays dans les aspects législatifs et pénaux de la lutte contre le terrorisme. Le cadre pénal sera ainsi renforcé et les autorités seront mieux à même de répondre à la menace des groupes terroristes et des combattants étrangers en Afrique de l'Ouest. En plus du soutien financier, les pays ont pu compter sur l'expertise de magistrats spécialisés du SPF Justice, qui ont effectué des missions dans les capitales Ouagadougou et Nouakchott.

Indicators.be :

- **Sentiment de sécurité dans l'espace public : évaluation** 

En 2014, la part de la population belge âgée de 15 ans et plus qui se sentait en sécurité dans l'espace public s'élevait à 78,7 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit augmenter. La tendance depuis 2002 est indéterminée.

- **Confiance dans les institutions : évaluation** 

En 2014, la part de la population belge âgée de 15 ans et plus qui avait confiance dans le système juridique, le parlement, les partis politiques et les politiciens s'élevait à 36 %. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit augmenter. La tendance depuis 2002 est indéterminée.

INTERVIEW DE MIGUEL DE BRUYCKER

DIRECTEUR DU CENTRE POUR LA CYBERSÉCURITÉ
BELGIQUE (CCB)

« Internet est souvent
utilisé comme moyen
pour organiser
certaines fraudes »



Depuis sa création effective, en août 2015, le CCB affiche de très nombreuses réalisations à son actif. A commencer par l'élaboration d'un plan stratégique dont l'ambition est de faire de la Belgique une sphère de sécurité numérique, pour les citoyens et les entreprises, à l'horizon 2020. À la manœuvre pour aider le particulier à surfer en toute sécurité, il a également conçu des outils permettant aux entreprises et organisations de mettre en place des mesures de cybersécurité.

Quels sont les enjeux de développement durable dans la lutte contre la cybercriminalité ?

MDB : « La menace de la cybercriminalité contre les intérêts économiques et sociaux de notre pays est considérable. À cause des cyberattaques, les systèmes informatiques de nos entreprises et de nos institutions courent le risque de ne pas être disponibles temporairement, ce qui pourrait avoir des conséquences économiques majeures. En 2017, un virus informatique a contaminé en quelques jours plusieurs centaines de milliers d'ordinateurs dans plus

de 150 pays. L'impact économique d'une telle attaque est énorme. Sur le plan social, il est important que tout le monde ait un accès sécurisé à Internet. Tout un chacun dans notre société doit par exemple pouvoir compter sur une protection suffisante de ses données personnelles. »

Quelles sont les collaborations nécessaires au niveau fédéral et à d'autres niveaux pour mettre en œuvre une politique de cybersécurité ?

MDB : « Afin de lutter contre la cybercriminalité, une bonne coopération entre les différents services de renseignement et de sécurité est nécessaire en premier lieu. Les menaces doivent être rapidement identifiées et les attaques rapidement évitées. En outre, une bonne coopération est requise avec les fournisseurs de services Internet. Internet n'est pas un espace public, mais entre les mains de sociétés privées qui doivent chacune prendre en charge une partie de la protection de l'ensemble. Enfin, la sensibilisation et la participation de chaque utilisateur sont importantes pour donner une chance à toutes les mesures de protection techniques de bien fonctionner. »

En quoi un centre comme le vôtre peut répondre aux objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies ?

MDB : « Le CCB contribue à la lutte contre certaines formes de criminalité organisée (SDG 16.4). Internet est souvent utilisé comme moyen pour organiser certaines fraudes.

Bien que ces crimes ne soient pas une conséquence immédiate de la cybersécurité elle-même, une bonne coopération et un échange d'informations avec les services concernés peuvent généralement contribuer à lutter contre ce type de criminalité. À partir de 2019, le CCB mettra en œuvre un système d'alerte précoce (Early Warning System) pour les services de renseignement et de sécurité et pour toutes les organisations présentant un intérêt vital (infrastructure critique, fournisseurs de services essentiels, etc.). Par son existence et son champ d'action, le CCB permet dès lors aux institutions de rester efficaces (SDG 16.6). C'est une petite organisation indépendante fondée sur 5 valeurs qui correspondent parfaitement à l'esprit des SDGs :

- **Intégration :** le CCB contribue à une approche coordonnée et intégrée de la cybersécurité nationale ;
- **Responsabilisation :** le CCB responsabilise les services concernés et leur offre un soutien ;
- **Équilibre :** le CCB préserve l'équilibre entre sécurité et droits fondamentaux, entre valeurs et besoins de la société moderne ;
- **Innovation :** le CCB stimule le développement de nouvelles idées et opportunités susceptibles d'améliorer la cybersécurité en Belgique et dans le monde ;
- **Intégrité :** le CCB agit en toute honnêteté et a le sens de l'honneur. »

LE SERVICE DES TUTELLES DU SPF JUSTICE VEILLE SUR LES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS

En collaboration avec toutes les instances concernées aux différents niveaux et les acteurs du terrain, le service des Tutelles du SPF Justice veille à ce que chaque mineur étranger non accompagné (MENA) bénéficie de la protection de ses droits fondamentaux et de son bien-être. Le rôle de ce service auprès des MENA est abordé dans la Circulaire du 23 décembre 2016 relative à la mise en œuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou certaines formes aggravées de trafic des êtres humains.

Ce service doit être immédiatement prévenu du signalement d'un MENA par les intervenants de terrain. Il désigne alors un tuteur qui l'accompagnera dans les démarches administratives. À la mi-2015, on comptait environ 240 tuteurs agréés. Courant 2016, ce nombre est passé à un total de 600. Les nouveaux tuteurs sont tenus de suivre une formation de base qui aborde la traite et le trafic des êtres humains. Fin 2016, un marché public portant sur une période de quatre ans a été lancé pour le coaching de tuteurs, marché dans le cadre duquel des institutions expérimentées sont amenées à fournir des accompagnements individuels et un soutien dans des situations difficiles.

Plus d'info sur le [site du SPF Justice](#)

Bon à
savoir

LE JARGON N'EST PLUS AUSSI TENACE AU SPF JUSTICE ET AU SPF FINANCES

Au SPF Justice, la Direction Générale Législation a organisé des groupes de travail internes sur l'écriture lisible en 2017. Les juristes ont ainsi découvert des techniques permettant de rédiger des textes accessibles et clairs sans pour autant nuire à la précision. Le service Communication et Information a également fortement investi dans la communication envers le citoyen. Les courriers concernant les amendes de roulage ont ainsi été complètement revus en collaboration avec les autres responsables de projet. L'administration envoie pas moins de 5 millions de courriers par an concernant ces amendes. L'impact d'une communication claire est donc conséquent.

Au sein de l'Ordre judiciaire, l'intérêt pour la communication claire grandit incontestablement. Depuis mai 2017, le tribunal de la famille envoie ainsi des lettres de convocation à la portée des enfants. Cela se fait dans les procédures de divorce si un enfant (âgé de plus de 12 ans) souhaite s'exprimer sur un point qui le concerne, comme les modalités d'hébergement. L'invitation à un tel entretien est à présent entièrement adaptée au lecteur.

Au SPF Finances, 252 lettres types ont été réécrites en 2017 dans le but d'être plus lisibles. La moitié de ces lettres provient de l'Administration générale de la Fiscalité. Ce processus de réécriture s'inscrit dans le cadre du projet « Lisibilité » lancé en 2012, qui vise à mieux se faire comprendre auprès des citoyens et des entreprises. Pour le SPF, il s'agit d'une opération gagnant-gagnant car moins de personnes doivent le contacter pour clarifier des lettres difficiles à interpréter.



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



En juillet 2017, le Conseil des ministres a pris acte du premier plan national « Entreprises et Droits de l'homme », qui contient 33 actions permettant aux autorités belges fédérales et fédérées compétentes de concrétiser leur engagement en la matière et d'introduire les droits de l'Homme dans le cadre de l'entrepreneuriat socialement responsable et du développement durable.

SDG 17 :

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE
EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LE REVITALISER

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Le 31 août 2018, le Conseil des ministres a approuvé une refonte du cadre légal de la politique belge de développement. Le nouveau cadre légal s'inscrit dans le sillage de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et des dix-sept Objectifs de développement durable des Nations unies. Il confirme des transformations qui ont été entreprises au cours des années précédentes, notamment avec la création de la Société belge d'Investissement pour les Pays en développement (BIO) et celle d'Enabel qui a pris le relais de l'Agence de Développement. Sur le plan du contenu aussi, de nouvelles priorités ont été fixées : l'accent est davantage mis sur le rôle du secteur privé, sur de nouvelles formes de financement et sur le numérique comme levier de développement.

Le projet de nouvelle loi ancre les deux axes décisifs autour desquels s'est articulée la politique belge de développement ces dernières années :

1. une approche fondée sur le respect des droits de l'Homme ;
2. et la croissance économique durable et inclusive par le développement d'un secteur privé solide qui fait office de moteur de développement durable.

La nouvelle politique belge de développement s'attache aussi à impliquer beaucoup plus le secteur privé dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Le secteur privé et la libre entreprise sont en effet des moteurs significatifs de progrès et de développement humain. Via BIO, notre pays investit dans des entreprises locales dans nos pays partenaires, mais en Belgique aussi il convient de jeter des ponts entre le monde du développement et celui de l'entreprise. En 2016, plus de cent entreprises et organisations belges ont souscrit à la charte belge SDG et aux Objectifs de développement durable. Ce partenariat avec le secteur privé est à présent approfondi. À l'avenir, les entreprises désireuses d'investir dans les pays en développement pourront également bénéficier d'un soutien financier.

Le fait de miser sur des modes de financement novateurs représente également un enjeu important. En 2017, notre pays a lancé avec le Comité international de la Croix-Rouge le tout premier « Humanitarian Impact Bond », un mécanisme de financement innovant qui réunit des investisseurs privés, les pays donateurs et la Croix-Rouge. Dans le cadre de cette obligation à impact humanitaire, l'État belge rembourse le préfinancement assuré par des investisseurs privés si et seulement si les résultats préalablement fixés ont été atteints. Cette manière de travailler orientée sur les résultats et efficiente en termes de coûts est appelée à se développer de plus en plus dans la politique belge de développement à l'avenir. Les principaux éléments attractifs de cette formule sont le transfert des risques du secteur public au secteur privé et le potentiel d'élargir la base de ressources de l'aide humanitaire aux sources privées ; en cas de succès, ce mécanisme pourrait probablement être élargi au-delà de la sphère des interventions purement humanitaires, en tant qu'outil inventif en termes de financement du développement.



Exemples d'actions menées :

- **Signature en 2016 de nouveaux accords-cadres, dans la philosophie des SDGs, avec les organisations multilatérales partenaires de la politique belge de développement :**
 - ONU Environnement. Les priorités de la politique étrangère belge en matière d'environnement sont : l'impact des conflits sur l'environnement dans la région africaine des Grands-Lacs, le rôle du secteur privé, les innovations digitales et les avancées de la coopération internationale dans les pays les plus fragiles, thème-phare pour la Belgique ;
 - le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
 - le Bureau International du Travail (BIT) ;
 - ONU Femmes, l'entité des Nations Unies qui se consacre aux femmes et au genre ;
 - l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) ;
 - le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) ;
 - le Fonds pour l'Enseignement géré par la Banque Mondiale ;
- le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ;
- le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR) ;
- le Fonds Monétaire International (FMI). Avec cet accord-cadre, la Belgique garantit sa participation au Fonds fiduciaire (« trust fund ») de mobilisation du revenu (RMTF), qui soutient le développement d'une meilleure politique fiscale dans les pays partenaires ;
- organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), etc. ;
- **Intégration de la dimension de genre dans l'amélioration de l'enregistrement des accidents de la route auprès de la police, des hôpitaux, des assurances (ventilation des données par sexe) et dans l'analyse de la cause des accidents (depuis 2016).** L'analyse sous l'angle du genre démontre que les hommes sont beaucoup plus souvent impliqués dans des accidents de la route que les femmes ;
- **Signature d'un accord de coopération, en 2017, entre l'Agence belge de développement et l'Université d'Anvers, pour encore mieux ancrer les droits humains dans les projets belges de développement.** L'Université d'Anvers fournit des méthodes scientifiques qualitatives et quantitatives permettant d'appliquer aux projets une approche axée sur les droits, avec la participation active de l'Agence belge de développement, des instances publiques dans les pays partenaires et des bénéficiaires directs et indirects ;
- **Adhésion de la Belgique au Global Partnership for Sustainable Development Data (GPSDD) (2016).** Cette alliance mondiale entre États, secteur privé et ONG vise l'amélioration de l'accessibilité, de la qualité et de l'analyse des données.



L'objectif est, par ce biais, de renforcer l'efficacité de la politique de développement durable. L'amélioration de l'utilisation des technologies numériques et des mégadonnées (big data) pour le développement figure au centre de la politique de développement belge ;

- **Signature d'accords-cadres entre l'Agence belge de développement et des services publics fédéraux pour aider les quatorze pays partenaires de la coopération belge au développement.** Exemple : signature d'un accord-cadre avec FEDICT en février 2017. La CTB peut faire appel à l'expertise de Fedict pour aider les pays partenaires à développer un e-gouvernement. Dans la pratique, ces pays pourront par exemple bénéficier d'une assistance pour concevoir des cartes d'identité électroniques, créer un registre national, sécuriser leur infrastructure, ou demander des conseils stratégiques concernant l'e-gouvernement. Signature d'un accord-cadre avec le SPF Bosa en juin 2017 afin de bénéficier de l'appui d'experts dans l'ensemble des domaines de support de la gouvernance publique. Dès juillet 2017, une mission d'appui a été organisée pour un projet au Bénin, dans le cadre de la réorganisation du système de la gestion des compétences et de l'évaluation des performances de la fonction publique béninoise ;

- **Signature de deux nouvelles conventions générales de coopération avec la Guinée et le Rwanda, pays partenaires de la Belgique (2018).** Ces conventions concrétisent notamment l'engagement de la Belgique à payer désormais les taxes à l'importation et sur l'acquisition locale de biens et de services dans les pays partenaires. La Belgique s'engage désormais à renoncer aux exonérations d'usage sur les taxes à l'importation et à l'acquisition locale de biens et de services dont bénéficient généralement les pays bailleurs. Cette décision s'intègre dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et est en phase avec l'Addis Tax Initiative, lancée en 2015 à Addis-Abeba lors de la Conférence des Nations unies sur le financement du développement. La mise en place de régimes fiscaux solides pour les pays en développement permet à terme de financer leur propre développement. En prenant cette décision, la Belgique soutient donc la politique fiscale des pays partenaires et la mobilisation de recettes fiscales dans ces pays ;
- **Financements en faveur de la recherche agricole innovante du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), un réseau mondial d'établissements de recherche qui contribuent à la productivité, à la sécurité alimentaire et**

à la durabilité de l'agriculture (2017-2021). Les fonds sont notamment affectés à l'extension de la banque de ressources génétiques de bananes de l'Université catholique de Louvain. Le centre de recherche louvaniste est invité à spécifiquement orienter sa recherche sur ce qui permettrait d'améliorer la sécurité alimentaire et la qualité nutritive de l'alimentation dans le Sud notamment en modifiant les plants de bananes en fonction du réchauffement climatique. Des fonds vont aussi être dégagés pour étendre la banque de gènes à d'autres plantes comme la pomme de terre et d'autres tubercules et racines ;

- **Financements des programmes de renforcement des capacités scientifiques et techniques d'Institutions scientifiques sises dans les pays en développement, initiés par 3 Institutions scientifiques belges : l'Institut de Médecine Tropicale (IMT), le Musée Royal de l'Afrique Centrale (MRAC) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB). Exemples :**
 - Participation de l'IMT à un consortium de recherche, en partenariat avec ses partenaires africains et français, pour étudier l'utilisation d'antirétroviraux en préventif (« PrEP » ou prophylaxie



pré-exposition) auprès de 500 homosexuels au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo jusqu'en fin 2020 ;

- Étude conjointe de l'IMT et du programme national contre le paludisme du Vietnam, pour déterminer la façon dont les populations sont exposées au risque de paludisme au sein des communautés reculées (2017) ;
- Stage d'introduction à la biologie du bois et à son importance pour la gestion et la conservation des forêts, accessible à 20 scientifiques africains, organisé en septembre 2018 par le MRAC ;
- Stage sur l'identification et l'écologie de mouches de fruits africaines qui ont un impact économique sur l'agriculture, accessible à 12 scientifiques africains, organisé fin 2018 par le MRAC ;
- **Obtention de la médaille de bronze par l'IRSNB, en 2016, dans le cadre de la COP13 qui s'est tenue à Cancún, au Mexique.** Cette première vague de prix a été remise aux pays qui ont le plus progressé sur le site internet de leurs

Mécanismes d'échange d'informations (CHM). L'IRSNB a reçu cette médaille de bronze, non seulement en reconnaissance particulière de la pertinence de son site www.biodiv.be, mais également de son travail de soutien aux autres pays à en faire autant, hébergeant pas moins de 40 CHM de pays d'Afrique et du Moyen-Orient ;

- **Organisation d'une réunion d'experts du monde entier, à l'initiative du SPF Finances, autour de nouvelles pratiques en matière de recouvrement d'impôt.** L'objectif était d'échanger des idées concernant les innovations techniques en matière de perception et de recouvrement d'impôts. Des représentants des administrations fiscales de 37 pays différents, des états membres de l'UE, du Forum OCDE on Tax Administration et de l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales, de Malte jusqu'à Singapour, ont été invités à Bruxelles pour partager les meilleures pratiques dans le domaine de l'analyse comportementale, de l'utilisation des big data et de l'automatisation (2017).

Indicators.be :

- **Aide publique au développement : évaluation** ➞

En 2016, l'aide publique au développement belge s'élevait à 0,49 % du revenu national brut. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, cette aide doit être portée à 0,7 %. Cet objectif ne sera pas atteint en poursuivant la tendance depuis 2000. L'aide publique au développement évolue donc de façon défavorable.

- **Aide publique au développement aux pays les moins avancés : évaluation** ➞

En 2015, la Belgique a consacré 32 % de son aide publique au développement aux pays les moins avancés. Pour atteindre l'objectif de développement durable, cette proportion de l'aide doit passer à 50 % d'ici 2019. Cet objectif ne sera pas atteint en poursuivant la tendance depuis 2000. L'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés évolue donc de façon défavorable.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



En août 2018, le Conseil des ministres a approuvé une refonte du cadre légal de la politique belge de développement. Cette nouvelle politique s'attache à impliquer beaucoup plus le secteur privé dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Depuis son lancement en 2016, la charte belge SDG a été signée par plus d'une centaine d'entreprises et organisations belges désireuses d'investir dans les pays en développement.

04

LA LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation
AR	Arrêté Royal
ASA	Agence pour la Simplification Administrative
BIM	Bénéficiaire d'intervention majorée
BIO	Société belge d'investissement pour les pays en développement
BFP	Bureau Fédéral du Plan
CERVA	Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires Agrochimiques
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
COMEOS	Fédération pour le commerce et l'industrie
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
DD	Développement Durable
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments
ESF	Établissements Scientifiques Fédéraux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis
FEVIA	Fédération de l'industrie alimentaire belge
FMI	Fond Monétaire International
GRAPA	Garantie de revenus aux personnes âgées
GT	Groupe de Travail
IEFH	Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable
IIS	Institut interfédéral de statistique

IRM	Institut Royal Météorologique
ISP	Institut scientifique de Santé publique
NAPAN	Nationaal Actie Plan d'Action National
NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique agricole commune
PAN	Plan d'Action National
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
PFNS	Plan Fédéral Nutrition-Santé
PGV	Politique fédérale des grandes villes
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SDGs	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)
SECAL	Service des créances alimentaires
SIPPT	Service interne de prévention et de protection au travail
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF	Service Public Fédéral
SPP	Service Public fédéral de Programmation
TFDD	TaskForce Développement Durable
VLT	Vision à Long Terme en matière de Développement durable

05

ANNEXE :
REGISTRE (NON EXHAUSTIF)
DES PLANS FÉDÉRAUX D'APPLICATION
DURANT LA PÉRIODE 2016-2018

PLAN	PÉRIODE COUVERTE	ORGANISATION PRINCIPALE	PARTENAIRES
<u>3e Plan Fédéral de lutte contre la pauvreté</u>	2016-2019	SPP Intégration sociale	Tous les pouvoirs publics et tous les acteurs actifs dans le domaine social
<u>2e plan national de lutte contre la pauvreté infantile</u>	En préparation	SPP Intégration sociale	État fédéral, Régions et Communautés
<u>Accord de coopération sur le sans-abrisme</u>	En continu à dater du 12/05/2014	SPP Intégration sociale, SPF Justice, SPF Intérieur	État fédéral, Régions et Communautés
<u>Stratégie nationale d'intégration des Roms</u>	2012-2020	SPP Intégration sociale	État fédéral, Régions et Communautés
<u>Plan fédéral Gender Mainstreaming</u>	2015-2019	Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, GIC (Groupe interdépartemental de coordination)	État fédéral
<u>Plan National d'adaptation au changement climatique</u>	2017-2020	SPF Santé publique	SPP Politique Scientifique, SPF Mobilité, SPF Intérieur, Régions et Communautés, autorités locales et provinciales, INAMI, Universités, ONGs, professionnels de la santé, stakeholders, etc.
<u>Plan fédéral pour les PME</u>	2015-2019	SPF Économie	SPF Emploi, SPF Finances, SPF Sécurité sociale, SPF Justice, ASA, SIRS, SPP Intégration sociale, SPF Affaires Étrangères, SPF Bosa
<u>Plan fédéral Abeilles</u>	2017-2019	SPF Santé publique	Établissements scientifiques fédéraux, autorités publiques régionales, provinciales et communales, fédérations d'apiculteurs, etc.
<u>Plan conjoint en faveur des maladies chroniques</u>	2015- 2021	SPF Santé publique	Régions
<u>Plan d'intervention médicale</u>	2016	SPF Santé publique	État fédéral, Régions, provinces, et tous les services impliqués dans les secours d'urgence et d'intervention
<u>Plan belge de sécurité aérienne</u>	2016-2020	SPF Mobilité	EASA, OACI, AAIU(Be), aviation civile, aviation commerciale, Belgocontrol, FABEC, BCAA, etc.
<u>Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre</u>	2015-2019	IEFH	État fédéral, Communautés et Régions
<u>2e Plan d'action Femmes, Paix et Sécurité</u>	2013-2016	IEFH SPF Affaires Étrangères	Défense, SPF Intérieur, SPF Justice, société civile

PLAN	PÉRIODE COUVERTE	ORGANISATION PRINCIPALE	PARTENAIRES
<u>3e Plan d'action Femmes, Paix et Sécurité</u>	2017-2021	IEFH, SPF Affaires Étrangères	Défense, SPF Intérieur, SPF Justice, société civile
<u>Plan d'action Lutte contre la traite des êtres humains</u>	2015-2019	SPF Intérieur, SPF Justice	Collège des Procureurs généraux, Office des Étrangers, Fedasil, Police Fédérale, SPF Sécurité sociale, SPF Emploi, Défense, SPF Affaires Étrangères, entités fédérées et pouvoirs locaux
<u>Plan d'action de Lutte contre le trafic d'êtres humains</u>	2015-2018	SPF Intérieur, SPF Justice	Fedasil, Office des Étrangers, Collège des Procureurs généraux, SPF Finances, Cellule CTIF (Cellule de Traitement des Informations Financières), Centre CIATTEH (centre d'information et d'analyse de la traite et du trafic d'êtres humains), Police fédérale
<u>Stratégie « Genre et Développement »</u>	2015	SPF Affaires Étrangères	IEFH, société civile, pays partenaires
<u>Stratégie belge de Gestion civile des crises</u>		SPF Affaires Étrangères	Police Fédérale, SPF Justice, SPF Finances, Défense, délégation belge du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE
<u>Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme</u>	2017-2020	SPF Affaires Étrangères, IFDD, CIDD	État fédéral, Régions
<u>7e Plan National sécurité</u>	2016-2019	SPF Intérieur, SPF Justice	Polices locales, police fédérale, Centre pour la Cyber-sécurité, centres de coopération policière et douanière, pays voisins, Europol, Eurojust, Frontex, SIRS, etc.
<u>Plan d'action contre la radicalisation dans les prisons</u>	2015	SPF Justice	Personnel des prisons, Sûreté de l'État, OCAM, Police Fédérale, représentants des cultes, Exécutif des Musulmans de Belgique, autorités communales, entités fédérées
<u>Plan d'action fédéral « Genre et Emploi »</u>	2015-2019	IEFH	État fédéral
<u>Pacte énergétique interfédéral</u>	2030 et 2050	SPF Economie	Régions
<u>Plan national intégré Énergie/Climat 2030</u>	2021-2030	SPF Économie, SPF Santé publique	État fédéral, Régions
<u>Gaz : « Preventive Action Plan » et « Emergency Plan »</u>	2017	SPF Économie	
<u>Électricité : « Plan de Développement Fédéral du réseau de transport »</u>	2010-2020 et 2020-2030	SPF Économie	Elia, CREG, Régions

PLAN	PÉRIODE COUVERTE	ORGANISATION PRINCIPALE	PARTENAIRES
<u>Plan d'Action pour la Lutte contre la Fraude Sociale 2018</u>	2018	SIRS	SPF Emploi, SPF Économie, SPF Sécurité sociale, SPF Finances, SPF Justice, SPF Intérieur, SPF Mobilité, ONSS, INASTI, INAMI, CLS, ONEM, Régions, employeurs et syndicats sectoriels, Office des Étrangers, BCSS, etc.
<u>Plan pour une concurrence loyale dans le secteur du transport</u>	2016	SPF Mobilité, SPF Finances, SPF Économie, SPF Emploi, SPF Sécurité sociale	SIRS, ONSS, ONEM, police locale et fédérale, etc.
<u>Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030</u>		CIMDD	État fédéral et entités fédérées
<u>Roadmap Economie circulaire</u>	2015-2019	SPF Santé, SPF Économie	IFDD
<u>Plan d'action fédéral de l'économie circulaire</u>	En préparation	SPF Économie	
<u>Stratégie nationale pour le bien-être au travail</u>	2016-2020	SPF Emploi	FEDRIS, CNAC, CSPPT, SPF Sécurité sociale, INAMI, Régions et Communautés, partenaires sociaux, etc.
<u>Plan d'action « Digital Belgium »</u>	2016-2020	SPF Économie	Centre de Cybersécurité, SPF Bosa (FEDICT), Institut belge des services postaux et des télécommunications
<u>Plan fédéral Handistreaming</u>	2016	SPF Sécurité sociale	État fédéral
<u>Plan pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin</u>	2016-2019	SPF Économie	SPF Sécurité sociale, BNB, Inasti, Febelfin, caisses d'assurance sociale, Ombudfin, guichets d'entreprise
<u>Plan d'actions Achats publics responsables</u>	En préparation		État fédéral
<u>Programme fédéral de réduction des pesticides</u>	2013-2017	SPF Santé publique	
<u>Plan fédéral de Réduction des Produits phytopharmaceutiques</u>	2018-2022	SPF Santé publique	Régions
<u>Stratégie fédérale #BeBiodiversity</u>		SPF Santé publique	
<u>Stratégie Nationale pour la Diversité biologique</u>	2013-2020	SPF Santé publique	État fédéral, Régions
<u>Stratégie de Développement Bas-carbone de la Belgique 2050</u>		SPF Santé publique, SPF Mobilité	Régions

PLAN	PÉRIODE COUVERTE	ORGANISATION PRINCIPALE	PARTENAIRES
<u>Plan d'aménagement des espaces marins</u>	2014-2020	SPF Santé publique	SPF Économie, Ministère de la Défense, SPF Intérieur, SPP Politique Scientifique, Région Flamande
<u>Plan d'action Déchets marins</u>	2016-2020	SPF Santé publique	Services publics fédéraux, régionaux et provinciaux, industrie du plastique, industrie cosmétique
<u>Plan d'action Salamandres</u>	2017-2022	SPF Santé publique	Établissement scientifiques fédéraux, Régions, Natagora et Natuurpunt, Université de Gand
<u>Plan pour la lutte contre la fraude fiscale</u>	2015-2019	SPF Finances	Secteurs professionnels, BISC, organismes financiers
<u>Plan fédéral Forte chaleur et Pic d'ozone</u>	2016-2020	SPF Santé publique	
<u>Plan de gestion de district hydrographique pour les eaux côtières belges</u>	2016-2021	SPF Santé publique	Régions
<u>Stratégie nationale belge « Bien-être au travail » 2016-2020</u>	2016-2020	SPF Emploi	SPF Intérieur, SPF Santé publique, SPF Sécurité sociale, INAMI, FAT, partenaires sociaux, CSPT, Communautés, FOREM, ORBEM, VDAB, Actiris,
<u>Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI</u>	2018-2019	Unia, IEFH	État fédéral, entités fédérées
<u>Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables</u>	2010-2020	SPF Économie	SPF Santé publique, SPF Finances, Entités fédérées, Elia, CREG, etc.
<u>Plan d'action Belge pour l'efficacité énergétique</u>	2014-2020	SPF Économie	Régie des Bâtiments, Entités fédérées, etc.
<u>Contribution fédérale au Plan national d'adaptation aux changements climatiques</u>	2017-2020	SPF Santé publique	SPF Intérieur, SPF Mobilité, SPF Justice, SPF Économie, SPF Affaires Étrangères, Belspo, Défense, IFDD, CIDD, SNCB, Infrabel, IRM, autorités régionales, provinciales, locales
<u>Plan de développement fédéral du réseau de transport d'électricité</u>	2010-2020	Elia	SPF Économie, Bureau fédéral du Plan

www.developpementdurable.be

COLOPHON

Publication :

*Contributions des services
publics fédéraux aux objectifs
de développement durable –
Rapport des membres de la CIDD
(2016-2018)*



Éditeur responsable :

*Dieter Vander Beke,
Président de la Commission
Interdépartementale pour le
Développement Durable (CIDD)*

Publication mars 2019

*Secrétariat de la CIDD
assuré par l'Institut Fédéral pour
le Développement Durable (IFDD)
Rue Ducale 4 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501 04 62*

Graphisme :

mathieu-gillet.be